



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 85 de la liste préliminaire*

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 30 août et le 31 décembre 1997, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 52/64 de l'Assemblée, en date du 10 décembre 1997.

* A/53/50.



Table des matières

	Paragraphes	Page
Lettre d'envoi		4
I. Introduction	1-7	5
II. Renseignements reçus par le Comité spécial	8-363	5
A. Situation générale	8-144	5
1. Évolution générale et déclarations officielles	8-81	5
2. Incidents résultant de l'occupation	82-144	17
a) Liste des Palestiniens tués par l'armée ou par des civils israéliens		17
b) Liste des autres Palestiniens tués par suite de l'occupation		17
c) Autres incidents	83-144	18
B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable	145-160	25
1. Population palestinienne	145-150	25
2. Israéliens	151-160	26
C. Traitement des civils	161-267	27
1. Situation générale	161-223	27
a) Harcèlement et mauvais traitements	161-169	27
b) Châtiments collectifs	170-200	28
i) Maisons ou pièces démolies ou murées	170-182	28
ii) Imposition du couvre-feu, bouclage de secteurs	183-197	29
iii) Autres formes de châtiments collectifs	198-200	30
c) Expulsions	201	31
d) Situation économique et sociale	202-209	31
e) Situation des enfants	210-212	32
f) Autres faits nouveaux	213-223	32
2. Mesures portant atteinte à certaines libertés fondamentales	224-250	33
a) Liberté de mouvement	224-230	33
b) Liberté d'enseignement	231-233	34
c) Liberté de religion	234-244	34
d) Liberté d'expression	245-250	36
3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile	251-267	36

D.	Traitement des détenus	268–302	38
1.	Mesures relatives à la libération des détenus	268–274	38
2.	Autres informations concernant les détenus	275–302	39
E.	Annexion et implantation de colonies	303–352	42
F.	Information concernant le Golan arabe syrien occupé	353–363	49

Lettre d'envoi

Le 4 mars 1998

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 52/64 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1997, un rapport périodique actualisant les informations contenues dans son vingt-neuvième rapport, qu'il a adopté et vous a présenté le 29 août 1997 (A/52/131/Add.2). Le présent document a été établi aux fins de porter à votre attention, et à celle de l'Assemblée générale, les dernières informations sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le présent rapport périodique porte sur la période allant du 30 août au 31 décembre 1997. Il se fonde sur des informations écrites rassemblées de diverses sources, parmi lesquelles le Comité spécial a choisi les extraits et résumés pertinents et les a présentés dans le rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président par du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits de
l'homme du peuple palestinien et des autres
Arabes des territoires occupés
(Signé) Janaka Nakkawita

Son Excellence
Monsieur Kofi Annan
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/64 du 10 décembre 1997, l'Assemblée générale :

«5. *Prie* le Comité spécial, en attendant qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, en particulier sa non-application des dispositions de la Convention de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues, conformément à son règlement, pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme de la population des territoires occupés et de présenter au Secrétaire général un rapport à ce sujet dès que possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

6. *Prie également* le Comité spécial de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem;

7. *Prie en outre* le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967».

2. Le Comité spécial a poursuivi ses travaux en conformité avec le règlement intérieur contenu dans son premier rapport au Secrétaire général et a tenu sa première série de réunions du 2 au 4 mars 1998 à Genève. Le 2 février 1998, la Mission permanente de Sri Lanka a informé le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qu'avec effet immédiat, le Gouvernement sri-lankais avait désigné M. Janaka Nakkawita, Représentant permanent par intérim de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour siéger au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, en remplacement de M. Herman Leonard de Silva. Assistaient donc à la première série de réunions M. Nakkawita (Sri Lanka), en tant que Président par intérim, Mme Absa Claude Diallo (Sénégal) et Dato' Abdul Majid Mohamed (Malaisie).

3. Le Comité spécial a décidé de maintenir son système de suivi des informations sur les territoires occupés et, conformément au paragraphe 7 de la résolution 52/64, d'accorder une attention particulière à celles qui intéres-

saient le traitement des prisonniers. Il a étudié les informations parues dans la presse israélienne et dans les journaux de langue arabe publiés dans les territoires occupés concernant les faits nouveaux survenus dans ces territoires entre le 30 août et le 31 décembre 1997. Il a également pu disposer d'autres éléments d'information touchant son mandat.

4. Le Comité spécial a également pris des décisions sur l'organisation de ses travaux pour l'année. Il est convenu de s'adresser aux Gouvernements égyptien, jordanien et syrien pour solliciter leur coopération dans l'exécution de son mandat. Il est également convenu de contacter l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Enfin, il a décidé de tenir, à sa prochaine série de réunions, des auditions dans la région afin de consigner les informations ou les éléments de preuve pertinents.

5. Le 4 mars 1998, le Comité spécial a adressé une lettre au Secrétaire général, lui demandant de participer à un effort visant à obtenir la coopération du Gouvernement israélien. Le Comité s'est aussi adressé directement au Gouvernement israélien.

6. Le Comité spécial a examiné le présent rapport, qu'il a adopté le 4 mars 1998.

7. Les noms géographiques et la terminologie employés dans le présent rapport sont ceux qui sont utilisés par les sources originales et n'impliquent aucune expression d'opinion quelle qu'elle soit de la part du Comité spécial ou du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

II. Renseignements reçus par le Comité spécial

A. Situation générale

1. Évolution générale et déclarations officielles

8. Le 1er septembre 1997, le Directeur général du Cabinet du Premier Ministre, M. Avigdor Lieberman, a accusé les Arabes d'avoir «volé» 2,8 millions de dounams de «terres domaniales» dans le Néguev, la Galilée, le long de la Ligne verte et dans la zone C. En application d'un plan gouvernemental visant à «mettre un terme au vol des terres domaniales», des mesures d'ordre juridique seraient immédiatement prises à l'encontre des personnes accusées d'entreprendre des constructions «illégales». On examinerait également la possibilité de déclarer certaines zones «champs de tir», de manière à en éviter l'accès. Le Comité ministériel chargé des

questions de la colonisation, qui ne s'était pas réuni depuis l'époque où Itzhak Shamir exerçait les fonctions de Premier Ministre, serait rétabli et on soumettrait aux ministres un plan de colonisation homogène de certaines zones névralgiques afin de «protéger la terre». Les organismes de colonisation aideraient les Juifs, sélectionnés par le biais d'appels d'offres par l'Administration israélienne des domaines, à créer de grandes fermes agricoles sur les «terres domaniales», afin d'empêcher les Arabes de se les approprier. (*Ha'aretz*, 2 septembre)

9. Le 1er septembre, le Ministre de l'agriculture de l'Autorité palestinienne, Saleh Abdel Jawad, a été arrêté par l'armée israélienne à la suite d'affrontements entre des agriculteurs palestiniens et des soldats, à la station agricole de Jiftlik, près de Jéricho. Le Ministre a été relâché une heure plus tard, après avoir été fouillé. Ces affrontements se sont produits lorsque des dizaines d'agriculteurs palestiniens et d'employés du Ministère de l'agriculture de l'Autorité palestinienne se sont réunis à la station agricole de Jiftlik pour empêcher un groupe de colons, appuyés par l'armée israélienne, de prendre possession de la station expérimentale. Abdel Jawad a déclaré que, selon les Accords d'Oslo, la station devait avoir été rendue aux Palestiniens en août 1995. (*The Jerusalem Times*, 5 septembre)

10. Le 2 septembre, le Comité ministériel pour les affaires économiques a approuvé une nouvelle carte des zones prioritaires nationales qui classait comme priorités nationales absolues presque toutes les colonies, y compris celles qui se trouvaient sur les hauteurs du Golan. À ce titre, ces colonies bénéficiaient de nombreux avantages sur les plans du logement, de la fiscalité et de l'éducation, parfois aux dépens des communautés situées en Israël. (*Ha'aretz*, 3 septembre)

11. Le 5 septembre, le Cabinet de sécurité, qui s'était réuni après l'attaque-suicide à la bombe de Ben-Yehuda, a annoncé que plus aucun territoire ne serait désormais remis à l'Autorité palestinienne tant que celle-ci n'aurait pas éliminé l'infrastructure de la terreur dans les zones qu'elle administrait. S'adressant à des journalistes, peu de temps après la réunion du Cabinet, le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, a déclaré que, pendant les quatre années qui s'étaient écoulées depuis la signature des Accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne n'avait rien fait pour respecter son principal engagement, à savoir lutter contre l'infrastructure de la terreur dans les territoires qu'elle administrait. Au contraire, avec force étreintes et embrassades, on avait publiquement témoigné sa solidarité avec les chefs de la «terreur». M. Nétanyahou a indiqué que le Cabinet prendrait d'autres décisions à caractère militaire qui ne seraient cependant pas rendues publiques. Il a toutefois révélé que les forces de

défense israéliennes (FDI) et les forces de sécurité avaient reçu pour instructions de ne plus s'en remettre, autant que par le passé, à la coopération avec l'Autorité palestinienne. (*Jerusalem Post*, 7 septembre)

12. Les 6 et 7 septembre, 35 membres du Mouvement de la résistance islamique ont été arrêtés par l'Autorité palestinienne à Naplouse, Ramallah, Bethléem, Tulkarm et Kalkiliya. Selon une source des services de sécurité palestiniens, les personnes arrêtées étaient toutes membres de Izz Al-din al-Qassam, la branche militaire du Hamas, qui avait revendiqué des opérations anti-israéliennes. (*The Jerusalem Times*, 12 septembre)

13. Le 7 septembre, faisant allusion à la décision prise par le Cabinet le 5 septembre de reporter tout nouveau redéploiement en Cisjordanie jusqu'à ce que les Palestiniens sévissent contre le «terrorisme», le Ministre de la communication de l'Autorité palestinienne, Yasser Abed Rabbo, a accusé le Premier Ministre Nétanyahou de recourir à des prétextes pour ne pas effectuer les retraits. M. Rabbo a accusé M. Nétanyahou de vouloir détruire le processus de paix en faisant procéder, peu de temps auparavant, à la démolition de maisons palestiniennes et en poursuivant la confiscation des terres. Toujours du côté palestinien, le Ministre des affaires de Jérusalem de l'Autorité palestinienne, Faisal Husseini, a accusé M. Nétanyahou de saper la base des Accords d'Oslo de 1993, en ajoutant qu'Israël ne devait pas s'attendre que l'Autorité palestinienne procède à des arrestations massives des activistes du Hamas. (*Jerusalem Post*, 8 septembre)

14. Le 7 septembre, on a appris que le mouvement Hamas avait menacé de lancer une nouvelle attaque le 14 septembre si tous les prisonniers palestiniens détenus en Israël n'étaient pas libérés. Quelque 2 800 Palestiniens seraient incarcérés dans les prisons israéliennes, dont 400 au titre de la détention administrative. Un millier de ces détenus appartenaient au Hamas et à peu près autant au Fatah ; 300 appartenaient au Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), quelque 70 au Front démocratique de la libération de la Palestine (FDLP), et 70 autres étaient des citoyens israéliens. La très grande majorité des 2 400 détenus condamnés avaient été jugés avant la signature des Accords d'Oslo. Selon Hisham Abed A-Razek, haut responsable du Fatah, membre du Conseil législatif palestinien et Président du Comité palestinien pour les affaires des prisonniers, au moins 1 700 détenus auraient déjà été libérés si Israël avait honoré l'article de l'Accord de Taba relatif à la libération des prisonniers. Aux termes de cet Accord, hormis les femmes, qui devaient être libérées dès la signature de l'Accord, les prisonniers qui avaient purgé les deux tiers de leur peine et ceux qui avaient été condamnés pour des délits n'entraînant

pas de mort d'homme ou des blessures graves devaient également être libérés. En outre, et même avant la signature de l'Accord à Washington, en septembre 1995, Israël était censé envisager sérieusement la libération des prisonniers qui, tout en ne satisfaisant pas aux critères susmentionnés, étaient âgés de plus de 50 ans ou de moins de 18 ans, avaient été emprisonnés pendant au moins 10 ans ou étaient malades. Les libérations devaient s'effectuer sous l'égide d'un Comité conjoint israélo-palestinien. Selon Abed A-Razek, la question n'avait fait l'objet d'aucuns pourparlers depuis janvier 1996. (*Ha'aretz*, 7 septembre)

15. Le 7 septembre, le Ministre israélien de la justice a signé un mandat pour l'arrestation et l'extradition du commissaire de police Ghazi Jabali. Faisant allusion à cette nouvelle, le Procureur général de l'Autorité palestinienne a déclaré que l'Autorité n'avait été saisie d'aucune requête officielle concernant le général Jabali et a souligné que si une telle requête était déposée, elle se verrait opposer une fin de non-recevoir. (*The Jerusalem Times*, 12 septembre)

16. Les 7 et 8 septembre, quelque 400 Palestiniens ont été arrêtés dans les zones B et C à la suite du triple attentat-suicide à la bombe de Jérusalem-Ouest. (*The Jerusalem Times*, 12 septembre)

17. Le 8 septembre, on a appris que depuis le triple attentat-suicide à la bombe du 4 septembre dans la rue Ben-Yehuda à Jérusalem, les FDI et les forces de sécurité avaient arrêté en Cisjordanie 169 Palestiniens soupçonnés d'appartenir au Hamas. Les personnes arrêtées seraient actuellement interrogées par le Service général de sécurité (SGS). (*Jerusalem Post*, 8 septembre)

18. Le 9 septembre, le Bureau de presse du Gouvernement israélien a publié une liste des engagements en matière de sécurité que les Palestiniens devaient prendre devant le Secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, lors de la visite que cette dernière devait effectuer en Israël le lendemain. La liste comportait les points suivants :

a) Les Palestiniens ont accepté d'apporter leur coopération totale et inconditionnelle en matière de sécurité : détention, arrestation et emprisonnement de tous les «terroristes» antérieurement libérés par l'Autorité palestinienne, sur la base de listes soumises par Israël; limogeage des employés de l'Autorité palestinienne impliqués dans des actes de terreur ou de violence contre Israël;

b) L'Autorité palestinienne doit honorer les engagements en matière de sécurité contenus dans l'Accord d'Hébron, et notamment empêcher les émeutiers palestiniens d'entrer dans des zones sous contrôle israélien ou d'attaquer

les FDI en poste dans la zone tampon séparant les zones H1 et H2;

c) Les armes illégales doivent être rassemblées et confisquées. Il faut mettre un terme à tous les actes d'incitation à la violence contre Israël commis par des responsables de l'Autorité palestinienne, et les personnes prononçant des sermons d'incitation à la violence dans les mosquées doivent être destituées et poursuivies;

d) L'Autorité palestinienne doit accéder aux 33 demandes d'extradition qui lui ont été soumises;

e) Les effectifs de la Force de police palestinienne doivent être ramenés de 35 500 actuellement à 24 000, chiffre conforme aux accords;

f) L'Autorité palestinienne doit fournir la liste de toutes les recrues aux fins d'examen et d'approbation. (*Jerusalem Post*, 10 septembre)

19. Le 10 septembre, en réponse à la liste de demandes formulées par Israël concernant la sécurité, les Palestiniens ont présenté à leur tour les demandes suivantes :

a) Les autorités israéliennes doivent immédiatement transférer à l'Autorité palestinienne les 100 millions de dollars de recettes fiscales palestiniennes qu'elles retiennent actuellement;

b) Il faut mettre un terme au bouclage interne de la Cisjordanie;

c) Il faut permettre l'importation de matières premières dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et l'exportation de produits agricoles saisonniers, périssables pour la plupart;

d) Un nombre déterminé de travailleurs détenant un permis de travail en Israël devraient être autorisés à quitter les territoires, même en période de bouclage hermétique;

e) Les huit comités chargés de veiller à l'exécution d'articles importants de l'Accord intérimaire, concernant notamment la libération des prisonniers palestiniens, l'ouverture d'un aéroport, la construction d'un port maritime et l'ouverture d'une voie pour le libre passage de la bande de Gaza à la Cisjordanie, doivent reprendre leurs travaux;

f) Il faut arrêter les travaux de construction dans les colonies de peuplement et geler les projets d'expansion sur les terres adjacentes;

g) Il faut cesser d'invalidiser la carte d'identité des résidents palestiniens de Jérusalem qui, selon le Ministère de l'intérieur, auraient «déplacé le centre de leur vie ailleurs que dans la ville»;

h) Il faut cesser la démolition des maisons construites sans permis en Cisjordanie;

i) Il faut cesser de chasser les Bédouins de toute la Cisjordanie et de les transférer dans les zones B et A. (*Ha'aretz*, 11 septembre)

20. Le 12 septembre, on a appris qu'Israël avait confisqué plus de 670 000 dounams de terre depuis la signature des Accords d'Oslo le 13 septembre 1993, selon une étude publiée par Muassasat Al-Mujtama, institution s'occupant des questions de droits civils et juridiques. Toujours selon cette étude, 210 000 arbres avaient été déracinés et 1 599 maisons démolies. Le rapport soulignait qu'Israël contrôlait toujours 97 % de la Cisjordanie et 40 % de la bande de Gaza. (*The Jerusalem Times*, 12 septembre)

21. Le 14 septembre, de hauts responsables américains ont révélé que le Secrétaire d'État, Madeleine Albright, avait été déçue par le refus du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou de s'engager à limiter les travaux de construction dans les colonies de peuplement, et cela même si l'Autorité palestinienne gagnait la bataille contre le «terrorisme». Dans une interview donnée à CNN, diffusée le 12 septembre, le Secrétaire d'État a également annoncé qu'elle ne retournerait dans la région que quand Israéliens et Palestiniens seraient disposés à prendre des décisions difficiles, car elle ne voyait pas l'utilité de revenir pour «prêcher dans le désert». De hauts responsables américains ont révélé que la dureté des déclarations du Secrétaire d'État était due en grande partie au refus du Premier Ministre Nétanyahou de s'engager à imposer des restrictions à la construction de colonies de peuplement. (*Ha'aretz*, 14 septembre)

22. Le 15 septembre, des sources militaires ont révélé que les FDI se préparaient à d'éventuels accrochages avec des combattants de l'Autorité palestinienne en cas de nouvelle dégradation de la situation politique. Ces mêmes sources ont mis en garde contre une poussée de guérilla et une escalade dans l'usage des armes dans les territoires si le processus de paix demeurait dans l'impasse actuelle et si la méfiance s'accroissait entre Israéliens et Palestiniens. Elles ont affirmé que la situation actuelle avait amené l'Autorité palestinienne à légitimer «le terrorisme», ce qui pouvait donner lieu à de violents affrontements entre les deux parties. Ces sources estimaient que les Palestiniens avaient consolidé leurs forces de sécurité, qui se tenaient en état d'alerte parce qu'elles craignaient que les forces de sécurité israéliennes ne pénètrent dans les zones sous contrôle palestinien. Selon une source, les Palestiniens croyaient que le Gouvernement israélien n'était pas intéressé par une reprise du processus de paix et qu'il faisait tout son possible pour empêcher la création d'un État palestinien. Cette

dernière source faisait observer que de tels sentiments ne pouvaient que provoquer une nouvelle et longue période de violence larvée et d'émeutes. (*Jerusalem Post*, 16 septembre)

23. Le 16 septembre, il a été signalé que, depuis l'attentat-suicide à la bombe à Jérusalem le 4 septembre, les forces de sécurité avaient arrêté 250 Palestiniens accusés d'appartenir à des organisations «terroristes». (*Jerusalem Post*, 16 septembre)

24. Le 16 septembre, Salah Taamari, membre du Conseil législatif palestinien, a signalé qu'Israéliens et Palestiniens se dirigeaient vers un violent affrontement du fait que les Israéliens continuaient l'implantation de colonies de peuplement et le bouclage des territoires. (*Jerusalem Post*, 17 septembre)

25. Le 19 septembre, on a appris que le Ministre israélien de l'infrastructure nationale, Ariel Sharon, commentant la confiscation par des colons de deux maisons dans le quartier Ras al-Amud de Jérusalem, avait déclaré que cette initiative était de la plus haute importance dans la mesure où elle avait pour effet de faire échec au projet palestinien de créer une zone ininterrompue de peuplement palestinien d'Abu Dis à la vieille ville de Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

26. Le 23 septembre, Israël a révélé l'identité de quatre des cinq auteurs d'attentats-suicide à la bombe qui s'étaient fait sauter avec leur bombe à Jérusalem-Ouest au cours des deux derniers mois. Ces personnes, dont les noms suivent, étaient toutes résidentes du village d'Azira Shamalya dans le nord de la Cisjordanie : Mou'awiya Mahmoud Ahmad Jara'a (1974), Bashar Mahmoud Assad Sawalha (1973), Tewfiq Ali Mahmoud Yassin (1972), Youssef Ahmad Shouli (1974). Elles étaient toutes recherchées par le Shin Bet qui voulait les interroger sur leur participation présumée à la fusillade contre un véhicule militaire israélien à Wadi Al-Bidan, près de Naplouse, en décembre 1996. Elles avaient été également arrêtées par l'Autorité palestinienne lors de la vague de détentions qui avait suivi la série d'attentats-suicide de février et mars 1996. Elles avaient réussi à s'évader de la prison palestinienne de Naplouse, en septembre 1996. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

27. Le 23 septembre, selon des sources proches du Hamas, 20 membres du Mouvement de résistance islamique Hamas ont été arrêtés à Naplouse. Ces arrestations sembleraient être liées aux attentats-suicide à la bombe perpétrés à Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

28. Le 24 septembre, dans le dernier discours qu'il a prononcé avant de quitter ses fonctions d'Ambassadeur des

États-Unis en Israël, M. Martin Indyk a fait observer que, certains jours, le processus de paix d'Oslo, entamé en 1992, semblait se transformer en cauchemar. Selon lui, le processus de paix avait profondément déçu Palestiniens et Israéliens et il imputait cette crise aux attentats «terroristes» des militants islamiques et aux actions unilatérales menées par le Gouvernement israélien. Il a exhorté les Israéliens et les Palestiniens à renoncer à ce jeu où tout point perdu par l'un est un point gagné par l'autre, les invitant à mettre un terme à leur guerre verbale et à la volonté constante de marquer des points contre l'adversaire. (*Jerusalem Post*, 25 septembre)

29. Le 26 septembre, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a rejeté un nouvel appel des États-Unis pour que soit gelée l'expansion des colonies juives en Cisjordanie, affirmant que sa politique «prudente» se limitait à promouvoir une croissance naturelle. Lors d'une conférence de presse tenue à Jérusalem, M. Nétanyahou a déclaré qu'il ne voyait pas comment l'on pouvait davantage, de façon réaliste, proposer de geler la vie dans les colonies que d'arrêter toute construction dans les communautés arabes qui, elles aussi, connaissent une croissance naturelle. (*Jerusalem Post*, 28 septembre)

30. Le 26 septembre, il a été signalé que plus de 1 800 maisons palestiniennes avaient été détruites par les autorités israéliennes au cours des 10 dernières années. Il ressortait également du rapport publié par le groupe B'tselem que, pour la seule année 1997, 109 maisons avaient été démolies, dont 20 depuis l'attentat-suicide à la bombe du 30 juillet à Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

31. Le 28 septembre, on a appris que, au cours de la semaine précédente, des FDI avaient effectué une série d'exercices militaires près de Jenin en vue de reconquérir des zones sous contrôle palestinien et de lutter contre les combattants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui attaquaient les colonies juives. Selon Radio Israël, les soldats s'exerçaient à reprendre une colonie juive envahie par la police palestinienne. Cet exercice avait pour résultat que les FDI réussissaient leur mission, mais enregistraient de lourdes pertes. Selon l'agence Reuters, qui citait un haut responsable de la sécurité palestinienne, les FDI avaient utilisé des hélicoptères, des chars et des troupes près des colonies juives entourant Jenin. Cet exercice avait été organisé un an après les émeutes sanglantes qui avaient suivi l'ouverture d'un accès au tunnel du Mur occidental et aurait été une façon de signifier à l'Autorité palestinienne que les FDI avaient tiré les leçons de l'année précédente et se préparaient à l'éventualité d'une guerre totale. Les FDI, qui avaient précédemment reconnu avoir mis sur pied des plans d'urgence pour le cas où éclaterait un conflit majeur avec les Palestiniens dans les territoires, a refusé de donner des

détails sur ces exercices dans la mesure où elles ne commentaient pas publiquement leurs activités opérationnelles et leurs exercices d'entraînement. (*Jerusalem Post*, 28 septembre)

32. Le 29 septembre, le Gouvernement israélien a débloqué 17 millions de dollars qu'il devait à l'Autorité palestinienne au titre de transferts fiscaux, soit la moitié de la somme due. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

33. Le 1er octobre, les autorités israéliennes ont libéré le fondateur et chef spirituel du Hamas, le cheikh Ahmad Yassin. Le cheikh Yassin a été emmené en Jordanie dans un hélicoptère médical jordanien. Cette initiative ferait suite à l'intervention du roi Hussein de Jordanie, qui avait fermement condamné l'attaque perpétrée en territoire jordanien par des agents du Mossad une semaine auparavant. Le chef de la section politique du Hamas, Khaled Mish'al, avait été grièvement blessé, le 25 septembre, quand deux personnes, soupçonnées d'être des agents du Mossad se faisant passer pour des touristes canadiens, l'avaient attaqué devant l'immeuble abritant son bureau à Amman. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

34. Le 3 octobre, on a appris que l'Autorité palestinienne avait arrêté, la semaine précédente, 90 militants du Hamas, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et avait ordonné la fermeture de plusieurs institutions islamiques. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

35. Le 5 octobre, il a été signalé que les services de renseignements israéliens étaient les seuls dans le monde occidental démocratique à continuer à penser que la liquidation de personnalités importantes constituait un moyen légitime d'atteindre des objectifs de sécurité nationale. Ce principe avait été appliqué pendant plus de 50 ans et s'était concrétisé par des opérations qui donnaient des résultats très limités en matière de lutte contre le «terrorisme», et qui causaient plutôt de grands dommages politiques à Israël. À part le Mossad, la seule institution autorisée à agir hors d'Israël, le SGS, section renseignements et unité d'élite des FDI, avait également participé à des missions de ce genre, visant généralement des «terroristes» palestiniens ou des savants étrangers ayant participé à des projets d'armement égyptiens et irakiens dans les années 60 et 70 respectivement. (*Ha'aretz*, 5 octobre)

36. Le 6 octobre, le cheikh Ahmad Yassin, fondateur du Hamas, est retourné à Gaza après avoir passé environ neuf ans dans une prison israélienne où il devait purger une peine de réclusion à perpétuité pour avoir ordonné l'assassinat de soldats israéliens et de collaborateurs palestiniens. Une foule d'environ 20 000 personnes a accueilli Yassin dans le stade de Gaza, aux cris de «Dieu est grand» et de «Roi de l'Intifa-

da». Yassin, dans son discours, a lancé un appel en faveur de l'unité et a exprimé l'espoir que Yasser Arafat réussirait à obtenir la liberté pour sa patrie. (*Ha'aretz*, 6 octobre; *Jerusalem Post*, 6 et 7 octobre)

37. Le 6 octobre, le cheikh Ahmad Yassin est retourné dans la bande de Gaza. Ses déclarations illustraient la nouvelle orientation de la politique du Hamas et l'engagement d'œuvrer à l'unification du peuple palestinien en vue de la recherche de la paix. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

38. Le 7 octobre, à Gaza, le cheikh Yassin, fondateur du Hamas, a déclaré à la presse que le Hamas cesserait de s'attaquer à des civils israéliens si Israël cessait de tuer des Palestiniens, de confisquer des terres, de démolir des maisons, et d'implanter des colonies. Un haut responsable du Hamas à Gaza, Abdel-Aziz Rantisi, a expliqué que par trêve il fallait entendre un cessez-le-feu de deux ou trois ans si les exigences palestiniennes étaient satisfaites, concernant notamment le retrait des troupes israéliennes et la libération des prisonniers palestiniens. M. David Bar Illan, conseiller politique du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a déclaré qu'Israël ne rechercherait pas un accord de cessez-le-feu tant que le Hamas, en tant que groupe, ne renoncerait pas officiellement à la politique consistant à s'attaquer à des Israéliens. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 8 octobre)

39. Le 10 octobre, on a appris que le Premier Ministre israélien avait annoncé que le Gouvernement permettrait la construction de 300 nouvelles unités d'habitation dans la colonie d'Efrat située au sud de Bethléem, près du camp de réfugiés d'Arroub. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

40. Le 12 octobre, le Conseil des colons juifs de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a affirmé que la construction de logements arabes s'était intensifiée dans une douzaine de villages entourant Jérusalem et a signalé que cette évolution pourrait menacer le statut de la ville. Le Conseil a fait savoir que l'observation des villages depuis les airs avait révélé que les Palestiniens avaient construit 19 000 unités d'habitation dans la région de Jérusalem depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993. Le Directeur général du Conseil, Aharon Domb, a accusé les Palestiniens de mener la politique du fait accompli sur le terrain en prévision des négociations sur le statut définitif. David Bar Illan, conseiller politique du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a affirmé que ces constructions constituaient manifestement un acte unilatéral. (*Jerusalem Post*, 13 octobre)

41. Le 13 octobre, Elyakim Rubenstein, conseiller juridique du Gouvernement israélien, s'est déclaré préoccupé par ce qui se passait sur le site de prière d'Al-Aqsa Marwani. Il a fait observer que non seulement le *Waqf* islamique

s'employait à restaurer le site mais qu'il envisageait aussi de l'agrandir. (*The Jerusalem Times*, 17 octobre)

42. Le 14 octobre, le Directeur du *waqf* islamique, Adnan Husseini, a rejeté les allégations d'Elyakim Rubenstein concernant l'agrandissement du site de prière de Marwani en faisant remarquer qu'il faudrait pour ce faire abattre les murs de Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 17 octobre)

43. Le 10 octobre, un responsable du Hamas à Gaza a nié que son organisation avait offert une trêve à Israël. Il a ajouté qu'Israël devrait accepter un cessez-le-feu, et que l'Autorité palestinienne serait chargée d'en négocier les détails. (*The Jerusalem Times*, 17 octobre)

44. Le 27 octobre, le Directeur de la mosquée Al-Aqsa, le cheikh Mohamed Yassin, a condamné le Gouvernement israélien qui encourageait selon lui les extrémistes juifs, lesquels exigeaient que l'on arrête les travaux de réparation et de restauration du complexe d'Al-Aqsa. Le cheikh Yassin a fait observer que cette restauration était pour le *Waqf* islamique une activité annuelle. (*The Jerusalem Times*, 31 octobre)

45. Le 28 octobre, l'Autorité palestinienne et Israël ont accepté de discuter des moyens d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens emprisonnés en Israël. Le Comité créé à cette fin devrait se réunir tous les mois. (*The Jerusalem Times*, 31 octobre)

46. Le 30 octobre, le Procureur général d'Israël, Elyakim Rubenstein, a déclaré que les travaux de restauration du site de prière de Marwani, dans la mosquée Al-Aqsa, ne perturbaient en rien le statu quo et ne causaient de dégâts à aucun monument antique juif. La Haute Cour d'Israël a rejeté la requête d'un groupe juif d'extrême droite, Hai ve Kayam, qui visait à interdire la poursuite des travaux de restauration du site. (*The Jerusalem Times*, 7 novembre)

47. Le 31 octobre, on a appris que la Commission militaire de recours d'Israël avait décidé de reporter les auditions ayant trait aux confiscations de terres dans la banlieue est de Jérusalem. Ces auditions avaient pour objet de permettre aux propriétaires fonciers palestiniens de présenter leurs titres de propriété sur des terres que le Gouvernement israélien avait l'intention de confisquer afin d'étendre la colonie de Maaleh Adumim. Cette expansion, qui faisait partie d'un plan intitulé «la Porte de l'Est» («The Eastern Gate»), concernait les propriétaires palestiniens de 12 443 dounams de terres couvrant cinq villages. (*The Jerusalem Times*, 31 octobre)

48. Le 7 novembre, il a été signalé que le Ministre des finances de l'Autorité palestinienne, Mohammed Zuhdi Nashashibi, avait déclaré qu'Israël n'avait toujours pas remis

à l'Autorité les 35 millions de dollars de recettes fiscales qui avaient été bloqués. (*The Jerusalem Times*, 7 novembre)

49. Le 13 novembre, le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a annoncé que l'Autorité proclamerait, unilatéralement si nécessaire, la création d'un État en 1999, à la fin de la période d'autonomie intérimaire de cinq ans. S'exprimant devant la presse à Gaza, M. Arafat a accusé le Premier Ministre Nétanyahou de traîner les pieds dans ses négociations avec les Palestiniens et l'a averti que sa politique mènerait à la catastrophe non seulement pour les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi pour les habitants de toute la région. Commentant la déclaration de M. Arafat au sujet d'un État palestinien, le Conseiller en communication du Premier Ministre, David Bar Illan, a fait observer qu'une déclaration unilatérale constituerait une violation des accords en vigueur dans la mesure où elle préjugerait des négociations en vue d'un règlement définitif de la question du statut. (*The Jerusalem Post*, 14 novembre)

50. Le 13 novembre, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, a adopté la résolution ES-10/4 par 139 voix contre 3 (Israël, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique), avec 13 abstentions, dans laquelle elle condamnait Israël pour la violation des résolutions précédentes du Conseil de sécurité et exigeait la cessation des travaux de construction à Djabal Abou Ghounaym (Har Homa) et des activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. L'Assemblée a également appelé les parties à la quatrième Convention de Genève à se réunir au plus tard en février 1998 afin de faire respecter les règles internationales relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cette session d'urgence était la troisième que l'Assemblée consacrait à la question d'Har Homa. Les États-Unis ont opposé à deux reprises leur veto à des mesures du Conseil de sécurité tendant à condamner la construction de cette colonie de peuplement. (*Ha'aretz*, 14 novembre; *Jerusalem Post*, 13 et 16 novembre)

51. Le 16 novembre, à la suite du décès d'un garçon palestinien qui avait été abattu d'une balle dans la tête tirée par un soldat des FDI lors de troubles dans le camp de réfugiés d'Aida, l'organisation des droits de l'homme B'tselem a publié une déclaration imputant la mort d'innocents palestiniens aux règlements des FDI régissant l'ouverture du feu. Il y était indiqué que 275 enfants palestiniens de moins de 16 ans avaient été tués par les balles des FDI au cours des 10 dernières années, dont 69 âgés de moins de 12 ans. En outre, depuis la signature en 1993 des Accords d'Oslo, 38 enfants de moins de 16 ans avaient été tués, dont cinq de moins de 12 ans. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 17 novembre)

52. Le 17 novembre, Israël s'est opposé à l'adoption d'une résolution contenue dans le communiqué final de la conférence économique sur le Moyen-Orient au Qatar, qui appelait à «une paix globale au Moyen-Orient fondée sur le principe de l'échange de territoires contre la paix». (*Jerusalem Post*, 18 et 19 novembre)

53. Le 19 novembre, le Ministre de l'infrastructure nationale, Ariel Sharon, a présenté aux autorités américaines des cartes illustrant les préoccupations d'Israël quant à la sécurité et aux colonies dans l'optique d'un arrangement avec les Palestiniens sur le statut définitif. «Tout arrangement définitif doit permettre à Israël de conserver plusieurs zones de sécurité dans les territoires» a-t-il dit au Conseiller américain à la sécurité nationale, Sandy Berger, lors d'une réunion tenue à la Maison Blanche. Un responsable israélien a indiqué par la suite que parmi les zones à conserver figuraient la vallée du Jourdain, les routes traversant les territoires d'est en ouest, ainsi que les sources d'eau. (*Jerusalem Post*, 20 novembre)

54. Le 22 novembre, le porte-parole du Premier Ministre Nétanyahou, Shai Bazak, a déclaré que le Premier Ministre n'avait jamais promis de geler les implantations, et a nié avoir fait une telle promesse au Président des États-Unis, Bill Clinton. Le démenti de M. Bazak contredisait une information diffusée sur la chaîne 1 de la télévision, selon laquelle Shimon Peres, membre de la Knesset, avait précisé que M. Clinton lui avait dit que le Premier Ministre lui avait promis de geler les implantations. (*Jerusalem Post*, 23 novembre)

55. Le 22 novembre, date choisie par le Hamas pour commémorer le dixième anniversaire de l'Intifada, Hani Hourani, conseiller du Président Arafat, a déclaré au journal *Al Bilaad* que le processus d'Oslo était pratiquement mort. Ce n'est pas seulement la politique du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou qui l'a achevé, a-t-il déclaré, «il est mort parce qu'il comportait les éléments de sa propre destruction». (*Jerusalem Post*, 23 novembre)

56. Le 23 novembre, le Premier Ministre Nétanyahou a déclaré que l'incident du 19 novembre au cours duquel un étudiant de 26 ans d'une école talmudique avait été abattu dans la vieille ville de Jérusalem aurait pour conséquence un renforcement de la présence juive dans cette ville. S'adressant à quelque 150 étudiants de l'école talmudique Ateret Cohanim où la victime avait fait ses études, M. Nétanyahou a promis qu'Israël occuperait toute la ville de Jérusalem et ferait tout ce qu'il fallait pour cela. «Nous avons l'intention de prendre d'autres mesures qui nous permettront d'affirmer notre souveraineté sur toutes les parties de Jérusalem et de

faciliter l'installation des Juifs partout», a-t-il déclaré. (*Jerusalem Post*, 24 novembre)

57. Le 23 novembre, à l'issue d'une visite dans la vieille ville de Jérusalem, le Premier Ministre Nétanyahou a déclaré que son gouvernement était déterminé à renforcer la présence des colons dans la partie arabe de Jérusalem et à Hébron. Il a également ordonné la construction de deux nouveaux postes de police en plus de celui qui avait été installé dans une maison arabe immédiatement après le meurtre d'un colon tué deux jours auparavant dans le quartier musulman. C'est le premier poste de police qui ait été installé dans la rue Al-Wad, principale artère reliant la porte de Damas à la zone du mur occidental. Ce poste est le quatrième installé dans la vieille ville. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

58. Le 24 novembre, le Premier Ministre Nétanyahou a promis qu'Israël n'abandonnerait jamais la colonie de Gush Etzion. Prenant la parole devant la session plénière de la Knesset, à l'occasion du trentième anniversaire du rétablissement des colonies de Gush Etzion, il s'est engagé à poursuivre le développement et la fortification des 20 000 colonies fortifiées qui s'étendent «de Neve Daniel, au nord, à Karmi Tzur, au sud; de Beitar, à l'ouest, à Tekoa et Nokdim, à l'est». Le Président du Parti travailliste, M. Ehud Barak, a également exprimé son appui aux colons de Gush Etzion, les décrivant comme «les fils qui retournent à leur terre, les dépositaires d'une tradition de lutte, les héritiers des pionniers et le symbole du sionisme contemporain qui a poursuivi la colonisation de Gush Etzion, laquelle ne sera jamais interrompue». (*Ha'aretz*, 25 novembre)

59. Le 24 novembre, Faisal Hussein, Ministre palestinien sans portefeuille, a lancé une mise en garde contre une possible explosion de violence si le Gouvernement israélien mettait à exécution les plans visant à étendre les colonies dans la vieille ville de Jérusalem. M. Hussein a ajouté que les déclarations faites récemment par le Premier Ministre Nétanyahou exprimaient le soutien manifeste du Gouvernement israélien à l'extension des colonies dans la vieille ville. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

60. Le 25 novembre, on a appris qu'un nouveau plan du Gouvernement prévoyait le transfert à l'Autorité palestinienne d'une portion (6 à 8 %) de la zone C de Cisjordanie. Selon ce plan, le redéploiement des Forces de défense israéliennes se ferait dans un délai de cinq mois et dépendrait de l'accord de l'Autorité sur la suspension d'un troisième redéploiement en attendant la fin des négociations sur le statut final. À l'issue du redéploiement, l'Autorité palestinienne contrôlerait de 35 à 37 % de la Cisjordanie, soit l'ensemble des zones A et B ainsi que 6 à 8 % de la zone C.

La proposition du Gouvernement de procéder à un redéploiement limité dans la zone C a immédiatement été rejetée par les responsables palestiniens, notamment par le Ministre de l'information, Yasser Abed Rabbo, qui l'a qualifiée de «ridicule». (*Jerusalem Post*, 25 novembre; *Ha'aretz*, 26 novembre)

61. Le 27 novembre, le Premier Ministre Nétanyahou a dressé une nouvelle carte d'Israël et de l'«entité» palestinienne adjacente, qui maintient la vallée du Jourdain, Gush Etzion et d'autres «zones de sécurité» sous la souveraineté israélienne. Suivant ce plan, Israël contrôlerait également la zone côtière de la bande de Gaza. M. Nétanyahou a déclaré que la vallée du Jourdain servirait de zone tampon contre toute attaque militaire venant de l'est. Il a également ajouté qu'Israël devait maintenir une ligne de défense le long de son flanc occidental, d'où la nécessité de contrôler la zone côtière de Gaza. Outre le maintien de Jérusalem dans ses limites municipales élargies et du bloc de colonies d'Etzion, le Premier Ministre, soulignant que la plupart des zones de sécurité ne comportaient pas beaucoup d'habitants arabes, a également réclamé une étroite «zone de sécurité», à l'est de la Ligne verte. Il a une fois encore exprimé son opposition à la création d'un État palestinien, en avertissant qu'Israël prendrait rapidement des contre-mesures au cas où l'Autorité palestinienne proclamerait un État indépendant et souverain. Par ailleurs, il a déclaré que les Palestiniens devraient être autorisés à gérer leur propre vie, dans le cadre de ce qu'il appelle «une division fonctionnelle de l'autorité», mais la sécurité globale relèverait exclusivement des Israéliens. Lorsqu'on lui a demandé si les réfugiés palestiniens étaient inclus dans sa proposition de paix, M. Nétanyahou a répondu que ce problème devait être résolu par l'Autorité palestinienne. Il a toutefois exclu un rapatriement massif en Israël, en affirmant que toutes les forces politiques israéliennes étaient contre cette idée. Il a ajouté qu'un afflux massif de réfugiés vers les zones autonomes provoquerait une «pression intolérable» sur Israël. M. Nétanyahou a présenté ses propositions lors d'un déjeuner organisé par un comité de directeurs de publications pour commémorer le cinquantième anniversaire du vote de l'Assemblée générale en faveur du partage de la Palestine autorisant la création d'un État juif et d'un État arabe. (*Jerusalem Post*, 28 novembre)

62. Le 28 novembre, il a été signalé que l'Autorité palestinienne avait adressé une protestation à Israël pour exiger la restitution de neuf dounams de terre saisis une semaine auparavant dans la zone de Mawasi, à l'ouest de Khan Younis, par des colons de la colonie de Neve Dekalim, la plus grande de la bande de Gaza. Le chef de l'équipe palestinienne du Bureau de liaison commun a déclaré qu'Israël avait commis 320 violations des Accords d'Oslo dans

la zone de Mawasi depuis leur signature. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

63. Le 28 novembre, on a appris que les autorités israéliennes avaient construit un mur autour du tombeau de Rachel, à Bethléem, qui empiétait sur la moitié de l'autoroute Jérusalem-Bethléem. D'après le Vice-Gouverneur de Bethléem, Munther Arsheed, la zone avait été déclarée zone militaire fermée au moins une fois par semaine. M. Arsheed a ajouté que ces mesures visaient à modifier le tracé des limites municipales de Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

64. Le 29 novembre, dans un message transmis à l'occasion des cérémonies organisées à Tel-Aviv pour commémorer le cinquantième anniversaire de la résolution de 1947 de l'ONU sur le partage de la Palestine, le Secrétaire général a déclaré que les décisions les plus difficiles découlant de la résolution sur le partage restaient encore à prendre, ajoutant qu'il fallait redoubler d'efforts pour réaliser l'objectif de la paix. Le message qui a été lu au nom du Secrétaire général par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève indique que le vote sur le plan de partage, obtenu après d'intensifs débats, fut l'un des plus difficiles de l'histoire de l'ONU.

«Mais le plan n'a pas été accepté par les Palestiniens, les Arabes et les États arabes. Au cours des décennies qui suivirent, la région fut le théâtre de plusieurs grandes guerres, sans parler des innombrables actes de violence et incidents tragiques qui ont provoqué des souffrances, de la colère et de l'amertume chez toutes les parties».

Le Secrétaire général a déclaré qu'Israéliens et Palestiniens avaient fait preuve d'un courage admirable en engageant les négociations lancées à Madrid en 1991, puis, plus tard, en signant les Accords d'Oslo, avant d'ajouter :

«Malheureusement, les événements récents font craindre le pire pour le processus de paix. Des actes de violence horribles ont été perpétrés contre des civils innocents, notamment à Tel-Aviv... La réalité quotidienne d'un trop grand nombre de gens dans la région continue d'être marquée par l'insécurité, la misère et le désespoir. Les festivités de ce soir sont une occasion de célébration et d'affirmation pour l'État d'Israël et tous les Israéliens... Elles doivent également servir à rappeler que la grande majorité des Israéliens et des Palestiniens espèrent une solution globale, juste et durable qui leur permette de coexister en paix».

De son côté, Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, a demandé à l'Organisation des Nations Unies

d'accorder à l'Autorité palestinienne la qualité de membre à part entière (actuellement, les Palestiniens ne disposent que du statut d'observateur au sein de l'Organisation). «Nous espérons que vous appuierez la demande légitime des Palestiniens de participer pleinement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies», a déclaré M. Arafat dans un message publié par l'Agence de presse palestinienne Wafa pour commémorer l'anniversaire de la résolution sur le partage et la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. (*Jerusalem Post*, 30 novembre)

65. Le 30 novembre, dans une déclaration d'intention ne comportant aucune indication géographique ou chronologique, le Gouvernement a annoncé sa volonté d'ordonner un retrait des Forces de défense israéliennes de certaines zones non précisées de la Cisjordanie jusqu'à la conclusion d'un arrangement permanent avec les Palestiniens. Le Gouvernement a décidé, par 16 voix pour et 2 abstentions, de mettre en place une équipe spéciale dirigée par le Premier Ministre Benjamin Nétanyahou pour établir les cartes et les calendriers nécessaires à l'exécution de la décision de retrait qui, par ailleurs, appuyait sans équivoque les colonies de Cisjordanie, et contenait notamment l'engagement de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur existence et leur renforcement. Le Secrétaire du cabinet, Dan Naveh, a souligné que le redéploiement dépendrait toutefois de la mesure dans laquelle l'Autorité palestinienne respecterait les mêmes engagements prévus par l'Accord d'Hébron, notamment le désarmement du Hamas, l'extradition des «assassins» en Israël et la révision de la charte nationale palestinienne. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 1er décembre)

66. Le 1er décembre, le Premier Ministre Nétanyahou a annoncé que si le Président de l'Autorité palestinienne proclamait unilatéralement un État palestinien, il proclamerait à son tour l'annexion de la vallée du Jourdain et «d'autres territoires». Commentant la menace de M. Nétanyahou, Yasser Arafat a déclaré que l'État palestinien existait déjà. S'adressant à des journalistes le 2 décembre, il a déclaré : «Qu'il soit bien clair que l'État palestinien existe et que Al Qods Al Charif, qui a été occupé en 1967, sera sa capitale.» (*Ha'aretz*, 2 décembre; *Jerusalem Post*, 2 et 3 décembre)

67. Le 8 décembre, les membres du Conseil national palestinien ont commémoré le dixième anniversaire de l'Intifada en ouvrant la séance par une minute de silence à la mémoire des Palestiniens tués durant le soulèvement. (*Jerusalem Post*, 9 décembre)

68. Le 8 décembre, l'organisation des droits de l'homme B'tselem a publié un rapport sur les violations des droits de l'homme commises par les Israéliens depuis le début de

l'Intifada. Le rapport affirme que 1 346 Palestiniens, dont 276 enfants de moins de 17 ans et 70 de moins de 13 ans, avaient été tués par les Forces de défense israéliennes ou les forces de sécurité entre le 9 décembre 1987 (début du soulèvement) et le 30 novembre 1997. Sur ce nombre, 1 308 ont été blessés par armes à feu, 15 ont été battus à mort, 10 ont succombé durant les interrogatoires et 5 sont morts des suites des mauvaises conditions de détention. En outre, 133 Palestiniens ont été tués par des colons pendant la même période, tandis que 256 civils israéliens, dont 18 enfants, et 127 membres des Forces de défense israéliennes et des forces de sécurité ont été tués par des Palestiniens. Le rapport affirme que dans la plupart des cas de blessures mortelles par arme à feu, la vie des membres des forces de sécurité n'était pas menacée. Malgré cela, seuls 55 cas ont fait l'objet d'un procès. Ainsi, 19 soldats ont été reconnus coupables de meurtre ou de meurtre par négligence, 17 ont été condamnés pour des délits non liés à la cause de la mort (usage abusif de la force et blessures); 14 ont été acquittés, 3 sont en cours de jugement et 2 ont vu leur acte d'accusation annulé. Le rapport note que le nombre de Palestiniens tués par les Forces de défense israéliennes avait considérablement diminué à la suite du retrait de ces forces de la plus grande partie de la bande de Gaza et des villes de Cisjordanie dans le cadre de l'application des Accords d'Oslo. Toutefois, le nombre d'enfants tués n'a pas baissé dans la même proportion puisqu'en 1997, 27 % des victimes étaient des enfants. Le rapport accuse les forces de sécurité de n'avoir pas toujours tenté d'empêcher la violence des colons ou d'arrêter les coupables. Il ajoute que de nombreux actes de violence n'avaient pas fait l'objet d'une enquête ou, s'il y avait bien une enquête, celle-ci traînait en longueur et n'aboutissait à aucune inculpation. Le rapport ajoutait que la plupart des procès effectivement intentés avaient donné lieu à des peines particulièrement légères, ce qui était en contradiction flagrante avec les mesures de châtiement et de maintien de l'ordre appliquées aux Palestiniens en cas d'attaque contre les Israéliens. D'après le rapport, 447 maisons palestiniennes avaient été démolies et 294 scellées en représailles d'actes de violence commis ou censés avoir été commis par un membre de la famille concernée. Quelque 106 maisons avaient été démolies par des tirs d'artillerie parce qu'elles étaient soupçonnées d'abriter des fugitifs. En outre, 1 800 maisons avaient été démolies sous prétexte qu'elles avaient été construites sans permis. (*Jerusalem Post*, 8 et 9 décembre; *Ha'aretz*, 9 décembre)

69. Le 9 décembre, la Knesset a adopté une loi interdisant l'organisation d'un recensement palestinien à Jérusalem-Est. La proposition de loi avait été présentée par le Gouvernement israélien. Le premier jour du recensement, la police

israélienne a arrêté un agent de recensement qui a été relâché après interrogatoire. (*The Jerusalem Times*, 12 décembre 1997)

70. Le 10 décembre, la Knesset a approuvé un amendement à la loi sur l'application des Accords d'Oslo afin d'empêcher l'Autorité palestinienne d'organiser un recensement à Jérusalem-Est. Le texte original interdisait à l'Autorité palestinienne «d'ouvrir ou de maintenir des bureaux ou de tenir des réunions dans l'État d'Israël»; la nouvelle version étendait l'interdiction aux «activités». Le Premier Ministre a fait une brève déclaration sur l'importance de l'unité de Jérusalem en tant que capitale éternelle d'Israël en affirmant :

«Je suis convaincu que notre peuple sera uni aussi longtemps que Jérusalem sera unie. Je demande à tous ceux qui sont présents ici d'appuyer la loi sur l'application de l'Accord intérimaire interdisant toute activité politique ou de nature similaire qui ne va pas dans le sens de la souveraineté israélienne sur Jérusalem.»

Le Conseil législatif palestinien a exhorté les résidents de Jérusalem à défier la loi israélienne. Il a appelé les résidents palestiniens de Jérusalem à «ignorer la loi d'occupation israélienne et à exercer leur droit de fournir des informations aux agents de recensement». (*Ha'aretz*, 10 et 11 décembre 1997; *Jerusalem Post*, 11 et 12 décembre)

71. Le 12 décembre, à l'issue de son débat annuel sur la question de Palestine, l'Assemblée générale a adopté une résolution par 160 voix contre 2 (Israël et États-Unis d'Amérique), réaffirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Dans une résolution adoptée la semaine précédente, l'Assemblée avait de nouveau exigé l'arrêt de la construction de la colonie Har Homa, à Djabal Abou Ghounaym. Dans une résolution intitulée «Règlement pacifique de la question de Palestine», adoptée par 155 voix contre 2 (Israël et États-Unis d'Amérique), l'Assemblée a demandé aux parties concernées, aux coparrains du processus de paix et aux autres parties intéressées, ainsi qu'à toute la communauté internationale, de remettre le processus de paix sur les rails et de le mener à bien. L'Assemblée a également adopté une résolution par 148 voix contre une (Israël), dans laquelle elle déclarait que l'imposition par Israël de ses lois, de sa juridiction et de son administration à Jérusalem était illégale. Une résolution demandant à Israël de se retirer des hauteurs du Golan a été adoptée par 92 voix contre 2 (Israël et États-Unis d'Amérique). Enfin, l'Assemblée a décidé à une écrasante majorité de maintenir son appui à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les États-Unis et Israël, qui avaient voté contre,

ont objecté que ces entités étaient anachroniques et qu'elles consommaient des fonds précieux qui pourraient être consacrés à des activités humanitaires. (*Jerusalem Post*, 14 décembre)

72. Le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, aurait déclaré le 14 décembre que les «Sionistes» avaient consacré des centaines de millions de dollars à judaïser Jérusalem et à en faire la capitale éternelle d'Israël. Dans un discours prononcé devant l'Organisation de la Conférence islamique, à Téhéran, M. Arafat a également évoqué l'ouverture d'une sortie du tunnel dit du mur occidental, en 1996, et la «colère que la chose avait suscitée chez les Arabes, dans les pays musulmans et dans le monde entier». Il a affirmé que cet acte venait compléter le plan visant à coloniser Ras al-Amud et Har Homa afin d'isoler Jérusalem de son arrière-pays palestinien. (*Jerusalem Post*, 14 décembre)

73. Le 16 décembre, le Bureau de presse du Gouvernement a publié un rapport spécial reprenant plus de 50 propos antisémites publiés au cours de l'année écoulée dans les médias palestiniens ou tenus par de hauts fonctionnaires de l'Autorité palestinienne. Ce rapport de 13 pages, intitulé «Un répertoire de la haine, l'antisémitisme de l'Autorité palestinienne depuis l'Accord d'Hébron», note que les Accords d'Oslo et le Protocole d'Hébron exigeaient de l'Autorité palestinienne qu'elle s'abstienne de toute provocation et prenne les mesures nécessaires pour empêcher d'autres parties de s'y livrer. Or, en violation de ces accords, des responsables de l'Autorité palestinienne auraient fait de l'antisémitisme l'essentiel de leur discours et encouragé sa promotion dans les médias palestiniens. D'après le rapport, on pouvait discerner six thèmes récurrents : les clichés antisémites classiques; la comparaison d'Israël avec les nazis et les fascistes; la négation de l'holocauste; les accusations diffamatoires; la délégitimisation d'Israël et du peuple juif; et l'assimilation du sionisme au racisme. Le rapport soutenait par ailleurs que, dans la tradition des diffamations remontant à l'âge des ténèbres, de hauts responsables de l'Autorité palestinienne avaient accusé Israël d'avoir injecté le virus VIH à des enfants palestiniens, effectué des expériences médicales sur des prisonniers et vendu des produits alimentaires avariés aux Palestiniens. Le rapport ajoutait que les Palestiniens faisaient souvent référence au «Protocole des sages de Sion», pourtant historiquement discrédité, publiaient des fables de «complots juifs» et de «vampires juifs» et décrivaient les Juifs comme un peuple assoiffé de pouvoir et «avide d'argent». Le rapport reprenait des extraits de documents publiés par l'Autorité palestinienne dont les suivants :

«Les pratiques israéliennes sont à maints égards similaires, sinon plus brutales, que celles appliquées par les

soldats nazis contre les citoyens français et hollandais pendant la Deuxième Guerre mondiale». (Extrait d'un communiqué de presse publié le 10 décembre 1997 par le Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne).

«Le plan de Nétanyahou correspond parfaitement aux fondements du plan sioniste du grand Israël, dont la mise en oeuvre doit se faire en plusieurs étapes définies à l'époque de la rédaction du Protocole des Sages de Sion.» (Extrait d'un article publié dans le journal officiel de l'Autorité palestinienne *Al-Hayat al-Jadeeda*, le 30 novembre 1977). (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 17 décembre)

74. Le 16 décembre, on a appris que près d'un tiers des colonies de Cisjordanie, soit 42 sur 144, notamment Kiryat Arba, Beit El, Ofra et Kadimim, ne figuraient pas parmi les colonies présentant un intérêt sécuritaire sur la carte dressée par le Ministère de la défense. Autrement dit, ces colonies ne dépendraient plus de la souveraineté israélienne après le règlement final avec les Palestiniens. Par ailleurs, on a estimé qu'en établissant cette carte, le Ministère de la défense reconnaissait pour la première fois qu'environ un tiers des colonies de Cisjordanie n'étaient pas considérées comme des acquis stratégiques mais plutôt comme des «colonies politiques», selon les termes de feu M. Rabin. Lorsque ces colonies ne figuraient pas sur la carte, il n'en fallait toutefois pas déduire qu'elles seraient évacuées, le Gouvernement Nétanyahou rejetant cette idée. Il ne fallait pas en déduire non plus qu'elles seraient placées sous la souveraineté palestinienne étant donné qu'elles figuraient sur une autre carte des intérêts nationaux qui comprenait toutes les colonies de Cisjordanie. D'après certains hauts responsables, les 42 colonies en question et les routes d'accès qui y menaient feraient l'objet d'un arrangement aux termes duquel elles resteraient sous contrôle extraterritorial israélien. (*Ha'aretz*, 16 décembre)

75. Le 17 décembre, on a appris que le Gouvernement avait jusqu'à cette date versé 97,5 millions de nouveaux shekels israéliens pour dédommager des résidents palestiniens des territoires blessés durant l'Intifada. Pendant la seule année écoulée, quelque 26 millions de nouveaux shekels israéliens avaient été versés et le nombre de procès ne cessait de s'accroître. Des représentants du Bureau du Procureur de l'État et des Forces de défense israéliennes ont indiqué au Comité de la Constitution, des lois et de la justice de la Knesset que, selon leurs estimations, les indemnités atteindraient au total 750 millions de nouveaux shekels israéliens. Le Comité serait en train d'examiner la loi dite de l'Intifada qui visait à limiter le nombre de Palestiniens

à indemniser pour le préjudice subi durant l'Intifada. La session du Comité s'est tenue après que le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a demandé au Président du Comité, MK Shaul Yahalon, d'accélérer l'examen de la loi, laquelle a eu sa première lecture en juillet. M. Mordechai a qualifié cette loi d'extrêmement importante et a indiqué qu'au cas où elle ne serait pas adoptée, «les fonds précieux qui étaient consacrés au renforcement de l'État serviraient à indemniser des personnes qui avaient participé à des actes hostiles et à la subversion contre l'État d'Israël». Selon le chef du Service des réclamations du Ministère de la défense, Victor Bar Gil, sur les 5 000 dossiers examinés, 4 000 avaient été réglés à l'amiable. Actuellement, 1 100 dossiers demeuraient à l'étude parmi lesquels 873 étaient examinés par les tribunaux et 226 traités par le Ministère de la défense. Des fonctionnaires du Ministère ont déclaré qu'ils avaient été récemment «inondés» de nouveaux procès, 600 pour la seule année 1997. La plus grosse indemnisation consentie jusqu'à présent (3 millions de nouveaux shekels israéliens) a été versée à la famille d'une fille qui se trouvait dans un état végétatif à la suite d'une grave blessure à la tête. Les fonctionnaires du Ministère ont également noté que les montants des indemnisations fixés par les tribunaux avaient régulièrement augmenté. Il y a quelques années, les tribunaux accordaient 80 000 nouveaux shekels israéliens pour la perte d'un oeil; aujourd'hui, ce montant était passé à 280 000. Le projet de loi sur l'Intifada a suscité de vives protestations de la part des organisations des droits de l'homme qui le considéraient comme une violation flagrante des droits de l'homme en contradiction avec les principes de base du droit international et du droit israélien. Dans une déclaration qu'elles ont publiée, ces organisations ont noté que la loi dégagerait totalement la responsabilité des forces de sécurité pour le préjudice causé à la population civile des territoires. Elles ont souligné par ailleurs que ce projet élargissait artificiellement la notion «d'action militaire» dégageant ainsi la responsabilité de l'État pour les dommages subis par les civils. La seule exception prévue par le projet concernait les cas où les forces de sécurité étaient reconnues coupables de dommages causés avec intention de nuire. Selon les organisations des droits de l'homme, cela revenait à dire que pratiquement aucun soldat ne serait jugé, ce qui libérait l'État de l'obligation de verser des indemnités. Enfin, elles ont noté que le projet de loi prévoyait une prescription d'un an pour les dommages causés par les forces de sécurité dans les territoires alors que la prescription était de sept ans pour les dommages causés à l'intérieur du territoire israélien. (*Ha'aretz*, 17 décembre)

76. Le 19 décembre, dans un discours prononcé devant des journalistes juifs, le Premier Ministre a déclaré que la

Cisjordanie faisait partie intégrante de l'État d'Israël et que les Juifs y resteraient puisque c'était leur pays et leur patrie. Les propos de M. Nétanyahou ont été largement condamnés dans les milieux palestiniens. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, a déclaré que ces propos constituaient une violation flagrante des accords signés et mettaient en danger le processus de paix. Imad Falouji, Ministre des communications et des affaires postales de l'Autorité palestinienne, a pour sa part déclaré que cette déclaration révélait les véritables intentions d'Israël s'agissant du processus de paix et faisait peser un risque de guerre dans toute la région. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 décembre)

77. Le 19 décembre, on a appris que 5 000 procès avaient été intentés à l'armée israélienne devant des tribunaux israéliens par des Palestiniens blessés durant l'Intifada. Cette information a été publiée dans le quotidien *Ma'ariv* de Tel Aviv. Par ailleurs, la Knesset examinerait un projet de loi visant à dégager la responsabilité civile des forces de sécurité israélienne pour la plupart de leurs activités en Cisjordanie (à l'exception de Jérusalem-Est) et dans la bande de Gaza. Cette loi, qui donnait une définition très large des activités militaires, stipulait qu'Israël ne serait pas tenu de verser des indemnités pour les blessures subies durant ces activités, à moins de faire la preuve que l'auteur avait agi intentionnellement. (*The Jerusalem Times*, 19 décembre)

78. Le 21 décembre, un juriste de haut rang des Forces de défense israéliennes, le lieutenant colonel Daniel Reisner, a révélé que la majorité des officiers des Forces de défense israéliennes n'avaient jamais reçu de formation officielle sur les lois de la guerre et que leurs connaissances dans ce domaine provenaient du cinéma et de la télévision. M. Reisner a souligné que les commandants s'étaient trouvés placés devant des problèmes de droit international lorsqu'ils servaient au Liban, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le Procureur général aux forces armées israéliennes, le général de brigade Uri Shoham, a pour sa part déclaré que les connaissances en matière de droit international étaient médiocres. Répondant aux critiques dont elles ont été l'objet, les Forces de défense israéliennes ont déclaré qu'elles proclameraient l'année 1998 «Année du droit international» et qu'elles envisageraient de lancer un ambitieux projet pour renforcer la formation dans ce domaine. (*Jerusalem Post*, 22 décembre)

79. Le 23 décembre, la maison de l'Orient de Jérusalem a démenti l'information selon laquelle, à la suite d'un accord entre Palestiniens et Israéliens, le Ministre de l'intérieur israélien aurait décidé de ne plus confisquer les cartes d'identité des Palestiniens de Jérusalem. Elle a indiqué que, depuis le 22 décembre, deux cartes d'identité avaient été retirées à des Palestiniens au motif qu'ils habitaient en

dehors des limites de la ville fixées par Israël. (*The Jerusalem Times*, 26 décembre)

80. Le 25 décembre, on a appris que le nombre d'arrestations et de procès de résidents des territoires ayant séjourné illégalement en Israël avait triplé au cours des six derniers mois par rapport à 1996. Les employeurs, les chauffeurs qui avaient conduit des Palestiniens à leur lieu de travail et les personnes qui leur avaient procuré un logement ont également été traduits en justice. Au total, 1 540 ouvriers des territoires ont été jugés entre mai et novembre. Quelque 2 100 poursuites pénales ont été engagées contre les personnes qui avaient facilité un séjour illégal et un grand nombre de contrevenants ont été condamnés à de fortes amendes. (*Ha'aretz*, 25 décembre)

81. Le 27 décembre, le Gouvernement israélien a rejeté comme nulle et non avenue la proposition de Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, tendant à installer une force internationale dans les zones de Cisjordanie qu'Israël considère comme vitales pour sa sécurité. (*Jerusalem Post*, 28 décembre)

2. Incidents résultant de l'occupation

82. Les abréviations ci-après sont utilisées pour les noms de journaux figurant dans les tableaux :

H : *Ha'aretz*

JP : *Jerusalem Post*

JT : *The Jerusalem Times*

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
a) Liste des Palestiniens tués par l'armée ou par des civils israéliens			
15 novembre 1997	Hassan Ali Jarawish, 7 ou 9 ans	Beit Safafa (Jérusalem)	Blessé à la tête, le 11 novembre par un soldat des Forces de défense israéliennes lors de troubles près du tombeau de Rachel. Décédé des suites de ses blessures quatre jours plus tard. (H, 12 et 17 novembre; JP 13, 16 et 17 novembre)
22 novembre 1997	Jimmy Kanawati, 36 ou 37 ans	Bethléem (citoyen salvadorien)	Mortellement blessé par la police des frontières qui aurait ouvert le feu après que la voiture qu'il conduisait ait forcé un barrage près de la colonie de Gilo. Selon un passager, les policiers avaient ouvert le feu sans sommation ni provocation. Le Département des enquêtes policières du Ministère de la justice aurait ouvert une enquête sur cet incident. (H, JP, 23 novembre; également rapporté par le JT, 28 novembre)
b) Liste des autres Palestiniens tués par suite de l'occupation			
4 septembre 1997	Non indiqué (trois personnes)	Village d'Azira Shamalya (zone de Naplouse)	Membres du Hamas, auteurs d'un attentat-suicide. Tués par l'explosion des bombes qu'ils transportaient dans l'allée piétonnière Ben-Yehuda, à Jérusalem. (H, JP, 5 et 24 septembre)
16 septembre 1997	Marwan Ma'ali, 31 ans	Non indiqué	Détenu administratif, arrêté le 4 août. Retrouvé pendu dans sa cellule de la prison de Meggido. Les groupes de défense des droits de l'homme palestiniens ont prétendu qu'il avait été torturé. Le porte-parole des Forces de défense israéliennes a annoncé que ce cas avait été soumis à la police pour enquête. (H, 17 septembre; JP, 19 septembre)
21 novembre	Badran Abdo, 23 ans	Rafat (Cisjordanie)	Militant du Hamas et professeur de chimie. Semble avoir été tué par l'explosion d'une bombe qu'il était en train de fabriquer dans le village de Rafat. (JP, 23 novembre)
Date exacte non indiquée	Jihad Abed A-Razak, 40 ans	Non indiqué	Détenu à Gaza pour présomption de collaboration. Tué par un prisonnier condamné pour meurtre qui le soupçonnait d'avoir collaboré avec le Service général de sécurité. (JP, 7 décembre)

c) Autres incidents

83. Le 30 août 1997, un agent de la police des frontières, un volontaire de la garde civile et quatre Palestiniens ont été blessés lors d'affrontements entre les policiers et des résidents du camp de réfugiés de Kalandiya, au nord de Jérusalem. L'incident a commencé lorsque des dizaines de résidents ont lancé des pierres contre une voiture de police qui poursuivait un véhicule suspect à l'intérieur du camp. Les policiers ont réagi en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc, blessant légèrement quatre Palestiniens. L'un des lanceurs de pierres a été arrêté. (*Jerusalem Post*, 31 août)

84. Le 1^{er} septembre, deux incidents au cours desquels des pierres ont été lancées contre des soldats israéliens se sont produits dans la bande de Gaza. Lors de l'un de ces incidents, qui a eu lieu à l'intersection de Deir el-Balah, le pare-brise d'une jeep de patrouille des Forces de défense israéliennes a été brisé. On ne signale aucun blessé. (*Jerusalem Post*, 2 septembre)

85. Le 2 septembre, les forces de sécurité ont arrêté sept frères palestiniens dans le village de Khader (zone de Bethléem). D'après des sources palestiniennes, une trentaine de soldats et d'agents de sécurité sont entrés dans le village à 15 heures et ont emmené ces hommes qu'ils ont accusés d'appartenir à des groupes de militants islamiques. (*Jerusalem Post*, 3 septembre)

86. Le 4 septembre, trois auteurs d'une attaque-suicide ont fait exploser des bombes dans l'allée piétonnière de Ben-Yehuda, à Jérusalem, tuant quatre personnes, dont deux fillettes de 14 ans et eux-mêmes et blessant 200 personnes. Un cinquième israélien est mort quatre jours plus tard des suites des graves blessures subies durant cette attaque. Selon la police israélienne, les assaillants seraient venus de l'extérieur mais ont bénéficié d'une aide logistique importante de la part de sympathisants à Jérusalem-Est. La branche militaire du Hamas a revendiqué cette attaque le 14 septembre et a menacé d'en organiser d'autres. Les responsables de la sécurité ont déclaré que cette attaque aurait pu être beaucoup plus meurtrière si les bombes avaient été plus grosses et si l'attentat s'était produit à une heure de grande affluence. Le Premier Ministre a déclaré que les citoyens israéliens ne serviraient pas de cobayes pour permettre d'évaluer la bonne volonté ou la crédibilité de Yasser Arafat. Il a ajouté qu'Israël allait modifier toute sa ligne de conduite en ce qui concernait l'ensemble du processus de négociation. Le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a accusé Arafat d'être l'instigateur et le maître d'oeuvre des «actes terroristes» et a ajouté que le processus de paix ne serait plus mené de la même façon qu'il l'avait été jusqu'alors. Lors d'une confé-

rence de presse à Gaza, Yasser Arafat a condamné l'attentat qu'il a qualifié d'acte terroriste contre des citoyens innocents ajoutant qu'il compromettrait le processus de paix que les deux peuples s'efforçaient de mener à bien. D'autres responsables palestiniens ont également condamné l'attentat en déclarant qu'ils allaient prendre des mesures pour en appréhender les auteurs. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 5 septembre; également rapporté par le *Jerusalem Times*, 12 septembre)

87. Le 10 septembre, en réponse à l'appel du Fatah, du Hamas et du Front populaire de libération de la Palestine, près de 150 habitants de Naplouse ont manifesté en plein centre-ville contre la visite dans la région du Secrétaire d'État américain, Madeleine Albright. Les manifestants ont brûlé le drapeau américain et la photo de Madeleine Albright, et se sont élevés contre ce qu'ils appelaient la partialité des États-Unis. (*Ha'aretz*, 11 septembre)

88. Le 13 septembre, une femme palestinienne, âgée de 21 ans et vivant à Ramallah, a tenté de poignarder avec un couteau de cuisine un garde frontière qui patrouillait près de la ville. Le policier n'a pas été blessé et la femme a été arrêtée. (*Jerusalem Post*, 14 septembre)

89. Le 17 septembre, lors des émeutes qui ont éclaté à Hébron, des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles contre des troupes appartenant aux Forces de défense israéliennes (FDI), lesquelles ont riposté en tirant des balles en caoutchouc et en lançant des grenades lacrymogènes. Les Palestiniens ont accusé les FDI d'avoir battu l'un des leurs jusqu'à ce qu'il perde conscience, accusation démentie par le porte-parole des FDI. Celui-ci a indiqué que les émeutes avaient éclaté après que plusieurs Palestiniens eurent refusé de se soumettre aux contrôles de sécurité à l'un des barrages établis par l'armée. Il a également déclaré que cinq Palestiniens avaient été arrêtés et conduits au poste de police pour y être interrogés. Un soldat des FDI a été blessé par une pierre au cours de l'un des accrochages qui se sont multipliés sur le territoire. De surcroît, dans le secteur de Bethléem, les forces de sécurité ont arrêté 17 Palestiniens soupçonnés d'appartenir au Hamas. Les forces de sécurité ont également découvert un fusil et un sac contenant des munitions lorsqu'elles ont fouillé une maison du village d'Arabeh, dans le secteur de Jénine. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 septembre)

90. Le 17 septembre, des heurts ont opposé les troupes israéliennes à des centaines de jeunes Palestiniens qui protestaient contre la confiscation par les colons de deux maisons arabes situées dans le quartier Ras al-Amud de Jérusalem. Plusieurs personnes ont été blessées et plusieurs autres arrêtées. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

91. Le 18 septembre, la première chaîne de télévision israélienne a indiqué que le Service général de sécurité avait arrêté six membres d'une cellule du Hamas, accusés d'avoir préparé une attaque contre un centre commercial de Jérusalem et d'avoir comploté pour enlever le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, ainsi qu'une autre personnalité dont l'identité n'a pas été dévoilée. Deux des suspects étaient de Jérusalem et les quatre autres de Cisjordanie. Certains membres de la cellule ont été appréhendés dans le centre commercial alors qu'ils transportaient des sacs de clous afin de tester les dispositifs de sécurité. Selon certaines sources, ils auraient mené le Service général de sécurité à d'autres membres de la «bande». (*Jerusalem Post*, 19 septembre)

92. Le 19 septembre, les forces de sécurité ont annoncé que le Service général de sécurité, les Forces de défense israéliennes et la police avaient démasqué une cellule «terroriste» du Jihad islamique implantée dans la région de Samarie (Cisjordanie). Les membres de la «bande», habitant tous trois dans le village d'Arabeh, auraient mené plusieurs attaques contre des Israéliens et auraient avoué en avoir préparé plusieurs autres. (*Jerusalem Post*, 21 septembre)

93. Le 20 septembre, des émeutes ont éclaté dans le camp de réfugiés de Kalandiyah et les forces de police sont intervenues en tirant des balles en caoutchouc et en lançant des grenades lacrymogènes. Par ailleurs, des pierres ont été lancées à Silwan mais il n'y a eu ni dégât ni blessé. Ces incidents se seraient produits en signe de protestation contre la présence de Juifs dans le quartier arabe de Ras al-Amud dans Jérusalem-Est. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 septembre)

94. Le 21 septembre, les Forces de défense israéliennes ont arrêté, dans des villages de Cisjordanie, près de 70 activistes du Hamas, dans le cadre d'une campagne d'arrestations massives destinée à prévenir de nouvelles attaques et à découvrir l'identité des cinq auteurs d'attentats-suicide qui avaient récemment endeuillé Jérusalem. De surcroît, un Juif a été poignardé près de la Porte de Damas dans la vieille ville de Jérusalem. D'après la police, on ne sait pas encore si cette agression était d'origine criminelle ou terroriste. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 22 septembre)

95. Le 22 septembre, les Forces de défense israéliennes ont arrêté de nouveaux activistes du Hamas en Cisjordanie. Depuis le début de la semaine, plus de 100 activistes, dont certains figuraient sur la liste des personnes recherchées, et autres collaborateurs du Hamas avaient été appréhendés au cours des vagues d'arrestations successives. Selon un officier supérieur, au moins deux attaques ont été étouffées dans l'oeuf grâce à cette opération qui a duré trois jours. Cet officier a en outre indiqué que la plupart des arrestations

avaient eu lieu dans le secteur de Naplouse et étaient liées à l'enquête sur les attentats-suicide de Jérusalem. (*Ha'aretz*, 23 septembre)

96. Le 23 septembre, trois jeunes Palestiniens qui lançaient des pierres contre des véhicules, bloquant ainsi la jonction d'A-Ram à Jérusalem, ont été arrêtés et trouvés en possession d'un liquide inflammable. Les gardes frontière ont tiré deux coups de feu en l'air afin de disperser la foule. Par ailleurs, à Jérusalem, des jeunes de Jebel Mukaber ont lancé des pierres contre la colonie d'Harmon Hanatziv toute proche, endommageant deux voitures. Il n'y a pas eu de blessés. L'un des jeunes gens a été arrêté pour être interrogé. (*Jerusalem Post*, 24 septembre)

97. Le 24 septembre, alors que le Service général de sécurité signalait que de nouvelles attaques «terroristes» risquaient de se produire, les forces de sécurité ont intensifié leurs opérations de recherche en Cisjordanie afin de démanteler l'infrastructure des groupes extrémistes et d'identifier les responsables des attaques «terroristes». Plus de 75 activistes du Hamas auraient été arrêtés au cours des jours précédents dans le village d'Azira Shamalya (secteur de Naplouse), d'où étaient originaires les auteurs des attentats-suicide commis en juillet et en septembre à Jérusalem. Par ailleurs, des responsables de la sécurité ont indiqué qu'ils avaient identifié le recruteur et le chef des terroristes du Hamas responsables des attentats-suicide sur le marché de Mahaneh Yehuda le 30 juillet et dans la rue Ben Yehuda le 4 septembre, qui avaient fait 20 morts parmi les Israéliens. (*Ha'aretz*, 24 septembre; *Jerusalem Post*, 25 septembre)

98. Les 24 et 25 septembre, des heurts ont opposé des Palestiniens à des troupes israéliennes à Azira Shamalya, dans la partie nord de la Cisjordanie, base présumée des auteurs des attentats-suicide de juillet et septembre. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

99. Le 28 septembre, un véhicule palestinien a forcé un barrage des FDI aux alentours de Kalkiliya, renversant un officier des FDI. La voiture a été retrouvée abandonnée dans la colonie d'Alfei Menasheh. Par ailleurs, un tunnel, qui avait probablement servi à faire entrer clandestinement des agents d'infiltration, des personnes recherchées et des armes en Israël, a été découvert à Rafah, à la frontière avec l'Égypte. (*Ha'aretz*, 29 septembre)

100. Le 3 octobre, on a signalé que des citoyens palestiniens avaient organisé des manifestations devant les maisons occupées par les colons Juifs dans le quartier Ras al-Amud à Hébron. Provoqués par les policiers israéliens, les manifestants avaient riposté en leur jetant des pierres. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

101. Le 9 octobre, les habitants de la partie arabe de Jérusalem se sont mis en grève pour protester contre le maintien de la présence de colons dans deux maisons arabes du quartier Ras al-Amud. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

102. Le 13 octobre, les FDI ont procédé à une rafle en Cisjordanie contre des personnes soupçonnées d'être des activistes du Hamas. Le porte-parole des FDI a indiqué que 14 Palestiniens, soupçonnés d'avoir pris part à des «activités hostiles», avaient été appréhendés. Des habitants du village cisjordanien de Dahariya ont affirmé que des soldats israéliens portant des vêtements civils s'étaient emparés d'un Palestinien soupçonné d'avoir pris part à des attentats-suicide. Selon les témoins, une dizaine de soldats israéliens se faisant passer pour des Arabes seraient descendus d'un véhicule à une station-service dans ce village du secteur d'Hébron, auraient battu et menotté un pompiste palestinien et l'auraient enlevé. Le porte-parole des FDI a refusé de fournir des détails sur cet incident ou de préciser si les soldats s'étaient réellement fait passer pour des Arabes. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 14 octobre)

103. Le 14 octobre, des Palestiniens ont manifesté dans le quartier de Ras al-Amud à Jérusalem après que la police israélienne eut démonté une tente dressée par la Maison d'Orient un mois auparavant pour protester contre la confiscation de deux maisons arabes par des colons israéliens. Cinq Palestiniens qui se trouvaient sous la tente ont été arrêtés, mais ont été relâchés après avoir payé une amende. (*The Jerusalem Times*, 17 octobre)

104. Le 19 octobre, un chauffeur d'autobus et une petite fille ont été légèrement blessés par des jets de pierres dirigés contre un autobus près de Silwad, au nord de Ramallah. (*Jerusalem Post*, 20 octobre)

105. Le 22 octobre, des policiers palestiniens ont tenté d'empêcher des policiers israéliens d'arrêter un habitant de la bande de Gaza soupçonné de se livrer à des «activités hostiles» sur le territoire israélien. L'incident s'est produit au poste frontière de Rafah à partir duquel le suspect cherchait à se rendre en Égypte. Un contrôle informatique a permis de se rendre compte qu'il figurait sur la liste des personnes recherchées pour activités «terroristes». Alors que la police israélienne tentait d'arrêter le suspect, une vingtaine de policiers palestiniens, dont certains étaient armés, ont encerclé la voiture de patrouille où le suspect avait été placé et ont empêché les Israéliens de mener à bien l'arrestation. L'incident se serait terminé sans violence, grâce à l'intervention de hauts responsables. (*Ha'aretz*, 24 octobre)

106. Le 25 octobre, un ouvrier en bâtiment yougoslave qui avait refusé de retirer sa casquette portant l'inscription «IDF» a été poignardé dans le dos par un Palestinien dans la

vieille ville de Jérusalem; ses jours ne sont pas en danger. Trois suspects ont été amenés au poste pour y être interrogés. Par ailleurs, deux Palestiniens ont été blessés par des balles tirées par les FDI au cours d'échauffourées qui s'étaient produites à Bethléem à la suite d'une manifestation de solidarité avec les prisonniers palestiniens. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 26 octobre)

107. Le 1er novembre, des manifestations ont eu lieu à Ramallah, Hébron, Naplouse et Jéricho afin de réclamer la libération des Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité ainsi que le gel de l'établissement de nouvelles colonies. Quelque 1 500 Palestiniens rassemblés sur le campus de l'Université Al-Najah de Naplouse ont écouté une harangue prononcée par téléphone par le dirigeant du Jihad islamique, Ramadan Shallah, à partir de Damas. «Nous nous préparons à mener une guerre sainte pour défendre notre terre et notre religion», a-t-il déclaré à la foule, en ajoutant qu'il lutterait contre le sionisme jusqu'à son dernier souffle. Les manifestants ont également brûlé les drapeaux israéliens et américains. Une affiche de 7 mètres de haut représentant le dirigeant du Jihad islamique, Fathi Shakaki, assassiné à Malte en 1995, dominait la foule en liesse. À Ramallah, un groupe de 200 activistes du Fatah a défilé dans les rues en scandant «Pas de paix jusqu'à la libération des prisonniers». Les manifestants ont également brûlé des drapeaux israéliens et une affiche à l'effigie du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou. Selon certaines sources, des membres du Conseil législatif palestinien étaient mêlés aux manifestants. Les drapeaux américains et israéliens ont été brûlés au cours de manifestations similaires à Hébron et à Jéricho. On n'a signalé ni blessés ni arrestations. (*Jerusalem Post*, 2 novembre)

108. Le 1er novembre, des affrontements violents ont été signalés dans le secteur de Ramallah entre les FDI et les propriétaires fonciers du village d'Ein Yabroud qui s'opposaient à la confiscation de leurs terres. Les FDI ont tiré des balles réelles et en caoutchouc, et ont lancé des grenades lacrymogènes afin de tenter de disperser les manifestants. Ces affrontements n'ont fait aucun blessé. (*The Jerusalem Times*, 7 novembre)

109. Le 3 novembre, quelque 2 000 Palestiniens ont participé à une manifestation organisée à l'Université islamique d'Hébron pour commémorer le deuxième anniversaire de l'assassinat, à Malte, du dirigeant du Jihad islamique, Fathi Shakaki. Les manifestants ont brûlé les drapeaux israéliens et américains, et scandé «À bas Israël et les États-Unis». Par ailleurs, des soldats et des policiers ont arrêté quatre Palestiniens dans le village d'El Khader, près de Bethléem. Le porte-parole des FDI a indiqué qu'un fusil et des munitions

avaient été découverts au domicile de l'un des Palestiniens. (*Ha'aretz*, 5 novembre)

110. Le 5 novembre, des troupes appartenant aux FDI ont fouillé le domicile de 168 Palestiniens résidant dans la vieille ville d'Hébron, près de maisons appartenant à des colons dans une zone placée sous contrôle israélien. Les résidents ont dû quitter leurs maisons et ont été rassemblés près du tombeau des Patriarches (mosquée d'Abraham) où ils ont été photographiés et fichés avant d'être libérés au bout de plusieurs heures. Le porte-parole des FDI a déclaré que cette opération était destinée à «réunir des informations sur les résidents dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et les troubles». (*Ha'aretz*, 7 novembre)

111. Le 10 novembre, une manifestation anti-israélienne a eu lieu à Ramallah. Des jeunes Palestiniens ont scandé des slogans appuyant le Président de l'Iraq, Saddam Hussein, et demandant que des missiles soient tirés sur Tel-Aviv. Ils ont également brûlé des drapeaux israéliens et américains. Des manifestations similaires ont eu lieu à Gaza. Par ailleurs, quelque 200 Palestiniens ont manifesté au Tombeau de Rachel pour demander la libération d'une femme palestinienne, Ataef Alian, qui observerait une grève de la faim depuis trois semaines pour protester contre son incarcération sans jugement en application d'une procédure d'internement administratif. Les manifestants ont jeté des pierres aux soldats des FDI qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et des grenades antiémeute, dont certaines ont atterri dans une école de filles palestiniennes du voisinage. Deux manifestants ont été légèrement blessés par des balles en caoutchouc et 10 autres par l'inhalation de gaz lacrymogènes. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 novembre)

112. Le 11 novembre, un garçon palestinien a été grièvement blessé à la tête lorsque des soldats des FDI ont ouvert le feu sur des manifestants palestiniens qui jetaient des pierres dans le camp de réfugiés d'Aida, près du Tombeau de Rachel à Bethléem. Des témoins ont déclaré qu'un soldat lui avait tiré dessus à une distance de 15 mètres. De son côté, le porte-parole des FDI a indiqué que le soldat visait un adulte à une distance d'environ 40 mètres et que le garçon avait été blessé alors qu'il traversait la ligne de tir. (*Ha'aretz*, 12 novembre; *Jerusalem Post*, 13 novembre)

113. Le 12 novembre, une unité clandestine des FDI a capturé deux dirigeants présumés de la cellule «terroriste» Tzurif et une autre personne soupçonnée d'appartenir au Hamas, à un barrage routier établi près de Naplouse. Dix autres Palestiniens, y compris des membres des forces de sécurité palestiniennes qui, semblait-il, auraient aidé les suspects, ont également été appréhendés. Par ailleurs, les forces de sécurité ont découvert un autre groupe présumé du

Hamas, comptant des dizaines d'activistes, dans la région de Bethléem. Ces deux derniers mois, plus d'une centaine d'activistes du Hamas et du Jihad islamique auraient été arrêtés dans les villages de Zatra et d'Obedia, au sud-est de Bethléem. Des explosifs et des armes auraient également été découverts lors des fouilles menées dans ces villages. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 16 novembre)

114. Le 13 novembre, plusieurs Palestiniens, soupçonnés d'avoir pris part à des activités «terroristes», ont été arrêtés par les forces de sécurité en Samarie (Cisjordanie). (*Jerusalem Post*, 14 novembre)

115. Le 14 novembre, des coups de feu ont été tirés contre des soldats des FDI qui patrouillaient près de la colonie juive d'Avraham Avinu dans le quartier juif d'Hébron. Le porte-parole des FDI a indiqué que les soldats avaient riposté. Aucun blessé n'a été signalé. (*Jerusalem Post*, 16 novembre)

116. Le 16 novembre, des centaines de Palestiniens ont assisté aux funérailles du garçon palestinien qui avait été blessé à la tête par un soldat des FDI lors des affrontements du 11 novembre près du Tombeau de Rachel, et qui a succombé à ses blessures le 15 novembre (voir liste). Sa dépouille, enveloppée dans le drapeau palestinien, a été transportée dans les rues du camp de réfugiés d'Aida, jusqu'au cimetière musulman situé derrière le Tombeau de Rachel à Bethléem, aux cris de la foule qui scandait «Allahu akhbar» et «Nous vengerons nos martyrs». Peu après l'enterrement, des dizaines de jeunes Palestiniens ont jeté des pierres et des bouteilles contre les troupes des FDI qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc, blessant sept Palestiniens. Un soldat des FDI a été légèrement blessé à la tête par une pierre. Par la suite, d'autres affrontements ont été signalés près du Tombeau de Rachel après l'arrivée de dizaines de jeunes de Bethléem. Les affrontements n'ont pris fin que lorsque les forces de police palestiniennes sont parvenues à contenir les manifestants. En outre, dans le village de Tzurif près d'Hébron, 300 Palestiniens se sont rassemblés pour protester contre l'arrestation par des forces clandestines des FDI, le 13 novembre, de deux «terroristes» accusés d'appartenir au Hamas. Les manifestants, qui estimaient que l'Autorité palestinienne était responsable de ces arrestations, ont jeté des pierres à la police palestinienne du village, puis ont défilé jusqu'au poste de police palestinien d'Hébron qu'ils ont bombardé de pierres. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 17 novembre)

117. Le 17 novembre, les émeutes ont continué au Tombeau de Rachel, à Bethléem, où des étudiants de l'Université de Bethléem voisine ont lancé des pierres et des bouteilles contre les troupes des FDI qui ont riposté par des tirs de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc afin de

disperser les manifestants. Selon des sources palestiniennes, deux étudiants ont dû être hospitalisés après avoir inhalé des gaz lacrymogènes. Par ailleurs, des soldats appartenant à une unité clandestine ont capturé, près de Jénine, un fugitif appartenant au Hamas. Soupçonné d'avoir participé aux attaques contre des Israéliens, il a été arrêté pour être interrogé. D'après des témoins oculaires, il a été battu avec une barre de fer avant d'être emmené. (*Ha'aretz*, 18 novembre; *Jerusalem Post*, 18 et 19 novembre)

118. Le 18 novembre, le Hamas a menacé de lancer de nouvelles attaques contre des cibles israéliennes en représailles à l'arrestation, la semaine précédente, des deux dirigeants de la «bande» Tzurif. Par ailleurs, des manifestations ont eu lieu à Ramallah, Hébron, Naplouse et Gaza pour obtenir la libération de la détenue palestinienne, Ataef Alian. (*Jerusalem Post*, 19 novembre; *Ha'aretz*, 20 novembre)

119. Le 19 novembre, deux étudiants de la Yeshiva Ateret Cohanim, dans la vieille ville de Jérusalem, ont été attaqués par surprise alors qu'ils retournaient à leur dortoir. Les tirs provenant de fusils automatiques ont tué un étudiant sur le coup et ont grièvement blessé le second. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a qualifié cette attaque d'acte «terroriste» sans précédent et a fait remarquer que les assaillants avaient utilisé des Kalashnikov, ce qui représentait une escalade particulièrement grave dans le type d'armes utilisées par les équipes de tireurs opérant à Jérusalem. M. Nétanyahou s'est engagé à établir un nouveau poste de police et à intensifier la présence des forces de sécurité israéliennes dans la vieille ville. Par ailleurs, près du Tombeau de Rachel, à Bethléem, 20 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc et des dizaines d'autres ont été intoxiqués par les gaz lacrymogènes au cours d'affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants palestiniens qui demandaient la libération d'Ataef Alian, frappée d'internement administratif. Un soldat des FDI et trois gardes frontière ont été légèrement blessés par des pierres, et deux policiers palestiniens ont également été légèrement blessés par des balles en caoutchouc en tentant de disperser les manifestants. D'autres manifestations ont eu lieu à Ramallah, Hébron, Naplouse et Gaza pour demander la libération d'Ataef Alian. (*Ha'aretz*, 20 et 21 novembre; *Jerusalem Post*, 21 novembre)

120. Le 21 novembre, un Palestinien a été tué au domicile de ses parents, dans le village de Rafat (Cisjordanie), alors qu'il aurait été en train de fabriquer une bombe (voir liste). Le porte-parole des FDI a indiqué que les troupes qui étaient arrivées au domicile de cet homme un quart d'heure après l'explosion avaient trouvé des obus à balles, de l'acétone, des batteries, des fils électriques et un appareil servant à mesurer le flux électrique – éléments entrant dans la fabrica-

tion des bombes. La radio militaire a annoncé que cet homme était soupçonné d'avoir participé à des attaques à la bombe, mais des sources militaires ont seulement pu confirmer qu'il était fiché comme activiste du Hamas. Considéré comme une place forte du Hamas, le village de Rafat était le village natal de Yihye Ayyash, surnommé «L'ingénieur» et mort assassiné. (*Jerusalem Post*, 23 novembre)

121. Le 21 novembre, un colon israélien a été tué par balles et un autre blessé par des assaillants inconnus dans le quartier musulman de Jérusalem. La police israélienne pensait que l'attaque était dirigée contre la colonie d'Ateret Cohanim, qui était la plus importante et la plus active dans la vieille ville. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

122. Le 22 novembre, un résident palestinien de Bethléem a été tué par balles par un garde frontière au barrage routier de Gilo, près de Bethléem (voir liste). Selon la police, il a été abattu après avoir refusé de s'arrêter et avoir accéléré pour tenter d'écraser un policier. Un passager, indemne, a réfuté la version des faits donnée par la police. D'après lui, le conducteur a été abattu, sans avertissement ni provocation, alors que la voiture avait franchi en toute légalité le poste de contrôle et se trouvait déjà à 10 mètres de là. Il a également déclaré que les soldats arrivés sur les lieux avaient commencé à le battre alors que son ami gisait mourant près de lui. Des dizaines de jeunes ont lancé des pierres sur les soldats des FDI cantonnés au Tombeau de Rachel, mais ils ont été dispersés par la police palestinienne. Par ailleurs, un élève d'une école talmudique a été légèrement blessé par un jeune Palestinien qui l'avait attaqué avec un couteau, près de la Porte de Damas, dans la vieille ville de Jérusalem. Plusieurs Arabes ont été arrêtés pour être interrogés. De surcroît, plusieurs centaines de membres et de sympathisants du Hamas ont manifesté à Naplouse pour marquer le dixième anniversaire de l'Intifada. Cette date, choisie par le Hamas, correspond au premier jour du soulèvement des Palestiniens contre la présence israélienne dans les territoires. Les manifestants ont brûlé des drapeaux américains et israéliens, et ont simulé des attaques «terroristes» dans la cour de l'Université Al-Najah où des étudiants se faisant passer pour des auteurs d'attentats-suicide ont fait sauter des autobus en carton. La radio et la télévision palestiniennes n'ont pas rendu compte de cette manifestation mais des médias traditionnellement fidèles à la ligne de l'Autorité palestinienne ont rapporté des observations très dures des responsables palestiniens à l'égard des Israéliens ainsi que leur sentiment que le processus de paix était moribond. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 23 novembre; également mentionné dans *The Jerusalem Times*, 28 novembre)

123. Le 26 novembre, plusieurs engins explosifs lancés contre les troupes des FDI n'ont fait ni blessés ni dégâts. Par

ailleurs, à Kabatiya, près de Jénine, les troupes des FDI ont découvert une petite cache d'armes contenant des munitions et deux grenades. De surcroît, un autobus appartenant à la compagnie Egged et reliant Jérusalem à la colonie de Kiryat Arba a dû faire face à un feu roulant de pierres près d'El Aroub. Aucun blessé n'a été signalé. (*Jerusalem Post*, 27 novembre)

124. Le 27 novembre, des gardes frontière, qui effectuaient un contrôle de routine sur les véhicules, ont arrêté quatre Palestiniens à un barrage routier près du Tombeau de Rachel après avoir découvert des armes et des explosifs dans leur voiture. Craignant que d'autres explosifs ne soient dissimulés dans le véhicule, les gardes frontière ont bouclé le secteur et des artificiers ont fait exploser la voiture. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 28 novembre)

125. Le 28 novembre, la police a arrêté quatre Palestiniens soupçonnés d'avoir attaqué des fidèles juifs au Mur des lamentations et d'avoir jeté des pierres contre des yeshivas dans la vieille ville de Jérusalem. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 30 novembre)

126. Le 29 novembre, des milliers de Palestiniens ont manifesté en Cisjordanie pour protester contre l'offre d'Israël de retirer une petite partie de ses troupes dans les territoires. À Bethléem, des manifestants ont forcé les lignes de la police palestinienne et ont jeté des pierres aux forces israéliennes gardant le Tombeau de Rachel. Ils sont également montés sur les toits environnants et ont lancé des blocs de ciment sur les soldats qui ont riposté avec des gaz lacrymogènes, des grenades aveuglantes et assourdissantes et des balles en caoutchouc, blessant au moins 37 Palestiniens, dont l'un, atteint à la tête, serait dans un état grave. Deux soldats des FDI ont été légèrement blessés par des pierres au cours du même incident. Par ailleurs, à Bethléem, quelque 2 000 Palestiniens sont descendus dans la rue pour exiger la libération des prisonniers palestiniens, notamment d'Ataef Alian, une femme palestinienne affiliée au Jihad islamique qui faisait la grève de la faim depuis 40 jours pour protester contre sa détention. À Naplouse, plus de 3 000 étudiants ont applaudi à la destruction du drapeau israélien et ont bruyamment acclamé la destruction à coup de pétards d'une maquette en carton représentant une colonie juive au toit rouge. Une manifestation de masse a également eu lieu à Ramallah et dans les secteurs placés sous contrôle palestinien à Hébron. (*Jerusalem Post*, 30 novembre)

127. Le 30 novembre, des extrémistes juifs ont franchi la Ligne verte et ont lancé des engins incendiaires dans un appartement de Jérusalem-Ouest occupé par quatre étudiantes palestiniennes. Cette attaque, la deuxième perpétrée contre des étudiants en un mois, n'a pas fait de blessé, mais

l'immeuble a été gravement endommagé. (*The Jerusalem Times*, 5 décembre)

128. Le 1^{er} décembre, des soldats appartenant aux FDI ont arrêté 12 Palestiniens dans le village d'Abadiyah, près de Bethléem. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'ils étaient soupçonnés d'appartenir à des organisations «terroristes» et qu'ils avaient été remis au Service général de sécurité pour être interrogés. Des sources palestiniennes ont indiqué que les FDI avaient procédé à ces arrestations après avoir investi le village un peu avant l'aube et fouillé les maisons les unes après les autres. Par ailleurs, un soldat des FDI a été légèrement blessé par des tirs dirigés contre un avant-poste des FDI dans le sud de la bande de Gaza. (*Jerusalem Post*, 3 décembre)

129. Le 3 décembre, les forces de sécurité ont découvert une cache d'armes dans le village d'Abadiyah, au sud de Bethléem. D'autres armes auraient été récemment découvertes dans d'autres villages cisjordanien. (*Ha'aretz*, 5 décembre)

130. Le 4 décembre, des sources palestiniennes ont signalé que huit Palestiniens affiliés au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) avaient été arrêtés dans le secteur de Ramallah. Selon d'autres sources, de nombreux activistes du FPLP auraient été arrêtés au cours de rafles. (*Jerusalem Post*, 7 décembre)

131. Le 5 décembre, des sources palestiniennes ont signalé qu'au moins 30 Palestiniens avaient été blessés au cours d'affrontements avec des soldats des FDI à Rafah lorsque des centaines de Palestiniens ont jeté des pierres et des bombes incendiaires sur un avant-poste des FDI en accusant les soldats de leur avoir pris des terres pour un autre avant-poste. De source palestinienne, on affirme que les soldats avaient tiré à balles réelles sur les manifestants blessant notamment un garçonnet de 3 ans et un cameraman d'Associated Press. Le cameraman avait reçu une balle dans la main. Le porte-parole des FDI a déclaré que les soldats avaient dû utiliser des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc parce que la police palestinienne ne parvenait pas à faire cesser la manifestation. Il a nié catégoriquement qu'ils aient tiré à balles réelles pour disperser les manifestants. Lors d'un autre incident, les forces de sécurité auraient arrêté plusieurs membres d'une cellule du Hamas accusés de préparer l'enlèvement de soldats des FDI pour s'en servir comme monnaie d'échange dans les pourparlers sur la libération d'activistes du Hamas détenus en Israël. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 7 décembre)

132. Le 6 décembre, quelque 500 activistes du FPLP ont brûlé une effigie représentant un soldat des FDI et mis le feu à des drapeaux israéliens et américains. Au cours d'autres incidents, un jeune Palestinien a été agressé avec un morceau

de verre et légèrement blessé, près de la porte de Damas dans la vieille ville de Jérusalem. Un soldat des FDI a été légèrement blessé lorsque des Palestiniens ont jeté des pierres sur une patrouille de l'armée à Beit Anoun près de Ramallah. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'un véhicule des forces armées avait été endommagé au cours de l'incident. Les troupes ont tiré des balles en caoutchouc et utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser leurs agresseurs. (*Jerusalem Post*, 7 décembre)

133. Le 8 décembre, quelque 2 000 étudiants ont manifesté à l'Université islamique d'Hébron à l'occasion du dixième anniversaire du début de l'Intifada. Un certain nombre d'entre eux brandissaient des banderoles demandant la libération des prisonniers palestiniens et le gel de la construction de colonies. (*Jerusalem Post*, 9 décembre)

134. Le 10 décembre, des soldats des FDI ont surpris un Palestinien qui tentait de passer en Israël à partir de la Jordanie et l'ont retenu pour l'interroger. Au cours d'un autre incident, la police de Jérusalem a arrêté pour l'interroger une Palestinienne de 23 ans, agent de recensement, en l'accusant de s'être rendue chez des Palestiniens à Jérusalem-Est. Cette arrestation a suivi les déclarations du Ministre de l'intérieur Avigdor Kahalani selon lesquelles la police empêcherait l'Autorité palestinienne de mener son recensement à Jérusalem-Est. (*Ha'aretz*, 11 décembre)

135. Le 12 décembre, une patrouille des FDI qui avait pénétré par erreur dans la zone de Deir el-Balah contrôlée par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza, a été arrêtée par les Palestiniens, puis libérée au bout d'une heure lorsque les Palestiniens eurent acquis la conviction qu'il s'agissait bien d'une erreur. (*Ha'aretz*, 14 décembre)

136. Le 20 décembre, quatre Israéliens ont été blessés dont un gravement et trois légèrement, leur voiture s'était retournée après avoir essuyé des jets de pierres au carrefour de Tzurif-Jaba dans la région de Bethléem. Les FDI ont lancé des opérations de recherche dans la région. (*Ha'aretz*, 21 décembre)

137. Le 21 décembre, de nombreux Palestiniens ont jeté des pierres sur des troupes des FDI et des gardes frontière stationnés à Hébron. Les soldats ont dispersé les manifestants à l'aide de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes. Un jeune Palestinien aurait été blessé par une balle en caoutchouc mais aucune précision n'a été donnée à ce sujet. Selon des sources du Fatah, les Palestiniens manifestaient contre la politique de redéploiement d'Israël et l'obligation qu'il impose à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures énergiques contre le «terrorisme» avant tout nouveau retrait. Le porte-parole de la communauté juive d'Hébron a déclaré que le quartier d'Avraham Avinu avait été

attaqué à coups de pierres et averti que ces hommes pénétreraient dans la casbah pour y rétablir l'ordre public. Au cours d'un autre incident, un homme a été légèrement blessé par des pierres lancées contre son véhicule sur la route reliant Givat Jeev à Re'ut. Des colons ont affirmé que huit résidents de Judée et de Samarie (Cisjordanie) avaient été blessés par des pierres les jours précédents. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 22 décembre)

138. Le 22 décembre, selon le Directeur du Bureau central palestinien de statistique, un inspecteur du recensement de l'Autorité palestinienne a été appréhendé à un poste de contrôle des FDI près de Ramallah. Au cours d'un autre incident, des coups de feu ont été tirés sur un poste des FDI près de l'enclave juive d'Hébron. Les soldats ont riposté en tirant dans la direction d'où venaient les coups de feu; aucun préjudice ou blessure n'a été signalé. C'était la deuxième fois en deux jours que des coups de feu étaient tirés sur cet avant-poste. Lors d'un autre incident survenu à Naplouse, un Palestinien a été légèrement blessé par l'explosion d'une grenade des FDI qu'il avait trouvée sur un terrain lui appartenant. (*Ha'aretz*, 23 décembre)

139. Le 23 décembre, des colons ont affirmé que des policiers palestiniens avaient tiré sur un véhicule israélien conduit par l'ancien conseiller pour la condition de la femme du Premier Ministre Benjamin Netanyahu. Des soldats des FDI, des gardes frontière et des policiers ont fouillé la région. Lors d'un autre incident, la police de Jérusalem a arrêté deux Palestiniens du camp de réfugiés de Shu'fat accusés de confectionner des explosifs en vue d'attentats «terroristes». Au cours d'une perquisition à leur domicile, les policiers auraient trouvé quatre tuyaux bourrés d'explosifs prêts à être utilisés et une autre bombe en préparation. La police a déclaré que l'un des suspects avait reconnu avoir confectionné les bombes; il a prétendu être soupçonné de collaboration avec les autorités israéliennes et comptait utiliser ces engins pour se protéger. Les deux suspects ont été détenus pendant sept jours par le tribunal d'instance de Jérusalem. Au cours d'un autre incident, les FDI ont révélé que les forces de sécurité avaient récemment découvert trois cellules «terroristes» de 36 membres en Judée et en Samarie (Cisjordanie). (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 24 et 26 décembre)

140. Le 25 décembre 1997, trois enfants âgés de 10 à 12 ans ont été blessés par une mine terrestre qui a explosé près du village de Beit Ola à côté d'Hébron. La région de Beit Ola, située dans le secteur B, a été utilisée par l'armée israélienne comme terrain d'entraînement pour des manœuvres militaires. Les enfants ont subi des blessures de gravité moyenne. (*The Jerusalem Times*, 2 janvier 1998)

141. Le 27 décembre, des gardes frontière ont arrêté près de la colonie de Maaleh Adumim deux Palestiniens dont l'un portait un uniforme des FDI. Deux couteaux ont été trouvés dans leur véhicule. Leur arrestation s'est produite au moment où l'on multipliait les mises en garde contre l'enlèvement de soldats par le Hamas. Lors d'un autre incident, une jeep de la police des frontières ayant pénétré dans la zone d'Hébron sous contrôle palestinien, des émeutes ont éclaté : plusieurs dizaines de jeunes ont jeté des pierres sur la jeep et sur les soldats qui ont riposté par des coups de feu tirés en l'air. Les émeutes ont pris fin quand les manifestants ont été dispersés par la police palestinienne. Deux Palestiniens ont été arrêtés par des troupes des FDI et interrogés. (*Ha'aretz*, 28 décembre)

142. Le 29 décembre, des Palestiniens masqués dont certains étaient armés ont organisé une marche dans le camp de réfugiés de Kalandiya près de Ramallah pour marquer le trente-troisième anniversaire de la création du mouvement du Fatah. (*Ha'aretz*, 30 décembre)

143. Le 30 décembre, la police a empêché un certain nombre d'activistes des Fidèles du Mont du Temple d'approcher du Mont du Temple. En relation avec cet incident, de jeunes Palestiniens ont jeté des pierres sur les policiers chargés de protéger quelques dizaines de ces activistes qui marchaient vers le quartier chrétien où un élève d'une école talmudique avait été tué par balles au mois de novembre. (*Ha'aretz*, 31 décembre)

144. Le 31 décembre, la police palestinienne a informé les officiers des FDI à Hébron qu'elle avait découvert une cellule «terroriste» responsable de l'attentat à la bombe commis récemment contre les troupes des FDI stationnées à proximité du quartier juif. Lors d'un autre incident près de Bethléem, un chauffeur de taxi israélien a été poignardé et légèrement blessé par ses passagers. Les assaillants ont pris le taxi pour s'enfuir dans les zones sous contrôle palestinien de Bethléem. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 1er janvier 1998)

B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable

1. Population palestinienne

145. Le 30 septembre 1997, une famille palestinienne d'Hébron dont les magasins dans la rue Shuhada avaient été détruits par les FDI a déposé un recours devant la Haute Cour de justice demandant l'arrêt des travaux d'aménagement entrepris dans cette rue au motif qu'ils étaient menés sur sa propriété et constituaient de ce fait une violation de domicile. Il a été indiqué aussi qu'après une agression

commise le 2 mai 1980 près de Beit Hadassah au cours de laquelle six élèves d'écoles talmudiques avaient été tués, les forces de sécurité avaient détruit trois constructions d'un étage abritant 15 magasins qui appartenaient à cette famille. En 1987, la famille avait fait appel devant la Haute Cour de justice contre les FDI. Aux termes d'un accord de compromis ayant force de jugement, elle avait été reconnue propriétaire de ce bien immobilier et autorisée à y construire au bout de quatre ans – sous réserve d'une clause selon laquelle le chef de corps d'Hébron pourrait retarder la construction en cas de «détérioration importante de la sécurité dans la région». La famille a allégué que les FDI ne l'avaient pas autorisée à construire depuis lors. Elle a affirmé aussi qu'elle n'avait reçu aucune compensation et que la perte financière subie s'élevait à plusieurs millions de dollars. (*Ha'aretz*, 1er octobre)

146. Le 24 octobre, on a appris que la Haute Cour israélienne avait décidé d'autoriser la police secrète israélienne, la Shavak, à faire usage de la torture pendant l'interrogatoire des prisonniers. Cette décision a été prise à propos de l'affaire Jamal Abu Jadayel, un prisonnier dont l'avocat avait vigoureusement protesté contre les méthodes utilisées par la police secrète. (*The Jerusalem Times*, 24 octobre)

147. Le 20 novembre, la radio de l'armée a signalé que trois policiers palestiniens qui avaient été détenus pendant quatre mois en relation avec un complot visant des colons avaient été placés en internement administratif et devaient être inculpés bien qu'ils aient reconnu les charges pesant sur eux. (*Jerusalem Post*, 21 novembre)

148. Le 10 décembre, un Palestinien originaire d'un village près de Ramallah a été condamné par un tribunal militaire à l'emprisonnement à vie pour avoir tué 10 Palestiniens qu'il soupçonnait de collaboration avec Israël. Selon l'accusation, le Palestinien avait tué lui-même par balle huit des victimes et ordonné à d'autres personnes de tuer les deux autres. (*Jerusalem Post*, 11 décembre)

149. Le 3 décembre, la Haute Cour de justice a rejeté une demande du mouvement *Hai ve Kayam* qui demandait l'arrêt des travaux entrepris «illégalement» par le *Waqf* islamique sur le Mont du Temple. (*Ha'aretz*, 4 décembre)

150. Le 9 décembre, la Haute Cour israélienne a rejeté les recours formés par quatre familles pour arrêter la démolition de leurs maisons dans le village d'Azira Shamalya. Les maisons étaient habitées par les parents des hommes qu'Israël tenait pour responsables des attentats-suicide à la bombe perpétrés dans la partie ouest de Jérusalem les 30 juillet et 4 septembre. Aucun membre de ces familles n'était accusé d'avoir participé aux attentats. (*The Jerusalem Times*, 19 décembre)

2. Israéliens

151. Le 1er octobre 1997, le tribunal militaire du commandement de la région méridionale a inculpé trois soldats Givati de brutalités envers des détenus palestiniens. Ils ont été condamnés à deux mois d'emprisonnement ferme et à six mois avec sursis. Selon l'acte d'accusation, en octobre 1996, ces soldats avaient bandé les yeux de deux détenus palestiniens, leur avaient lié les mains, donné des coups de pied et des coups de matraque et les avaient obligés à chanter le chant de leur régiment pendant qu'ils les emmenaient de leur base militaire jusqu'à un lieu d'internement situé au poste de contrôle d'Erez. Après ces incidents, deux des soldats auraient été relevés de leurs fonctions de commandement. (*Ha'aretz*, 2 octobre)

152. Le 1er octobre, sur recommandation du Ministre de la justice Tzahi Hanegbi, le Président Ezer Weizman a amnistié deux activistes d'extrême droite reconnus coupables d'avoir jeté une grenade à main au milieu du Marché des bouchers dans la vieille ville de Jérusalem en 1992, causant la mort d'un marchand arabe et blessant huit personnes. Il a en outre réduit les peines de quatre prisonniers juifs condamnés pour avoir blessé ou tué des arabes. L'un d'eux, un colon de Kiryat Arba, qui avait été condamné à 15 ans de prison pour avoir ouvert le feu en août 1990 sur une voiture qui roulait à grande vitesse, tuant une femme palestinienne, a vu sa peine réduite à 13 ans. Un autre, un colon de Ma aleh Hever qui avait été condamné à la prison à vie, a vu sa peine réduite à 15 ans. En mars 1993, il avait été reconnu coupable du meurtre au pistolet mitrailleur Uzi d'un détenu palestinien qui avait les yeux bandés et qui était menotté. Le troisième et le quatrième prisonniers qui avaient été reconnus coupables d'avoir tué d'un coup de poignard en décembre 1984 un employé palestinien d'une station-service ont vu leurs peines réduites de 22 à 15 ans et de 25 à 20 ans de prison, respectivement. (*Ha'aretz*, 6 octobre)

153. Le 24 octobre, on a signalé que deux soldats israéliens qui avaient été accusés d'avoir tué Mohamed Abu Khalil, un Palestinien originaire du village d'Hizamed, avaient été relâchés après que le Procureur de l'armée israélienne eut décidé qu'il suffisait de traduire leur chef de corps devant une juridiction disciplinaire pour clore l'affaire. Selon un rapport établi par l'armée israélienne en janvier 1997, les deux soldats avaient tiré sans sommations sur Abu Khalil et avaient eu une conduite incorrecte : l'un d'eux était resté assis sur la poitrine du palestinien qui perdait son sang jusqu'à ce que l'hémorragie ait entraîné la mort. (*The Jerusalem Times*, 24 octobre)

154. Le 26 octobre, un homme né aux États-Unis, qui purgeait une peine de prison à vie pour avoir ouvert le feu

sur des fidèles arabes au Mont du Temple le 11 avril 1982, tuant deux personnes et en blessant neuf, a quitté la prison d'Ayalon après que sa peine eut été réduite et qu'il eut accepté de rentrer aux États-Unis. Aux termes d'un accord conclu au début du mois entre son avocat et le comité de libération conditionnelle, l'homme, qui possède la double nationalité israélienne et américaine, devrait rester aux États-Unis pendant huit ans avant d'être autorisé à revenir en Israël. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 27 octobre)

155. Le 30 octobre, la Haute Cour de justice a réduit la peine d'emprisonnement d'un habitant de Jérusalem qui avait été reconnu coupable du meurtre d'un Palestinien de 18 ans pendant l'Intifada. Sa peine de prison avait été ramenée de quatre à deux ans et il a été libéré de l'obligation de payer 70 000 shekels d'indemnisation à la famille de la victime. (*Ha'aretz*, 31 octobre)

156. Le 7 novembre, on a appris que la condamnation d'un Israélien qui avait été reconnu coupable d'avoir tué un Palestinien avait été commuée par la Haute Cour d'Israël. La Cour a jugé que Shlomo Malol était passible d'une peine de deux ans au lieu d'une peine de quatre ans, ce qui a permis de le libérer immédiatement. Malol avait tué par balle Raed Sha'aban un Palestinien de 18 ans, en avril 1993. Lors du réexamen de l'affaire, la Haute Cour a aussi dispensé Malol de payer 70 000 shekels d'indemnisation à la famille de Sha'aban. (*The Jerusalem Times*, 7 novembre)

157. Le 16 novembre, le commandant de la zone arrière a pris un arrêté d'interdiction contre trois activistes d'extrême droite les empêchant de pénétrer dans le périmètre du Mont du Temple. (*Ha'aretz*, 17 novembre)

158. Le 27 novembre, Michael Ben Horin, auteur d'un livre controversé faisant l'éloge de Baruch Goldstein qui avait perpétré le massacre de la mosquée Ibrahimi, a été condamné à huit mois de prison par le tribunal d'instance de Jérusalem. Ben Horin, qui avait été reconnu coupable d'incitation au racisme et d'assistance à une organisation terroriste, a déclaré qu'il ferait appel du verdict. Deux autres Israéliens qui avaient donné des conseils à Ben Horin pour la rédaction de son livre ont été condamnés à une peine de deux mois avec sursis et à une amende de 3 000 shekels. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 28 novembre)

159. Le 3 décembre, un officier d'une unité blindée a été condamné à 25 jours de détention au secret pour avoir refusé d'être affecté à la région de Ramallah. (*Ha'aretz*, 12 décembre)

160. Le 30 décembre, une Israélienne, Tatiana Susskin, a été reconnue coupable par le tribunal de district de Jérusalem d'avoir posé à Hébron des affiches sur lesquelles le prophète

Mohamed était représenté sous la forme d'un porc. Elle a été condamnée pour acte raciste, assistance à une organisation terroriste, tentative d'atteinte à la religion, tentative de vandalisme et pour avoir mis en danger la vie d'autrui en jetant des pierres sur des conducteurs arabes. La condamnation devait être prononcée le 8 janvier 1998. Ces affiches avaient scandalisé tous les pays islamiques; de violentes manifestations de rue avaient eu lieu au Bangladesh et en République islamique d'Iran, et les dignitaires musulmans avaient promulgué des décrets selon lesquels toute offense à l'égard du Prophète serait punie de mort. (*Ha'aretz*, 31 décembre; *Jerusalem Post*, 31 décembre 1997 et 1er janvier 1998)

C. Traitement des civils

1. Situation générale

a) Harcèlement et mauvais traitements

161. Le 4 septembre 1997, le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a accusé Israël d'avoir refusé à son hélicoptère l'autorisation de décoller, et donc d'avoir été retenu dans la bande de Gaza après le triple attentat-suicide à la bombe de Jérusalem. M. Arafat a déclaré qu'il avait été informé par les Israéliens que son hélicoptère ne pouvait pas quitter Gaza, et que cela l'avait empêché de se rendre à Ramallah où il devait assister à une réunion du Cabinet. C'était la deuxième fois que l'hélicoptère de M. Arafat se voyait refuser l'autorisation de vol. La première s'était produite en septembre 1996 lors de la manifestation des Palestiniens à la suite de l'ouverture du tunnel dans le mur occidental de la mosquée Al-Aqsa. (*Jerusalem Post*, 5 septembre)

162. Le 21 septembre à 23 heures, un grand nombre de forces des FDI et du SGS ont encerclé le village d'Azira Shamalya au nord de Naplouse et y ont pénétré. Après avoir imposé le couvre-feu, l'armée a fouillé le village et arrêté 31 personnes. Les habitants se sont plaints d'avoir été battus et ont déclaré que leurs habitations avaient été endommagées pendant les fouilles. Les membres de la famille d'un Palestinien qui s'est enfui ont allégué que des centaines de dinars avaient été volés dans leur maison au cours du raid. (*Ha'aretz*, 24 septembre)

163. Le 24 septembre, Suha Arafat a affirmé qu'elle avait été humiliée par les troupes des FDI à un barrage routier à la sortie d'Hébron. Elle a déclaré que les troupes israéliennes l'avaient retenue pendant une demi-heure uniquement parce qu'elle était Palestinienne. Elle rentrait chez elle à Gaza après avoir accompagné son mari, le Président de l'Autorité

palestinienne Yasser Arafat, à Bethléem. Le porte-parole des FDI a répondu que les soldats avaient arrêté la voiture de M. Arafat pour un contrôle de routine et qu'ils avaient laissé passer Mme Arafat bien qu'elle n'ait été en possession d'aucun papier d'identité. Le porte-parole a ajouté que l'incident avait duré en tout 10 minutes. (*Jerusalem Post*, 25 septembre)

164. Le 9 octobre, deux Palestiniens ont été arrêtés quand 20 marchands ont essayé d'empêcher des fonctionnaires de l'Administration civile de démanteler leurs éventaires près d'Halhoul. Des témoins ont affirmé que les soldats étaient venus avec un bulldozer pour démolir les étalages. Le porte-parole de l'Administration civile, le lieutenant Peter Lerner, a déclaré que huit étalages avaient été détruits dans la région d'Hébron parce qu'ils représentaient un risque : ils provoquaient de nombreux accidents de circulation car les conducteurs arrêtaient leurs voitures pour faire des achats. Le porte-parole a insisté sur le fait que les Palestiniens avaient délibérément ignoré l'ordre qui leur avait été donné précédemment de démonter eux-mêmes leur étalage. (*Jerusalem Post*, 10 octobre)

165. Le 20 octobre, il a été signalé qu'un officier de liaison palestinien posté au pont Allenby (Roi Hussein) s'était plaint à la police d'avoir été battu et humilié par les gardes frontière à un barrage routier près d'Abu Dis. Le porte-parole de la police de Judée et de Samarie (Cisjordanie) a accusé réception de cette plainte et déclaré qu'elle serait transmise au Département des enquêtes de police du Ministère de la justice. De leur côté, les policiers impliqués dans l'incident ont porté plainte contre le Palestinien en alléguant qu'il les avait insultés et avait refusé de justifier de son identité ou d'être fouillé. Une information aurait été ouverte contre lui par la police de Maaleh Adumim. L'incident a eu lieu le 14 octobre sur le trajet entre le pont Allenby (Roi Hussein) et le domicile de l'officier palestinien au village de Dura. À proximité d'Abu Dis, le taxi dans lequel il se trouvait a été arrêté à un barrage surprise. Les policiers ont ordonné aux passagers de sortir du véhicule, et leur ont demandé de présenter leurs papiers d'identité. L'officier palestinien a déclaré qu'ils avaient obéi et que lui-même avait montré sa carte d'officier mais que les policiers avaient continué de les insulter. Il avait protesté et leur avait demandé de s'identifier mais ils avaient refusé et avaient fait mettre les Palestiniens face à un mur les mains en l'air. Par la suite, un policier lui avait donné des coups de pied dans les jambes, dans le dos et dans la figure tout en continuant à l'insulter. Le plaignant a affirmé qu'il avait été battu par un autre policier présent sur place et que, lorsqu'il avait fait remarquer aux policiers qu'ils enfreignaient la loi et compromettaient le processus de paix, les coups avaient redoublé et on l'avait fait désha-

billier pour une fouille à corps. À ce moment, un garde frontière qui venait d'arriver a demandé aux quatre policiers de cesser leurs brutalités et suggéré aux deux camps de faire la paix. Le plaignant a refusé et déclaré qu'il allait porter plainte. Il a été emmené dans une base de la police des frontières située non loin de là où l'officier a poursuivi ses efforts pour amener les parties à un accord. Le plaignant a persisté dans son refus. Les policiers lui ont annoncé qu'il était en état d'arrestation et l'ont emmené à la station de police de Maaleh Adumim où ils ont déposé plainte contre lui. (*Ha'aretz*, 20 octobre)

166. Le 20 octobre, il a été signalé que le Département des enquêtes de police du Ministère de la justice examinait des allégations de harcèlement d'un Palestinien habitant dans la région de Bethléem et qui, ayant été arrêté par des gardes frontière à l'intérieur de la Ligne verte, avait été battu et insulté pendant qu'on le ramenait dans les territoires. Il avait dû être hospitalisé. (*Ha'aretz*, 20 octobre)

167. Le 28 octobre, une journaliste palestinienne a été harcelée par des soldats des FDI dans la rue Shuhada à Hébron. Des soldats l'auraient insultée, notamment traitée de «sorcière». La journaliste a déclaré que les soldats l'avaient encerclée pendant près d'une demi-heure en chantant et en jurant et qu'aucun des officiers présents n'était intervenu. Cet incident serait le troisième en deux semaines où des journalistes auraient été soumis à des harcèlements de la part de soldats des FDI et de gardes frontière à Hébron. (*Ha'aretz*, 29 octobre)

168. Le 16 décembre, le Ministre palestinien des affaires concernant Jérusalem, Faisal Hussein, a déclaré que le projet de recensement à Jérusalem-Est avait été reporté *sine die* en raison des obstacles mis par le Gouvernement israélien et parce que les résidents arabes craignaient qu'on ne leur enlève leur carte d'identité israélienne. (*Jerusalem Post*, 17 et 25 décembre)

169. Le 25 décembre, l'Autorité palestinienne a annoncé que le recensement national s'était parfaitement déroulé avec un taux de réponse de 99,9 % bien qu'on ait déploré une centaine de cas de harcèlement des agents du recensement par des Israéliens. Le Directeur exécutif adjoint aux affaires publiques du Bureau central palestinien de statistique, Dauod Deek, a précisé que ces cas de harcèlement avaient consisté notamment en perquisitions dans les bureaux de recensement des zones palestiniennes, couvre-feux, détention d'agents du recensement et destruction de questionnaires. (*Jerusalem Post*, 25 décembre)

b) Châtiments collectifs

i) Maisons ou pièces démolies ou murées

170. Le 9 septembre 1997, il a été signalé que la municipalité de Jérusalem avait détruit les fondations d'une construction «illégal» dans le quartier de Sawana à Abu Tor. La démolition de cette construction, voisine de la maison de Faisal Hussein, le Ministre palestinien pour les affaires concernant Jérusalem, était la treizième exécutée à Jérusalem-Est par la municipalité de Jérusalem ces deux derniers mois. (*Ha'aretz*, 9 septembre)

171. Le 24 septembre, l'organisation pour les droits de l'homme B'tselem a accusé le Gouvernement israélien de se livrer à des «actes de vengeance et de sanction» contre les Palestiniens après les attentats-suicide à la bombe de Mahaneh Yehuda, en multipliant les démolitions de maisons en Cisjordanie et à Jérusalem. Dans un rapport de 43 pages, B'tselem a déclaré qu'Israël avait détruit 29 habitations dans les territoires après l'attentat de Mahaneh Yehuda, le 30 juillet, privant d'abris 163 Palestiniens dont 73 enfants. Le rapport indiquait aussi que, selon plusieurs sources, 109 démolitions avaient eu lieu récemment et que, au cours de la dernière décennie, au moins 10 800 Palestiniens s'étaient retrouvés à la rue à la suite de la destruction de quelque 1 800 habitations, officiellement pour défaut de permis de construire. Yuval Ginbar, l'auteur d'un rapport sur la politique israélienne de démolition massive d'habitations palestiniennes en Cisjordanie, a déclaré que la multiplication des destructions depuis août n'était pas due à «une épidémie soudaine de constructions sans permis» mais à une décision du Gouvernement israélien faisant suite à l'attentat meurtrier commis le 30 juillet sur le marché Mahaneh Yehuda, d'accélérer la démolition de maisons palestiniennes aussi bien en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est. Ce rapport faisait remarquer que la plupart des destructions concernaient des régions voisines de colonies, de routes de contournement ou de zones qu'Israël se propose de conserver. Il citait aussi un certain nombre d'infractions en matière de construction qui ont été commises dans les colonies au fil des années en soulignant que, contrairement à ce que prétend l'Administration civile, à savoir que les destructions résultaient d'une procédure purement administrative, aucune mesure analogue n'avait été prise à l'encontre de bâtiments situés dans les colonies qui obtiennent le plus souvent le permis de construire a posteriori. Le chef de B'tselem, Eitan Felner, a accusé le Gouvernement israélien de chercher à «geler» la vie des Palestiniens dans les territoires. Il a rappelé la déclaration du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou selon laquelle Israël n'avait pas l'intention de geler la vie dans les colonies et a fait remarquer que s'agissant des Palestiniens,

l'attitude du Gouvernement sur ce point était précisément inverse. «Les Palestiniens eux aussi vivent et élèvent des enfants qui ont besoin d'un toit», a-t-il déclaré. «Pourtant, la politique d'Israël depuis 1967 a été d'empêcher systématiquement et délibérément la planification et la construction de maisons pour eux». À propos du rapport de B'tselem, le lieutenant Peter Lerner, porte-parole de l'Administration civile, a déclaré qu'il était «truffé d'inexactitudes et que lorsqu'il reflétait la réalité c'était vraiment par hasard». Il a accusé l'Autorité palestinienne d'encourager les constructions «illégales» en délivrant elle-même des permis de construire pour le secteur C. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 25 septembre)

172. Le 29 août, les FDI ont détruit 16 maisons du village de Faroush Abu Dajan dans la vallée du Jourdain parce qu'elles avaient été construites sans permis. Les familles concernées faisaient partie d'un groupe de réfugiés qui s'étaient installés dans la vallée du Jourdain au cours des années 50 après que leurs terres aient été données à Israël en 1948. (*The Jerusalem Times*, 5 septembre)

173. Le 12 octobre, les FDI ont informé les familles des quatre auteurs des attentats-suicide à la bombe à Jérusalem que leurs habitations seraient détruites ou murées. Les auteurs des attentats, originaires du village d'Azira Shamalya, près de Naplouse, ont été identifiés par les forces de sécurité au moyen de tests de recherche d'ADN effectués sur des membres de leur famille. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 14 octobre; *Ha'aretz*, 19 octobre)

174. Le 13 octobre, les autorités israéliennes ont détruit deux maisons qui étaient presque achevées près de la ville de Beit Ummar sur la route principale menant de Bethléem à Hébron, parce qu'elles avaient été construites sans permis. (*The Jerusalem Times*, 17 octobre)

175. Le 21 octobre, on a signalé que 23 maisons du village d'Anata (Cisjordanie) risquaient d'être détruites par l'Administration civile. Ces maisons, abritant plus de 200 personnes auraient été construites sans permis hors de la zone prévue dans le plan directeur du village. Le 20 octobre, quelque 200 Palestiniens et Israéliens ont défilé lors d'une marche de protestation contre le projet de démolition. (*Ha'aretz*, 21 octobre)

176. Le 28 octobre, l'Administration civile a détruit trois habitations en construction dans deux villages de la région de Bethléem (deux à Faradis et une à Harmaleh). D'après le porte-parole de l'Administration civile, le lieutenant Peter Lerner, les propriétaires avaient ignoré les avis qui leur avaient été envoyés leur enjoignant de démolir ces constructions. Il a souligné qu'elles avaient été construites «illégalement» dans le secteur C où Israël était chargé de tout ce qui

concerne la sécurité et les affaires civiles. (*Jerusalem Post*, 29 octobre)

177. Le 13 novembre, l'Administration civile a détruit deux maisons palestiniennes «construites illégalement» dans les villages de Bani Naim et Beit Omar près d'Hébron. (*Jerusalem Post*, 14 novembre)

178. Le 1er décembre, des soldats des FDI ont démoli une habitation palestinienne dans le village de Burin (région de Naplouse) et lancé des grenades antiémeute et des gaz lacrymogènes sur les manifestants rassemblés sur le site. (*Ha'aretz*, 2 décembre)

179. Le 2 décembre, des bulldozers israéliens ont détruit une maison dans le district de Dahiyat Al Aqbat et une autre à Anata dans la province de Jérusalem. Ces maisons ont été détruites parce qu'elles avaient été construites sans permis. (*The Jerusalem Times*, 5 décembre)

180. Le 3 décembre, trois maisons ont été détruites à Sawahrah, Sharqiyeh et Izzariyeh dans la région de Jérusalem. Ces destructions avaient pour motif l'absence de permis. (*The Jerusalem Times*, 5 décembre)

181. Le 15 décembre, les FDI, appuyés par plus de 20 bulldozers et tracteurs lourds, ont imposé un couvre-feu au village d'Azira Shamalya en Cisjordanie; elles y ont détruit deux maisons et en ont muré deux autres qui étaient attenantes à d'autres habitations. Ces maisons appartenaient aux familles des quatre auteurs des attentats-suicide à la bombe perpétrés dans les rues de Mahaneh Yehuda et Ben-Yehuda pendant l'été de 1997. Trente personnes se sont retrouvées sans abri. Ces démolitions ont eu lieu après que la Haute Cour de justice eut rejeté les recours formés contre cette décision. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16 décembre)

182. Le 15 décembre, les FDI ont détruit deux maisons et en ont muré deux autres dans le village d'Azira Shamalya où habitaient des parents des auteurs présumés des attentats-suicide. Ces maisons étaient parmi les plus anciennes du village, certaines datant de 100 ans. (*The Jerusalem Times*, 19 décembre)

ii) Imposition du couvre-feu, bouclage de secteurs

183. Le 4 septembre 1997, immédiatement après l'attentat-suicide à la bombe perpétré à Jérusalem, le Ministre de la défense, Itzhak Mordechai, a ordonné le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et placé toutes les villes des territoires sous le régime de bouclage interne. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 5 septembre)

184. Le 7 septembre, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont assoupli le bouclage imposé aux territoires, en

déclarant qu'elles autoriseraient 7 000 travailleurs palestiniens à se rendre dans les zones industrielles de Cisjordanie et de la bande de Gaza. (*Jerusalem Post*, 8 septembre)

185. Le 14 septembre, Israël a levé le bouclage interne qui avait été imposé aux villes sous administration palestinienne en Cisjordanie après l'attentat-suicide à la bombe perpétré à Jérusalem le 4 septembre. Un bouclage général empêchant les Palestiniens d'entrer en Israël restait en vigueur. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 15 septembre)

186. Le 16 septembre, vers minuit, les Forces de défense israéliennes ont imposé un couvre-feu à Kafr Tekoa, en Cisjordanie, et arrêté 17 Palestiniens, dans le cadre des opérations qu'elles menaient contre les organisations islamistes. Les forces de sécurité ont quitté le village après ces arrestations. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 septembre)

187. Le 17 septembre, les autorités chargées de la sécurité ont décidé d'assouplir encore le bouclage des territoires en autorisant l'entrée en Israël de 3 000 autres commerçants palestiniens ainsi que des manoeuvres travaillant dans des équipes de nuit dans des zones industrielles et de certains employés indispensables de l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz*, 17 septembre)

188. Le 20 septembre, le porte-parole des Forces de défense israéliennes a annoncé que 2 000 Palestiniens de la bande de Gaza et 2 000 autres de la Cisjordanie seraient autorisés à entrer en Israël pour y travailler à compter du lendemain. (*Jerusalem Post*, 21 septembre)

189. Le 21 septembre, les forces de sécurité ont imposé des couvre-feux et opéré des descentes dans des villages palestiniens près de Naplouse, dans le cadre d'une campagne d'arrestations massives visant à démanteler l'infrastructure du Hamas et à écarter le risque de nouveaux attentats. Des sources palestiniennes ont signalé que, dans un village, des centaines de Palestiniens avaient été regroupés dans l'école des filles, et que 20 à 30 d'entre eux avaient été emmenés après interrogatoire. Elles ont également précisé que les lignes téléphoniques du village avaient été coupées. Le 22 septembre, à l'aube, des avions des Forces aériennes israéliennes ont encerclé le village à la recherche de Palestiniens qui tenteraient de fuir la zone. Par ailleurs, les Forces de défense israéliennes ont ordonné la fermeture des ponts menant en Jordanie aux Palestiniens résidant en Samarie (Cisjordanie), de crainte que des complices du Hamas n'essaient d'emprunter ces voies pour s'enfuir. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 22 septembre)

190. Le 21 septembre, l'armée israélienne a investi le village d'Azira Shamalya, dans le nord de la Cisjordanie, affirmant que les auteurs des attentats-suicide du 30 juillet

et du 4 septembre à Jérusalem-Ouest y avaient leur base. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

191. Le 23 septembre, les Forces de défense israéliennes ont imposé un couvre-feu dans le village d'Azira Shamalya, dans la région de Naplouse, après que quatre des cinq commandos-suicide qui avaient péri dans l'explosion de leurs bombes à Jérusalem, le 30 juillet et le 4 septembre, aient été identifiés comme étant des habitants du village. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 24 septembre)

192. Le 30 septembre, quelque 500 habitants d'Azira Shamalya ont organisé une marche de protestation contre le bouclage de leur village. Sur la route menant à Azira Shamalya, quelque 200 habitants de Naplouse ont également organisé une manifestation de solidarité avec les villageois. (*Ha'aretz*, 1er octobre)

193. Le 8 octobre, les Forces de défense israéliennes ont levé le bouclage imposé au village d'Azira Shamalya, près de Naplouse, depuis le 20 septembre, quand les forces de sécurité avaient identifié comme étant des habitants du village quatre des cinq auteurs des deux attentats-suicide perpétrés à Jérusalem. (*Jerusalem Post*, 9 octobre)

194. Le 10 octobre, durant le jeûne de la célébration juive du Yom Kippour, les Forces de défense israéliennes ont imposé un bouclage général en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. (*Jerusalem Post*, 10 octobre)

195. Le 10 octobre, il a été rapporté que le siège imposé par Israël au village d'Azira Shamalya depuis 19 jours avait été levé. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

196. Le 29 octobre, les autorités israéliennes ont partiellement rouvert la rue Shuhada qui relie les parties est et ouest d'Hébron, et y ont autorisé la circulation des ambulances et les véhicules municipaux palestiniens. La rue, qui avait été fermée après le massacre d'Hébron, en février 1994, demeurait interdite aux piétons et autres civils palestiniens. (*The Jerusalem Times*, 31 octobre)

197. Le 21 novembre, à la suite d'un incident survenu au village de Rafat où un militant du Hamas avait péri lors l'explosion d'une bombe que, semble-t-il, il manipulait, des soldats des Forces de défense israéliennes ont bouclé le village et regroupé les habitants pour interrogatoire. (*Jerusalem Post*, 23 novembre)

iii) Autres formes de châtiments collectifs

198. Le 14 septembre 1997, manifestant sans attendre la satisfaction du Gouvernement devant les mesures ordonnées par le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et à la demande de la Secrétaire d'État des États-Unis,

Madeleine Albright, le Premier Ministre, Benyamin Néanyahu, a autorisé le transfert immédiat de la moitié des fonds versés par les Palestiniens au titre des droits de douane, de la TVA et autres taxes, et qui avaient été bloqués par Israël depuis l'attentat-suicide à la bombe commis à Jérusalem le 30 juillet. Dans une déclaration officielle, il a été annoncé que le Premier Ministre avait pris cette décision pour répondre par un geste de bonne volonté aux mesures initiales prises par l'Autorité palestinienne dans le cadre de la lutte contre le «terrorisme». En vertu des Accords de Paris de 1994, Israël devait transférer à l'Autorité palestinienne le montant des recettes fiscales dans les six jours suivant la date de perception. Le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, s'était récemment plaint auprès de la Secrétaire d'État Albright et des médias israéliens du fait que le bouclage et le gel des fonds conduisaient les Palestiniens au bord de la famine. (*Ha'aretz*, 15 et 16 septembre; *Jerusalem Post*, 15 septembre)

199. Le 7 octobre, les représentants des pays donateurs avaient une fois de plus exprimé leur mécontentement devant le refus d'Israël de transférer à l'Autorité palestinienne les impôts versés par les travailleurs palestiniens et les droits de douane perçus sur les marchandises destinées aux zones autonomes. Ils ont invité instamment Israël à remettre la somme correspondante, dont le montant était estimé à quelque 160 000 nouveaux shekels. (*Ha'aretz*, 8 octobre)

200. Le 14 octobre, le Premier Ministre, Benyamin Néanyahu, a annoncé qu'il avait donné pour instructions au Ministère des finances de remettre à l'Autorité palestinienne 200 millions de nouveaux shekels sur la somme qui lui était due et qui avait été gelée par le Gouvernement à la suite des derniers attentats. (*Ha'aretz*, 15 octobre)

c) Expulsions

201. Aucune information.

d) Situation économique et sociale

202. Le 8 septembre 1997, un rapport actualisé de la Banque mondiale et du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés a été soumis aux représentants des pays donateurs ainsi qu'aux ministres et autres responsables de l'Autorité palestinienne à l'occasion de leur réunion mensuelle à Gaza. Selon les conclusions du rapport, chaque journée de bouclage total s'est traduite, pour l'économie des territoires, par un manque à gagner de 1 350 000 dollars qui s'est ajouté à une perte de 1,3 million de dollars de perte due à l'interruption des exportations. La baisse de l'activité commerciale a provoqué des pertes quotidiennes similaires, sinon plus élevées. D'une manière

générale, chaque journée de bouclage s'est soldée par des pertes de l'ordre de quatre à six millions de dollars. Les auteurs du rapport ont souligné que ces montants ne tenaient pas compte des pertes subies pendant les périodes de bouclage interne imposées en Cisjordanie qui avaient gravement perturbé le travail des services de l'Autorité palestinienne, dont la plupart sont situés à Ramallah. Les employés vivant à l'extérieur de Ramallah se sont vus interdire l'accès à cette ville ou ont dû emprunter des voies détournées pour éviter les barrages routiers israéliens, d'où des retards très importants au travail. Le fonctionnement des hôpitaux et des écoles de Cisjordanie s'est lui aussi gravement ressenti des effets du bouclage. Les auteurs du rapport ont également évoqué la décision d'Israël de ne pas remettre à l'Autorité palestinienne le montant des taxes et des droits de douane qui représentaient 60 % de ses recettes. Un haut représentant des pays donateurs a déclaré au journal *Ha'aretz* que les parlements de plusieurs pays donateurs contestaient de plus en plus la poursuite du financement de l'Autorité puisque ces fonds ne servaient en fait qu'à compenser les pertes causées par la politique israélienne de bouclage. Il a également fait observer que les bouclages compromettaient l'exécution des projets financés par les pays donateurs en provoquant des pénuries de matières premières et une forte hausse des prix et en restreignant considérablement la liberté de circulation des équipes affectées aux différents projets. (*Ha'aretz*, 8 septembre)

203. Le 13 septembre, l'Association des comités palestiniens de secours médical a déclaré que l'Autorité palestinienne se trouverait bientôt à court de médicaments en raison du bouclage. L'Association a déclaré que la Cisjordanie et la bande de Gaza avaient déjà épuisé la moitié de leurs fournitures médicales et que les stocks restants seraient épuisés en l'espace de deux semaines environ. (*Jerusalem Post*, 14 septembre)

204. Le 24 septembre, on a appris que, d'après une enquête réalisée par le Centre palestinien d'études et de recherche en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le nombre de Palestiniens approuvant les attentats-suicide contre Israël avait augmenté. Il ressortait de cette enquête que 36 % des Palestiniens étaient favorables à ces attentats, contre 21 % en février. (*Jerusalem Post*, 25 septembre)

205. Le 6 octobre, une délégation de commerçants de Jérusalem a été reçue par le maire de la ville, Ehud Olmert, pour discuter des mesures que la municipalité avait prises à leur encontre pour non-paiement des impôts. Les commerçants ont expliqué quels étaient les effets du bouclage sur les marchés de Jérusalem-Est. Olmert a déclaré qu'il leur accorderait un délai d'un mois pour leur permettre de trouver

une solution à leurs problèmes d'impôt. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

206. Le 7 octobre, le Sous-Secrétaire d'État américain aux affaires économiques, commerciales et agricoles a déclaré à des journalistes à Jérusalem que, si l'économie israélienne avait largement tiré profit des Accords d'Oslo qui lui avaient ouvert des marchés importants, notamment en Asie, les zones placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne avaient souffert d'un isolement croissant, essentiellement en raison de la multiplication des bouclages israéliens. Le Sous-Secrétaire d'État a indiqué que ces bouclages ruinaient l'économie des territoires. Il a fait observer que, depuis la signature des Accords d'Oslo, en 1993, le niveau de vie des habitants des territoires avait considérablement baissé; les investissements privés avaient chuté de 50 % entre 1993 et 1996, et le chômage avait progressé d'au moins 50 %. (*Ha'aretz*, 8 octobre)

207. Le 24 octobre, il a été signalé que les marchands de souvenirs de la Via Dolorosa, dans la vieille ville de Jérusalem, avaient accusé Israël de monter les touristes et les acheteurs potentiels contre eux. Ils ont déclaré que des agences de tourisme israéliennes avaient récemment entrepris de distribuer aux touristes des brochures dans lesquelles les vendeurs de souvenirs palestiniens étaient décrits en termes malveillants et qualifiés de voleurs, de tueurs et de terroristes. Les guides détournaient les flux de touristes : ils sont amenés à la Via Dolorosa par le tunnel de Hashmonean, contrôlé par Israël, et invités à faire leurs emplettes au marché de Cardo, dans le quartier juif. (*The Jerusalem Times*, 24 octobre)

208. Le 26 décembre, la presse a rapporté qu'un certain nombre d'agences d'emploi intérimaire en Israël vendaient des faux permis de travail à des Palestiniens. Par ailleurs, il a été signalé que, selon le Ministre de l'Agriculture de l'Autorité palestinienne, les agriculteurs avaient subi des pertes s'élevant à 428 500 dollars en 1997, du fait des attaques lancées par les colons qui avaient détruit les plantations et notamment les oliveraies en les brûlant à l'aide de produits chimiques toxiques. (*The Jerusalem Times*, 26 décembre)

209. Le 29 décembre, le Centre démocratique pour les droits des travailleurs établi à Gaza, a rapporté que les autorités israéliennes avaient récemment entrepris de retirer les permis de travail des habitants de Gaza qui se rendaient en Israël pour y travailler. Il a noté que ceux qui avaient perdu leur permis de travail étaient ceux qui avaient refusé de servir d'indicateurs au Service général de la sécurité israélien, le Shin Bet. Le Centre a ajouté que 2 500 travailleurs

s'étaient vu retirer leur permis en 1997. (*The Jerusalem Times*, 2 janvier 1998)

e) Situation des enfants

210. Le 14 septembre 1997, deux enfants palestiniens ont été enlevés près de Bethléem par un Israélien au volant d'un camion, selon un Palestinien habitant le secteur. Ce Palestinien a affirmé que le colon, qui venait de Beitar, avait arrêté son véhicule dans le village de Husan, au sud de Bethléem, et avait obligé les enfants, âgés de 10 et 12 ans, à monter à bord. Il serait ensuite reparti en direction du territoire contrôlé par les Israéliens. Les parents des enfants ont alerté la police palestinienne qui est entrée en contact avec les Forces de défense israéliennes. Un porte-parole des Forces de défense israéliennes a déclaré qu'il ne disposait d'aucune information sur cette affaire. (*Ha'aretz*, 15 septembre)

211. Le 1er décembre, un adolescent de 15 ans a été blessé à la poitrine au cours d'un accrochage entre des soldats des Forces de défense israéliennes et des manifestants, dans le village de Batta, près de Naplouse. L'incident s'est produit lorsque les soldats eurent tiré des grenades anti-émeutes dans la cour d'une école du village, en riposte à des jets de pierres. (*Ha'aretz*, 2 décembre)

212. Le 26 décembre, il a été signalé que l'Autorité palestinienne avait porté plainte aux États-Unis contre la récente libération d'un colon qui avait tué un enfant palestinien un an auparavant. Âgé de 10 ans, Hilmi Abu Shusheh avait été attaqué par Avraham Korman, en octobre 1996, près de la colonie de Beitar, dans la région de Bethléem. Korman, un garde de la colonie, avait frappé l'enfant à mort en lui assénant de multiples coups de crosse sur la tête. (*The Jerusalem Times*, 2 janvier 1998)

f) Autres faits nouveaux

213. Le 4 septembre 1997, le Ministre de l'agriculture de l'Autorité palestinienne, Abed el Jawad Sallah, a dénoncé les effets préjudiciables à la santé des habitants, à l'environnement et aux terres agricoles palestiniennes causés par une usine israélienne de pesticides à l'ouest de Tulkarm et d'autres usines israéliennes situées en territoire israélien. Les habitants du village d'Artah, dont les terres jouxtent celles de l'usine de pesticides, ont expliqué qu'ils avaient dû cesser de cultiver leurs terres depuis trois ou quatre ans, en raison de la pollution des sols et des eaux par les déchets rejetés par l'usine dont la construction remonterait à 1987. Cinq autres usines israéliennes, notamment des usines de production d'amiante et de fibre de verre et embouteillage de gaz, avaient été construites dans les environs. Selon le

Ministère de l'agriculture de l'Autorité palestinienne, la présence de ces usines sur des terres agricoles s'était traduite par une baisse de 21,5 % (280 000 dollars) des recettes de l'agriculture dans ce secteur. En outre, 17 % des terres de Tulkarm ont été détériorées. D'après le témoignage des habitants d'Artah et de Tulkarm, où plusieurs maisons se trouvaient à 100 mètres des usines, de nombreux habitants souffraient de problèmes de santé, en particulier d'asthme et d'autres affections des voies respiratoires, de migraines et d'inflammation de l'iris. (*Ha'aretz*, 4 septembre)

214. Le 12 septembre, il a été signalé que le Comité national et islamique contre les implantations avait publié des informations sur des travaux de construction d'un tunnel entrepris par Israël, sous la vieille ville d'Hébron, travaux qui endommageaient les logements et le patrimoine palestiniens de la ville. Le tunnel devait relier la colonie de Beit Romano à la mosquée Ibrahim, à travers la place Qasabeh et le marché Qazazin, et la relier ensuite à la colonie Avraham Avinu où se trouvait le marché central aux légumes. (*The Jerusalem Times*, 12 septembre)

215. Le 7 octobre, les autorités israéliennes ont expulsé vers la Jordanie un citoyen jordanien, Ali Salam Ahmad Awad, sa femme et ses sept enfants. Awad, qui était marié à une habitante de Jérusalem, n'avait pu obtenir un permis de regroupement familial, après avoir mené plusieurs démarches entreprises devant les tribunaux pendant trois ans. Il a été arrêté et détenu dans le quartier russe pour avoir dépassé le délai légal de séjour à Jérusalem. Il a subi de mauvais traitements lors de sa détention. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

216. Le 21 octobre, des centaines de sympathisants du Hamas ont pris part à un rassemblement, à Abu Dis, pour célébrer la libération, au début du mois, de leur chef spirituel, Sheikh Ahmad Yassin. S'adressant aux manifestants, au téléphone, Yassin a appelé à la poursuite de la «guerre sainte» contre Israël. Également par téléphone, d'Amman, le chef politique du Hamas, Khaled Mish'al, a invité Yasser Arafat à abandonner le dialogue avec Israël. (*Jerusalem Post*, 22 octobre)

217. Le 10 novembre, une foule de 4 000 palestiniens s'est réunie à l'Université d'Hébron pour célébrer la libération du chef du Hamas, Sheikh Ahmad Yassin. (*Jerusalem Post*, 11 novembre)

218. Le 15 novembre, les Palestiniens des territoires, y compris Jérusalem, ont célébré le neuvième anniversaire de l'indépendance de la Palestine, qui est commémoré depuis que Yasser Arafat a proclamé la création d'un État palestinien, lors de la conférence du Conseil national palestinien réuni à Alger en 1988. D'importants rassemblements ont été

organisés à cette occasion à Ramallah, Naplouse et Hébron. (*Ha'aretz*, 16 novembre)

219. Le 8 décembre, à la veille du dixième anniversaire de l'Intifada, le chef du Hamas à Gaza, le docteur Abdel-Aziz Rantisi, a déclaré que la flamme de la confrontation continuait de brûler dans le cœur des Palestiniens et que la violence finirait tôt ou tard par éclater à nouveau. M. Rantisi, dont l'organisation était opposée aux Accords d'Oslo, a accusé le Gouvernement israélien de continuer à maltraiter les Palestiniens et a déclaré que les Palestiniens continueraient à se défendre contre l'agression et l'occupation israéliennes. (*Jerusalem Post*, 8 décembre)

220. Le 8 décembre, la coalition islamique a remporté la majorité des voix lors des élections des représentants des étudiants organisées à l'Université d'Al-Najah, à Naplouse. Elle a remporté 40 sièges contre 35 pour le Fatah, 4 pour le FPLP et 1 pour le groupe de l'Unité étudiante. (*Jerusalem Post*, 9 décembre)

221. Le 9 décembre, une conférence organisée à l'occasion du dixième anniversaire du début de l'Intifada s'est tenue à l'hôtel Ambassador de Jérusalem. Une centaine de participants ont pris part à cette conférence qui s'est tenue sous le thème «Dix années depuis l'Intifada, les négociations, l'Accord d'Oslo; quoi de nouveau?». (*Jerusalem Post*, 10 décembre)

222. Le 14 décembre, M. Mahmoud Zahar, chef du Hamas à Gaza, a défendu les attentats-suicide commis contre Israël. Il a déclaré que le Hamas avait lancé sa campagne d'attentats-suicide en riposte au massacre du caveau des Patriarches (mosquée Ibrahim) et à l'assassinat de Yihye Ayyash, et ajouté que de nouvelles attaques auraient lieu si Israël poursuivait ce qu'il a qualifié d'agressions contre les civils palestiniens. (*Jerusalem Post*, 15 décembre)

223. Le 31 décembre, des célébrations ont été organisées à l'Université El-Azhar de la ville de Gaza pour marquer le trente-troisième anniversaire du premier attentat «terroriste» perpétré par le Fatah contre Israël le 1er janvier 1965. Un drapeau israélien aurait été brûlé pendant ces célébrations. (*Jerusalem Post*, 1er janvier 1998)

2. Mesures portant atteinte à certaines libertés fondamentales

a) Liberté de mouvement

224. Le 31 août 1997, deux Palestiniens ont été arrêtés par des soldats des Forces de défense israéliennes alors qu'ils essayaient de passer de la bande de Gaza en Israël. Depuis le début du mois, 80 Palestiniens auraient été arrêtés alors

qu'ils tentaient de passer de la bande de Gaza en Israël sans permis. (*Ha'aretz*, 1er septembre)

225. Le 1er septembre, le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai et le chef de l'état-major général, Amnon Shahak, ont levé une série de restrictions imposées aux habitants des territoires qui avaient été bouclés. Quelque 4 000 travailleurs palestiniens âgés de plus de 35 ans et mariés (2 000 de la Cisjordanie et 2 000 de la bande de Gaza) ont été autorisés à entrer en Israël. Deux mille commerçants âgés de 30 ans ou plus ont reçu la même autorisation, ce qui portait à 4 000 le nombre de commerçants admis dans le pays. En outre, 250 enseignants de Cisjordanie ont été autorisés à se rendre à Jérusalem-Est, et 200 agents de l'Autorité palestinienne ont pu traverser le territoire israélien pour se rendre en Cisjordanie. (*Ha'aretz*, 2 septembre)

226. Le 23 septembre, un porte-parole des Forces de défense israéliennes a annoncé qu'à compter du lendemain, un contingent supplémentaire de 4 000 travailleurs et 1 000 commerçants palestiniens serait autorisé à se rendre en Israël, tandis que 4 000 agents de l'Autorité palestinienne pourraient circuler librement à l'intérieur de la Cisjordanie. (*Jerusalem Post*, 24 septembre)

227. Le 25 septembre, 4 000 travailleurs palestiniens supplémentaires – 2 000 de Gaza et 2 000 de Judée et de Samarie (Cisjordanie) – ont été autorisés à franchir la ligne verte, ce qui portait à 21 000 le nombre total de Palestiniens admis en Israël. (*Jerusalem Post*, 25 septembre)

228. Le 30 octobre, des affrontements ont eu lieu entre des soldats des Forces de défense israéliennes et 150 chauffeurs de poids lourds qui transportaient du gravier et des matériaux de construction d'Israël vers les zones autonomes de Gaza, par le point de passage de Sufa, et s'étaient rassemblés au barrage routier pour faire grève en signe de protestation contre les difficultés rencontrées pour accéder aux territoires autonomes. Le directeur d'une entreprise de transport a déclaré à *Ha'aretz* que la zone autonome de la bande de Gaza avait besoin de 25 000 tonnes de matériaux de construction par jour. Toutefois, en raison de la fermeture du poste de contrôle d'Erez pour ce type de marchandises, il n'était même pas possible d'en livrer la moitié. Le porte-parole des Forces de défense israéliennes a déclaré que l'état-major général faisait le nécessaire pour améliorer la situation aux points de passage en direction de Gaza mais il a indiqué que les retards enregistrés à Sufa étaient dus aux contrôles particulièrement méticuleux auxquels procédaient les soldats des Forces de défense israéliennes pour des raisons de sécurité. (*Ha'aretz*, 31 octobre)

229. Le 6 novembre, la presse a rapporté que le Comité de liaison palestinien à Gaza avait décidé de suspendre ses

travaux avec son homologue israélien, pour protester contre les retards dans l'examen des demandes d'entrée, les refus opposés à ces demandes et le mépris manifesté aux membres du Comité palestinien. Outre les cas médicaux urgents, les membres du Comité de liaison palestinien doivent adresser à leurs homologues israéliens des demandes de permis d'entrée. (*Ha'aretz*, 6 novembre)

230. Le 24 décembre, Suha Arafat, l'épouse du Président de l'Autorité palestinienne, a sévèrement critiqué le Gouvernement israélien, l'accusant d'assiéger Bethléem et d'empêcher les touristes chrétiens d'entrer dans la ville. Les accusations de Mme Arafat ont été aussitôt démenties par l'administration civile. (*Ha'aretz*, 25 décembre)

b) Liberté d'enseignement

231. Le 8 octobre 1997, les Forces de défense israéliennes se sont retirées de l'école secondaire du village d'Azira Shamaliya où elles avaient établi leur quartier général depuis le 20 septembre, après que les forces de sécurité aient identifié comme étant originaires du village quatre des cinq commandos-suicide qui avaient pris part à deux attentats à Jérusalem. (*Jerusalem Post*, 9 octobre)

232. Le 31 octobre, la presse a rapporté que des centaines d'étudiants de Gaza n'avaient pas été autorisés à se rendre dans leurs universités en Cisjordanie, ce qui était contraire aux Accords d'Oslo. Selon les Accords, Israël aurait dû ouvrir un couloir reliant la Cisjordanie à la bande de Gaza, pour permettre la libre circulation des Palestiniens entre les deux secteurs. (*The Jerusalem Times*, 31 octobre)

233. Le 3 décembre, la Haute Cour de Justice a adressé une ordonnance provisoire à l'État, l'enjoignant d'expliquer dans un délai de 60 jours pourquoi il avait autorisé deux universités palestiniennes à fonctionner à Jérusalem sans l'autorisation du Conseil de l'enseignement supérieur. Cette ordonnance faisait suite à une pétition déposée par l'association d'avocats d'extrême droite, Bezedek. (*Ha'aretz*, 4 décembre)

c) Liberté de religion

234. Le 17 septembre 1997, le groupe extrémiste juif *Hai ve Kayam* a présenté une pétition à la Haute Cour d'Israël exigeant l'arrêt des travaux de restauration en cours sur le lieu de prière Marwani, dans l'enceinte d'Al-Aqsa, au motif que ces activités constituaient une profanation du site que les Juifs considèrent comme étant celui du Mont du Temple. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

235. Le 19 septembre, craignant que la présence juive dans le quartier de Ras al-Amud, à Jérusalem-Est, ne déclenche une vague d'émeutes, les responsables de la sécurité ont

déployé des centaines de troupes appelées en renfort à Jérusalem et autour de la ville, notamment près de la mosquée Al-Aqsa, au Mont du Temple. La police a bouclé les rues, empêchant les automobilistes d'approcher de la vieille ville, et des barrages routiers supplémentaires ont été mis en place pour contrôler les cartes d'identité des Palestiniens qui se rendaient à la mosquée Al-Aqsa. (*Jerusalem Post*, 21 septembre)

236. Le 19 septembre, comme l'ont rapporté les moyens d'information, le Gouvernement israélien aurait déclaré que l'appel du muezzin le samedi à la mosquée Ibrahimi d'Hébron profanait le caractère sacré du Sabbat et aurait exigé qu'il y soit mis fin. Le Ministre des affaires religieuses de l'Autorité palestinienne, le Sheikh Hassam Tahboub, a condamné la décision israélienne, déclarant qu'elle visait à restreindre les droits des musulmans à la mosquée Ibrahimi et à donner une plus grande latitude aux colons pour étendre leur emprise et s'appropriier la mosquée. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

237. Le 26 septembre, on a appris que les autorités israéliennes avaient ordonné au muezzin Fawzi Al-Khatib de ne pas utiliser de haut-parleur le samedi pour appeler les musulmans à la prière, à la mosquée Ibrahimi d'Hébron. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

238. Le 29 septembre, la presse a rapporté que, dans un mémorandum interne, le cabinet du Premier Ministre avait appelé l'attention sur le fait que l'Autorité palestinienne prenait rapidement le «contrôle» des institutions islamiques de la vieille ville de Jérusalem. Dans ce mémorandum, Abraham Sabri, le mufti de Jérusalem nommé par l'Autorité palestinienne, était accusé de prononcer, le vendredi, à la mosquée Al-Aqsa, des sermons incitant à la haine contre Israël et ceux qui collaboraient avec l'État israélien. Celui-ci aurait exprimé des opinions religieuses de caractère politique, lançant notamment un appel au meurtre contre les agents immobiliers qui vendaient des biens fonciers à des Israéliens et demandant d'interdire aux Arabes résidant de Jérusalem d'acquiescer la citoyenneté israélienne. Enfin, il était indiqué dans le mémorandum que le *Waqf* procédait à des rénovations et comptait en entreprendre de nouvelles, sans chercher à obtenir un permis des autorités israéliennes ni à travailler en coordination avec celles-ci. (*Jerusalem Post*, 29 septembre)

239. Le 20 octobre, une cérémonie de consécration de la première pierre symbolique du futur troisième temple s'est déroulée près de la Cité de David. Le groupe des Fidèles du Mont du Temple et 100 sympathisants se sont réunis sous les murs de la vieille ville de Jérusalem, où une pierre de quatre tonnes était exposée sur la plate-forme arrière d'un

camion. «Nous sommes ici pour parachever l'oeuvre de nos ancêtres», a déclaré à la foule le chef des fidèles du Mont du Temple, ajoutant qu'«il n'y aura pas de paix tant que les Juifs ne pourront pas prier au Mont du Temple». Il a également déclaré que les Arabes, qui contrôlaient le Mont, provoquaient des destructions considérables et supprimaient les traces des deux temples. Par la suite, le groupe a essayé d'aller sur le Mont du Temple, mais en ont été empêchés par la police. Les fidèles du Mont du Temple tentent régulièrement d'aller sur le Mont les jours de fête, pour y prier et sont régulièrement arrêtés par la police. En 1990, pendant les célébrations juives de la fête des tabernacles (Sukkot), on a répandu une rumeur selon laquelle de nombreux Juifs essaieraient de pénétrer sur le Mont, nouvelle qui a déclenché chez les Palestiniens des émeutes au cours desquelles la police a pris le site d'assaut, tuant 17 Palestiniens. (*Jerusalem post*, 21 octobre)

240. Le 19 novembre, quatre colons ont été arrêtés par la police israélienne alors qu'ils escaladaient les murs de Jérusalem, à la Porte des Lions, pour essayer de pénétrer dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa. La police a expliqué que les colons s'exerçaient à l'escalade. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

241. Le 2 décembre, les responsables palestiniens du *Waqf* à Jérusalem-Est ont rejeté une proposition des services de sécurité israéliens visant à installer un dispositif de surveillance à l'extérieur de la mosquée Al-Aqsa, pendant le Ramadan, pour éviter que des groupes juifs d'extrême droite et d'extrême gauche ne se livrent à des actes de violence contre les Palestiniens. L'un des responsables du *Waqf*, Adnan Husseini, a estimé que si les Palestiniens acceptaient la proposition, la police profiterait de la situation pour espionner les musulmans au lieu de surveiller les extrémistes juifs. (*Jerusalem Post*, 3 décembre)

242. Le 14 décembre, la presse a rapporté que le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, avait accusé Israël de projeter de démolir la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. Dans une allocution prononcée lors du Sommet islamique, à Téhéran, M. Arafat a déclaré : «Je tire la sonnette d'alarme pour mettre en garde contre le projet juif de construire le Temple de Salomon sur l'emplacement actuel de la mosquée Al-Aqsa». À plusieurs reprises, il a également stigmatisé «le danger d'une judaïsation envahissante de Jérusalem» qui, selon lui, visait à éliminer l'identité islamique et arabe de la ville. (*Jerusalem Post*, 14 décembre)

243. Le 26 décembre, un complot de juifs d'extrême droite visant à profaner l'enceinte sacrée à Jérusalem a été découvert. Deux extrémistes avaient envisagé de jeter une tête de porc dans la mosquée, pendant l'une des grandes prières

organisées chaque vendredi, durant le Ramadan. Ils ont été arrêtés une semaine avant. (*The Jerusalem Times*, 2 janvier 1998)

244. Le 30 décembre, les forces de sécurité ont été placées en état d'alerte pour prévenir d'éventuels attentats extrémistes juifs contre des Palestiniens le premier jour du Ramadan. La police a renforcé sa présence à Jérusalem-Est à mesure que les fidèles musulmans affluaient vers la mosquée Al-Aqsa pour la prière. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 31 décembre)

d) Liberté d'expression

245. Le 31 août 1997, la Haute Cour de Justice a donné l'ordre au Gouvernement d'exposer, dans un délai de 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas s'abstenir de brouiller les émissions de Radio Palestine. Cet ordre a été donné à la demande du membre de la Knesset, Avraham Poraz, qui avait déclaré que le brouillage d'émissions était illégal car il enfreignait les Accords d'Oslo et d'autres obligations internationales souscrites par Israël. (*Jerusalem Post*, 1er septembre)

246. Le 18 septembre, un photographe palestinien travaillant pour l'agence France-Presse à Hébron a été arrêté par les Forces de défense israéliennes et placé en garde à vue pendant plus de 30 heures, après avoir filmé un char à un barrage routier situé à l'entrée de la rocade de Bethléem. Le photographe a déclaré que sa carte d'identité lui avait été retirée, qu'il avait été soumis à une fouille corporelle, tel un délinquant, et retenu jusqu'au soir à proximité du barrage routier puis conduit au centre de détention d'Etzion où on l'avait gardé jusqu'à la nuit suivante. À propos de cet incident, les Forces de défense israéliennes ont déclaré que le photographe avait été arrêté pour des raisons de sécurité, sur l'ordre du service général de sécurité et que son arrestation n'était pas liée à son activité professionnelle. (*Ha'aretz*, 21 septembre)

247. Le 19 septembre, un journaliste palestinien a été agressé à Hébron par un soldat des Forces de défense israéliennes après être entré dans le marché de gros, près de l'enclave juive d'Avraham Avinu. Le soldat aurait poursuivi le journaliste et lui aurait donné un coup de poing au visage. La police a ouvert une enquête sur cet incident. (*Ha'aretz*, 21 septembre)

248. Le 8 décembre, la police a confisqué des documents dans les bureaux de la American Holy Land Foundation, à A-Ram, dans le nord de Jérusalem. La Fondation était soupçonnée de blanchir de l'argent pour le Hamas dans les territoires – accusation démentie par les responsables de la Fondation qui ont déclaré qu'elle s'occupait uniquement

d'activités de protection sociale. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 9 décembre)

249. Le 13 décembre, la police de Jérusalem a fermé le théâtre de Hakawati, à Jérusalem-Est, afin d'empêcher la tenue d'un festival organisé par le FPLP pour célébrer son trentième anniversaire. La police aurait encerclé le théâtre et empêché les Arabes d'y entrer. (*Jerusalem Post*, 14 décembre)

250. Le 18 décembre, la presse a rapporté que le Bureau de presse du Gouvernement israélien avait refusé, pour des raisons de sécurité non spécifiées, de délivrer une carte de presse à un résident palestinien de Jérusalem-Est travaillant pour un journal palestinien. C'était la deuxième fois en l'espace d'un an que le Bureau de presse du Gouvernement refusait de délivrer une carte de presse. L'autre cas était celui de journalistes travaillant pour un autre journal qui s'étaient vu refuser leurs cartes, en raison de leur opposition aux Accords d'Oslo et de prétendus antécédents en matière de sécurité. (*Ha'aretz*, 18 décembre)

3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile

251. Le 31 août 1997, les pneus d'une quarantaine de véhicules appartenant à des Palestiniens ont été lacérés à Jérusalem-Est. Un porte-parole du mouvement illégal d'extrême droite Kach a revendiqué cette action. Les militants de ce mouvement ont également lacéré les pneus de 14 autres véhicules palestiniens quelques jours plus tard. (*Ha'aretz*, 1er septembre)

252. Le 2 septembre, des colons d'Hébron ont empêché la poursuite des travaux dans la rue Shuhada, arguant du fait qu'ils constituaient «un grave danger pour la sécurité». À la suite d'une brusque montée de la tension entre Juifs et Arabes, des colons ont lancé des pierres sur un tracteur dont le pare-brise a été cassé. Selon un témoin oculaire, les pierres avaient été lancées du toit de la maison d'un colon et des coups de feu avaient été tirés sur le tracteur par un colon. À la suite de cet incident, la police a arrêté deux Palestiniens, qui ont été relâchés plus tard dans la journée. Le porte-parole de la police de Judée-Samarie (Cisjordanie) a déclaré que la police recherchait les colons qui avaient lancé les pierres. (*Jerusalem Post*, 3 septembre)

253. Le 14 septembre, trois familles de colons ont emménagé dans plusieurs appartements vides (deux maisons), qui auraient été achetés par un milliardaire juif américain, Irving Moskowitz, dans le quartier de Ras al-Amud, à Jérusalem-Est. Cette opération, qui visait à créer une enclave juive dans ce quartier arabe, a été menée plusieurs heures après qu'une commission des recours du Ministère de l'intérieur ait donné

le feu vert pour l'exécution d'un projet controversé de construction de logements destinés à des Juifs dans ce quartier. Toutefois, ce projet ne devrait pas être réalisé de sitôt en raison de la position du Gouvernement, qui ne voulait pas que ces logements soient construits au cœur d'un quartier à majorité arabe, et de l'impasse des pourparlers entre Israël et l'OLP. Des dizaines de Palestiniens, parmi lesquels le Ministre de l'Autorité palestinienne chargé des affaires de Jérusalem, Faisal Hussein, ont manifesté près du bâtiment occupé par les colons. Des jeunes Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles et crié des slogans hostiles aux colons. Ils ont aussi brisé les vitres des voitures et attaqué des photographes et des journalistes. La police des frontières et les forces de police ont dispersé les manifestants, mais les émeutes se sont progressivement étendues à d'autres quartiers de Jérusalem-Est. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 septembre; information également rapportée par *The Jerusalem Times*, 19 septembre)

254. Le 15 septembre, des affrontements ont eu lieu entre d'importantes forces de police, y compris la police des frontières, et des colons qui tentaient d'interrompre les travaux de rénovation dans la rue Shuhada à Hébron. Le porte-parole de la colonie d'Hébron a déclaré que les colons étaient farouchement opposés à ces travaux «parce que les Arabes disposaient de centaines d'autres artères de circulation et parce que les travaux de réfection visaient en fait à dévier le trafic routier palestinien vers les quartiers juifs». (*Ha'aretz*, 16 septembre)

255. Le 16 septembre, l'Autorité palestinienne a durci son discours contre le gouvernement Nétanyahou et brandi la menace d'émeutes si Israël ne déplaçait pas les trois familles juives qui s'étaient installées dans le quartier de Ras al-Amud, à Jérusalem. Le Ministre des collectivités locales de l'Autorité palestinienne, Saeb Erekat, a déclaré que le Gouvernement israélien serait tenu responsable de tout incident qui pourrait se produire si les colons n'étaient pas expulsés dans les heures qui suivaient. M. Erekat et d'autres représentants de l'Autorité palestinienne ont également déclaré qu'ils avaient fait en sorte que les Palestiniens de Jérusalem et des zones avoisinantes restent calmes pour au moins une journée, mais qu'il leur serait difficile de les contenir plus longtemps. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 17 septembre)

256. Le 16 septembre, un jeune Palestinien de 21 ans, originaire du village de Taibé, au nord-est de Ramallah, près de la colonie d'Ofra, a été gravement blessé à l'oeil par une pierre lancée, selon lui, à partir d'un autobus transportant des colons. (*Ha'aretz*, 17 septembre)

257. Le 17 septembre, les colons juifs qui s'étaient emparés de deux maisons dans le quartier de Ras al-Amud, à Jérusalem-Est, ainsi que les Palestiniens ont rejeté le compromis qui prévoyait que les colons évacueraient et seraient remplacés par des étudiants d'une école talmudique qui seraient chargés de surveiller les bâtiments. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

258. Le 18 septembre, en vertu d'un accord de compromis, les trois familles juives qui avaient emménagé dans un immeuble à Ras al-Amud l'ont volontairement évacué, mais ont été remplacées le lendemain par 10 élèves d'une école talmudique ainsi que 10 agents chargés de la sécurité et de l'entretien. L'accord de compromis, signé par le propriétaire du bâtiment, Irving Moskowitz, et le Ministre de l'intérieur, Avigdor Kahalani, a été dénoncé par le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, comme «une simple manœuvre». Le Ministre de l'information de l'Autorité palestinienne, Yasser Abed Rabbo, a déclaré que l'Autorité s'opposerait à cet accord «par tous les moyens dont elle dispose». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 19 septembre)

259. Le 19 septembre, les occupants arabes des maisons de Ras al-Amud auraient nié avoir reçu de l'argent du millionnaire américain Irving Moskowitz ou de ses représentants. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

260. Le 20 septembre, des manifestations sporadiques contre la présence juive à Ras al-Amud ont eu lieu à Jérusalem et aux alentours et la police a ouvert le feu et lancé des grenades lacrymogènes sur des enfants palestiniens qui jetaient des pierres, blessant légèrement un adolescent de 13 ans. Plusieurs familles palestiniennes habitant à Ras al-Amud ont déclaré qu'elles introduiraient un recours auprès de la Haute Cour de justice pour demander que les Juifs soient expulsés du fait que leur présence provoquait des troubles dans le quartier. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 21 septembre)

261. Le 22 septembre, la police a arrêté deux colons qui tentaient d'interrompre les travaux de réfection dans la rue Shuhada à Hébron. Le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a salué l'intervention de la police, déclarant qu'il était grand temps que la loi soit appliquée aux colons qui retardaient les travaux depuis deux mois. (*Ha'aretz*, 23 septembre)

262. Le 23 septembre, 200 lycéens palestiniens ont organisé une manifestation dans la zone de Ras al-Amud pour demander que les élèves de l'école talmudique qui s'étaient installés dans le quartier quittent les lieux. Les manifestants ont lancé des pierres sur la police et tenté de bloquer la rue avec des poubelles renversées avant d'être dispersés au moyen de grenades lacrymogènes. On ne signale ni blessés ni arrestations. (*Jerusalem Post*, 24 septembre)

263. Le 20 octobre, la police d'Hébron a ouvert une enquête à l'encontre d'un colon de Tel Rumeideh, ancien dirigeant du mouvement Kach, pour avoir attaqué un Palestinien résidant à Hébron. Ce dernier a accusé le colon de l'avoir frappé au visage, le 15 octobre, alors qu'il se rendait en voiture de la rue Shuhada à Tel Rumeideh. Le colon a nié avec véhémence les faits qui lui étaient reprochés. (*Ha'aretz*, 20 octobre)

264. Le 29 octobre, la communauté juive d'Hébron a organisé la prière du matin en dehors de Beit Hadassah pour protester contre l'ouverture partielle de la rue Shuhada à la circulation des Palestiniens. Quelque 300 colons ont brandi des banderoles portant les inscriptions «Entrée interdite aux terroristes» et «L'ennemi dehors». Malgré l'ouverture partielle de la rue, les seuls véhicules l'empruntant semblaient être ceux de la police, des Forces de défense israéliennes et des colons. La plupart des magasins, fermés depuis trois ans, n'ont pas ouvert leurs portes car, selon les commerçants, la présence des soldats faisait fuir la clientèle. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 30 octobre)

265. Le 3 novembre, la police a arrêté deux jeunes Juifs de 16 ans alors qu'ils tentaient de mettre le feu à une oliveraie appartenant à des Arabes, près de la colonie de Maaleh Levona, en Samarie (Cisjordanie). Le porte-parole de la police de Judée-Samarie a déclaré que l'un des jeunes avait dit à la police qu'il voulait mettre le feu à l'oliveraie parce qu'il haïssait les Arabes. Il a également reconnu appartenir à un mouvement d'extrême droite. Le porte-parole a ajouté que la police avait terminé son enquête et que les deux jeunes seraient autorisés à rentrer chez eux, mais que des chefs d'accusation seraient retenus contre eux. (*Jerusalem Post*, 5 novembre)

266. Le 4 novembre, malgré les protestations des colons, les Forces de défense israéliennes ont annoncé que les autobus palestiniens seraient dorénavant autorisés à emprunter la rue Shuhada à Hébron. Le Vice-Ministre de la défense, Silvan Shalom, qui s'est rendu sur place et a rencontré des commandants des Forces de défense israéliennes, dont le commandant du secteur du centre, le général de division Uzi Dayan, a déclaré que l'ouverture de la rue aux Palestiniens ne semblait pas poser de problème particulier. Par ailleurs, M. Shalom a rejeté la demande des colons qui réclamaient la construction de 300 logements dans cette zone en précisant que, tout en étant favorable à des projets de construction partout en Israël, il estimait que cette demande était irréaliste. Il a ajouté que toute nouvelle construction à Hébron devrait se faire compte tenu de l'importance réelle de la communauté. (*Jerusalem Post*, 5 novembre)

267. Le 26 décembre, le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a déclaré que la situation à Hébron était difficile et tendue. Il a accusé les colons d'essayer de prendre le contrôle du centre de la vieille ville où vivaient 10 000 Palestiniens qui ont été progressivement contraints de partir en raison du harcèlement des colons et de la présence de centaines de soldats. La plupart des magasins et des entreprises étaient fermés. Un comité chargé de restaurer la vieille ville, créé sous l'égide de l'Autorité palestinienne, a recensé 122 appartements, magasins et entrepôts à rénover. Toutefois, ces locaux étant situés non loin de maisons appartenant à des colons, les Forces de défense israéliennes se sont opposées au lancement des travaux par crainte d'affrontements avec les colons. Par ailleurs, la rue Shuhada, officiellement ouverte aux autobus, aux véhicules de la voirie et autres véhicules de services palestiniens, n'était en fait empruntée que par les colons. Les services de sécurité tenaient à soumettre tout Arabe souhaitant emprunter la rue à des contrôles minutieux de sorte que les conducteurs se sont rendus compte qu'il valait mieux prendre un chemin détourné, quitte à rallonger le trajet, qu'attendre une demi-heure ou plus que prennent fin les contrôles fastidieux. Le marché de gros, qui était censé ouvrir en vertu de l'Accord d'Hébron, est également fermé en raison de l'opposition des colons, ce qui laissait penser que l'accord signé restait lettre morte. Le maire a également évoqué un autre problème : une conduite souterraine pour l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées qui traverse les marchés de la casbah a été obstruée à la suite de la construction d'un quartier juif près de la synagogue Avraham Avinu. La nouvelle conduite de contournement creusée par les autorités israéliennes s'est révélée trop étroite pour absorber toutes les eaux de pluie et eaux usées, si bien qu'en hiver les maisons arabes de cette partie de la vieille ville sont régulièrement inondées. (*Ha'aretz*, 26 décembre)

D. Traitement des détenus

1. Mesures relatives à la libération des détenus

268. Le 5 septembre 1997, on a appris qu'Iman Sabi, placé en détention administrative, avait été libéré une semaine plus tôt, après avoir passé 20 mois en prison pour appartenance au FPLP. Il a été libéré à la condition de ne pas retourner en Cisjordanie pendant quatre ans et de ne se livrer à aucune activité illégale ou hostile. Les prisons israéliennes comptent au moins 370 Palestiniens placés en détention administrative. Certains de ces prisonniers sont incarcérés depuis parfois quatre ans sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été

retenu contre eux et sans avoir été jugés. (*The Jerusalem Times*, 5 septembre)

269. Le 30 septembre, Ahmad Qatamesh, le prisonnier le plus longtemps maintenu en détention administrative en Israël, a vu sa peine prolongée de six mois pour la dixième fois consécutive. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

270. Le 6 octobre, Israël a libéré 11 détenus palestiniens et 9 jordaniens en échange de la libération de 2 agents du Mossad soupçonnés d'avoir tenté d'assassiner le dirigeant du Hamas Khaled Mish'al, en Jordanie. Aucun de ces détenus n'avait été incarcéré en raison de son appartenance au Hamas ou au Jihad islamique et les autorités israéliennes ont souligné qu'aucun d'eux n'avait commis de meurtre. Cinquante autres personnes emprisonnées pour des raisons de sécurité devaient être libérées dans un délai de deux semaines conformément à l'accord conclu avec la Jordanie à la suite de l'attentat avorté. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 7 octobre; *Jerusalem Post*, 9 octobre)

271. Le 27 octobre, le service pénitentiaire et les Forces de défense israéliennes ont relâché 26 prisonniers palestiniens dans le cadre d'un accord conclu avec la Jordanie, en vertu duquel Israël s'était engagé à libérer 70 prisonniers en échange de la libération de deux agents du Mossad faits prisonniers pour avoir tenté d'assassiner Khaled Mish'al, haut responsable politique du Hamas, à Amman, le 25 septembre. Tous les prisonniers libérés, sauf deux, avaient été emprisonnés pour des raisons de sécurité. (*Jerusalem Post*, 27 octobre; *Ha'aretz*, 28 octobre)

272. Le 27 octobre, Israël a libéré 22 prisonniers palestiniens dans le cadre d'un accord conclu avec la Jordanie qui prévoyait la libération de détenus jordaniens et palestiniens en échange de la restitution de deux agents du Mossad impliqués dans l'attentat contre Khaled Mish'al un mois auparavant, à Amman. (*The Jerusalem Times*, 31 octobre)

273. Le 24 novembre, les recours présentés par trois détenus administratifs pour détention abusive avaient été acceptés. Leur détention devrait être écourtée à condition que le Service général de sécurité ne passe pas outre la décision du juge, comme cela s'était produit en d'autres occasions, ce qui avait amené des détenus à boycotter la procédure de recours. (*Ha'aretz*, 24 novembre)

274. Le 29 décembre, le Président du tribunal militaire de Dotan, le lieutenant-colonel El Zicherman, avait décidé d'écourter la détention d'un Palestinien détenu depuis le 30 mai 1994. La détention avait été reconduite en novembre pour la huitième fois consécutive, jusqu'au 24 février 1998. D'après les termes du jugement, le prisonnier serait libéré le 1er février 1998 à condition que le Service général de

sécurité ne s'y oppose pas et n'exige pas qu'il fasse l'objet d'une nouvelle mesure d'internement administratif. Le juge Zicherman aurait ordonné, le 4 janvier, la libération d'un autre individu frappé d'internement administratif emprisonné depuis août 1994. Son dernier ordre d'internement devait expirer le 17 mars. (*Ha'aretz*, 29 décembre)

2. Autres informations concernant les détenus

275. Le 3 septembre 1997, les autorités pénitentiaires de Sharon avaient annoncé leur intention d'interdire les visites familiales à 37 détenus palestiniens pendant un mois et demi parce qu'ils avaient refusé de regagner leur cellule après la promenade quotidienne, le 25 août. Dans une lettre envoyée de la prison, les détenus ont fait savoir qu'ils avaient refusé de retourner dans leur cellule pour protester contre le refus de la direction de donner suite à leurs revendications. Ils ont indiqué par ailleurs que, le lendemain de l'incident, la direction de la prison avait annoncé une série de sanctions administratives – durée de la promenade quotidienne ramenée à deux heures, interdiction de tout exercice, fermeture de la bibliothèque, du salon de coiffure et de la buanderie et suppression de visite familiale jusqu'au 21 octobre. Les détenus ont déclaré que l'interdiction des visites risquait de provoquer une explosion de violence dans la prison. Ils ont également signalé que le directeur de la prison violait le règlement en imposant des châtiments collectifs sans accorder aux détenus le droit d'exprimer leurs revendications. (*Ha'aretz*, 3 septembre)

276. Le 15 septembre, un détenu administratif de 31 ans, Marwan Hassan Ibrahim Maali, se serait suicidé dans la prison de Megiddo. Les organisations palestiniennes des droits de l'homme et la famille du détenu ont considéré ce suicide comme suspect et demandé une enquête. Maali avait été arrêté à la suite de l'attentat à la bombe de Mahaneh Yehuda au motif qu'il était un militant du Hamas. (*The Jerusalem Times*, 19 septembre)

277. Le 16 septembre, un détenu administratif palestinien s'est suicidé en se pendait dans sa cellule dans la prison de Megiddo, d'après un porte-parole des FDI (voir liste). Les organisations palestiniennes des droits de l'homme ont déclaré que ce détenu de 31 ans avait été torturé. Cet homme, père de trois enfants, avait été arrêté le 4 août à la suite de l'attentat-suicide du marché Mahaneh Yehuda à Jérusalem. Il avait fait l'objet d'un ordre d'internement administratif de deux mois et n'avait pas été autorisé à recevoir de visites de sa famille. Dans une déclaration conjointe, l'Association Addameer et le Groupe palestinien de surveillance des droits de l'homme ont affirmé que le détenu était malade et ont

accusé les autorités israéliennes d'avoir fait preuve de négligence. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 19 septembre)

278. Le 16 septembre, un détenu palestinien emprisonné dans l'aile réservée au Service général de sécurité dans la prison d'Ashkelon, a adressé un recours au tribunal d'instance de Beersheba pour qu'il ordonne au directeur de la prison d'améliorer ses conditions de détention. Ce détenu, résident de la bande de Gaza suspecté d'activités «terroristes», s'est plaint dans son recours que les conditions de détention portaient atteinte aux droits des détenus et à leur dignité d'êtres humains. Il a affirmé, par l'entremise de l'avocat André Rosenthal du Centre pour la protection de la personne humaine, qu'il avait été placé avec un autre détenu dans une cellule de 2 mètres sur 2,5 mètres. La fenêtre de la cellule était obstruée par un grillage serré qui empêchait l'aération. Les détenus dormaient sur des matelas déchirés et devaient utiliser des couvertures sales. En outre, il n'y avait pas de paravent pour isoler les toilettes à l'intérieur de la cellule. L'avocat Rosenthal a noté à cet égard qu'il avait récemment présenté un recours similaire au tribunal d'instance de Beersheba au nom d'un autre détenu de sécurité. Le juge a ordonné au Service général de sécurité d'installer un paravent de 1,5 mètre de haut pour isoler les toilettes. Le Procureur de l'État a fait appel de ce jugement devant la Haute Cour de justice en arguant du fait que son exécution «porterait atteinte à la sécurité de l'État». (*Ha'aretz*, 17 septembre)

279. Le 19 septembre, les forces de sécurité ont annoncé l'arrestation d'Ali Mohammed Abu Ras, directeur de l'Institut arabe d'Abu Dis et l'une des principales figures de la branche civile du mouvement Hamas. Il avait été arrêté deux semaines auparavant et placé en détention administrative pour une durée de six mois. (*Jerusalem Post*, 21 septembre)

280. Le 23 septembre, le groupe de défense des droits de l'homme Solidarity International a indiqué dans une déclaration que 250 Palestiniens avaient été arrêtés depuis les attentats-suicide du 30 juillet à Jérusalem et placés en internement administratif dans la prison de Megiddo. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

281. Le 27 septembre, les 800 Palestiniens placés en détention administrative ont décidé de mettre fin à un boycott de 13 mois des cours d'appel israéliennes pour donner au système de justice israélien ce qu'ils qualifiaient de dernière chance de respecter la loi et de ne pas se soumettre aux diktats du Service général de sécurité. Les détenus administratifs sont incarcérés sur décision militaire pour des périodes de six mois renouvelables, sans inculpation ni procès. Ils ont le droit d'introduire un recours auprès d'un tribunal militaire, mais, selon eux, les interventions du

Service général de sécurité ont tellement pris le pas sur la procédure judiciaire que les recours sont devenus ridicules. L'avocat Jawad Boulos a déclaré lors d'une conférence de presse, tenue à Ramallah le 29 septembre, que le Procureur général aux forces armées avait promis que les tribunaux feraient preuve d'impartialité et ne permettraient plus aux services de renseignement d'intervenir. M. Boulos a indiqué que 420 Palestiniens avaient été placés en détention administrative à la suite des deux récents attentats «terroristes» de Jérusalem. (*Ha'aretz*, 28 septembre; *Jerusalem Post*, 30 septembre)

282. Le 7 octobre, le responsable de l'Autorité palestinienne chargé des prisonniers a déclaré que 3 000 Palestiniens étaient détenus dans les prisons israéliennes, dont 40 mineurs et 60 récemment arrêtés. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

283. Le 10 octobre, on a appris que trois policiers palestiniens avaient été placés en détention administrative bien qu'aucune preuve ne soit venue s'ajouter aux chefs d'inculpation qui avaient été retenus contre eux. Ils avaient été arrêtés trois mois auparavant et incarcérés à la prison de Ramleh où ils ont été interrogés sur leurs plans présumés visant à attaquer des colons. (*The Jerusalem Times*, 17 octobre)

284. Le 12 octobre, le Ministre des affaires civiles de l'Autorité palestinienne, Jamal Tarifi, a exigé qu'il soit mis fin aux expériences que les compagnies pharmaceutiques israéliennes effectuaient sur des prisonniers palestiniens et arabes, expériences qui avaient été condamnées par le Ministère israélien de la santé. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

285. Le 15 octobre, la Haute Cour de justice a ordonné au Service général de sécurité d'avertir l'avocat de la défense au cas où il envisagerait d'utiliser la force pour interroger son client, militant présumé du Hamas. Ce jugement inhabituel a été prononcé par trois juges à la suite d'un recours introduit par un militant du Hamas placé en détention administrative pendant deux mois et demi soupçonné d'avoir participé à des activités «terroristes». L'avocat André Rosenthal a affirmé que son client avait été malmené par les agents chargés de l'interrogatoire qui l'avaient fait asseoir sur un tabouret, les mains liées derrière le dos et les jambes enchaînées, puis lui avaient mis un sac sur la tête pendant qu'un appareil diffusait de la musique à plein volume en permanence. En outre, ils l'ont agrippé à la gorge pour l'obliger à se pencher en arrière jusqu'à ce que son dos soit parallèle au sol puis lui ont donné des coups de poing dans le dos avant de le suspendre par des menottes à une barre fixée au-dessus de la porte. Ils ont également menacé d'arrêter ses frères et de les torturer jusqu'à ce qu'il entende leurs

hurlements, d'arrêter également sa femme et de démolir sa maison. Enfin, l'avocat Rosenthal a affirmé que le Service général de sécurité l'avait empêché par deux fois de lui rendre visite sous prétexte qu'il avait un autre avocat et qu'ils avaient continué à le torturer. (*Ha'aretz*, 17 octobre; *Jerusalem Post*, 19 octobre)

286. Le 21 octobre, les forces de sécurité ont arrêté une militante du Jihad islamique qui avait été graciée par le Président Ezer Weizman et libérée en même temps que 19 autres prisonnières après le redéploiement des FDI à Hébron, en janvier. Cette femme avait été arrêtée alors qu'elle se rendait à Bethléem à l'Université Bir Zeit pour assister à une cérémonie commémorant le deuxième anniversaire de l'assassinat à Malte du dirigeant du Jihad islamique Fathi Shkaki. Le parlementaire israélien Abdel Dahamshe (Fond démocratique arabe), qui avait signalé cette arrestation, a adressé une protestation au Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, en déclarant qu'il était inconcevable qu'une femme libérée dans le cadre d'un accord politique soit arrêtée de nouveau. Les forces de sécurité se sont refusées à toute déclaration. (*Jerusalem Post*, 22 octobre)

287. Le 24 octobre, on a appris que la Shavak, police secrète israélienne, avait eu recours à la torture lors de l'interrogatoire du prisonnier Jamal Abu Jadayel qui avait été incarcéré deux mois auparavant. La Shavak a également harcelé les proches parents d'Abu Jadayel en sa présence pour l'obliger à parler. (*The Jerusalem Times*, 24 octobre)

288. Le 7 novembre, on a appris qu'une prisonnière palestinienne, Ataef Alian, faisait depuis 12 jours une grève de la faim pour protester contre sa détention. Elle avait été libérée en février puis arrêtée de nouveau le 21 octobre sans motif. (*The Jerusalem Times*, 7 novembre)

289. Le 8 novembre, Ataef Alian, militante du Jihad islamique qui observait une grève de la faim a décidé de refuser de boire. Les responsables de la prison de Neveh Tirza ont déclaré qu'ils la forceraient à absorber des liquides si elle persistait dans son attitude. Alian avait été arrêtée par les FDI en octobre et détenue depuis lors. Les militants de gauche et les organisations des droits de l'homme n'ont cessé d'exiger des forces de sécurité qu'ils la libèrent ou qu'ils l'inculpent. (*Jerusalem Post*, 9 novembre)

290. Le 10 novembre, le mouvement du Jihad islamique a menacé de lancer des attaques si Israël ne libérait pas les prisonniers de sécurité palestiniens, notamment la militante Ataef Alian du Jihad islamique qui observait une grève de la faim depuis trois semaines dans la prison de Neveh Tirza pour protester contre son incarcération sans procès en vertu d'un ordre d'internement administratif. Elle avait purgé une peine de 10 ans de prison pour avoir projeté de faire exploser

un bâtiment administratif à Jérusalem-Est dans les années 80 et attaqué un gardien de prison. Elle avait été graciée par le Président Ezer Weizman et libérée en même temps que 19 autres prisonnières à la suite du redéploiement d'Hébron. Le 21 octobre, elle a de nouveau été arrêtée alors qu'elle se rendait de Bethléem à l'Université de Bir Zeit pour participer à une cérémonie commémorant le deuxième anniversaire de l'assassinat à Malte du dirigeant du Jihad islamique, Fathi Shkaki. Les forces de sécurité se sont refusées à tout commentaire. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 novembre; *Jerusalem Post*, 1er décembre)

291. Le 23 novembre, des prisonniers et des détenus administratifs incarcérés en Israël ont entamé une grève de la faim pour exprimer leur solidarité avec la détenue administrative Ataef Alian. (*Ha'aretz*, 23 novembre)

292. Le 27 novembre, 108 des 115 détenus de la prison de Damon ont mis fin à une grève de la faim qu'ils avaient commencée le 19 novembre pour protester contre le non-respect de leurs droits par les autorités pénitentiaires et contre leurs conditions de détention qui étaient plus dures que celles que prévoyait le règlement pour les détenus en attente de jugement. Les allégations des détenus ont été rejetées par le service pénitentiaire. (*Ha'aretz*, 23 novembre, 28 novembre)

293. Le 27 novembre, le Tribunal militaire de Beit El a examiné les recours présentés par les détenus Ahmed Katamash, dont la détention administrative a été prolongée neuf fois, et Mohammed Rajoub qui a été arrêté et relâché à plusieurs reprises depuis des années. Lors de l'audience publique à laquelle ont assisté deux observateurs suédois de l'Association internationale des juristes, l'avocate Leah Tsemel a essayé d'interroger le représentant du Service général de sécurité sur les éventuelles preuves justifiant la prolongation de la détention mais s'est vu répondre qu'il s'agissait d'une information secrète. Après les interrogatoires, les avocats et les requérants ont été priés de quitter la salle d'audience pour permettre au juge d'examiner l'information en question avec le représentant du Service général de sécurité. Le jugement était attendu pour la semaine suivante. (*Ha'aretz*, 28 novembre)

294. Le 28 novembre, la détenue Ataef Alian a mis fin à une grève de la faim de 40 jours après avoir reçu l'assurance que sa détention de trois mois ne serait pas prolongée au-delà du mois de janvier 1998. (*The Jerusalem Times*, 5 décembre)

295. Le 30 novembre, la détenue administrative palestinienne Ataef Alian a mis fin à une grève de la faim de 41 jours après avoir reçu de l'Autorité palestinienne l'assurance qu'Israël examinerait son cas en vue de sa libération. Entre-temps, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a

exhorté la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures pour faire libérer Alian en indiquant dans son communiqué : «Le Secrétaire général condamne vigoureusement les conditions de détention inhumaines d'Alian.» (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 1er décembre)

296. Le 7 décembre, on a appris qu'un détenu palestinien de 40 ans avait été tué dans une prison de Gaza par un prisonnier condamné qui le soupçonnait d'avoir collaboré avec le Service général de sécurité (GSS). (*Jerusalem Post*, 7 décembre)

297. Le 10 décembre, un détenu administratif palestinien de 31 ans, originaire d'Hébron, a introduit un recours auprès de la Haute Cour de justice pour qu'elle interdise aux agents du Service général de sécurité de l'attacher à une chaise basse les mains liées derrière le dos car cela risquait de provoquer des dommages irréversibles à sa moelle épinière. Ce détenu est incarcéré depuis quatre mois. (*Ha'aretz*, 12 décembre)

298. Le 13 décembre, l'agence de presse officieuse palestinienne Wafa a publié le rapport d'un coroner selon lequel le détenu Marwan Hassan Maali, décédé au mois de septembre dans une prison israélienne, ne s'était pas suicidé mais avait succombé à la torture. Une responsable du Centre d'appui aux prisonniers A-Dameer, Khalida Jarrar, a déclaré que ce rapport n'apportait pas de preuve formelle indiquant que Maali avait été torturé à mort. Elle a expliqué que le rapport était fondé sur un simple examen du corps qui ne permettait pas à son organisation de conclure que le décès était dû à la torture. (*The Jerusalem Times*, 19 décembre)

299. Le 18 décembre, un juge militaire a rejeté le recours présenté par Ahmad Qatamesh, le plus ancien détenu administratif palestinien, pour protester contre son incarcération prolongée. Membre du FPLP, il avait été arrêté à Ramallah le 1er septembre 1992. Après 100 jours d'interrogatoire, il avait été inculqué pour détention d'une fausse carte d'identité et de documents concernant une organisation illégale. Un tribunal militaire et une cour d'appel avaient décidé de le libérer sous caution en octobre 1993 mais il a fait immédiatement l'objet d'un ordre d'internement administratif de six mois qui a été renouvelé neuf fois depuis lors. (*Ha'aretz*, 18 décembre)

300. Le 22 décembre, on a appris qu'un jugement prononcé par un juge militaire, aux termes duquel un détenu administratif devait subir un examen médical, n'avait toujours pas été exécuté un mois plus tard. Ce détenu, originaire de la zone de Djénine, était, paraît-il, incarcéré depuis le 6 avril 1995. Le 18 novembre, il avait introduit un recours pour protester contre sa détention continue. Le juge a décidé que le détenu devait subir un examen de l'ouïe et un test psychia-

trique, après quoi il prendrait une décision. La porte-parole des Services pénitentiaires a déclaré que l'examen de l'ouïe avait été reporté en raison d'une grève des médecins et que le test psychiatrique serait effectué incessamment. (*Ha'aretz*, 22 décembre)

301. Le 29 décembre, pour la première fois depuis 1994, un Palestinien originaire de la bande de Gaza a été placé en détention administrative dans une prison en Israël. Cet homme, qui vivait dans le camp de réfugiés de Magahzi, avait été arrêté par le Service général de sécurité deux mois auparavant au poste frontière de Rafah, puis incarcéré à la prison de Damon. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'il avait été incarcéré sous l'inculpation d'être un militant de haut rang du Hamas. (*Ha'aretz*, 29 décembre)

302. Le 30 décembre, le Service général de sécurité a confirmé qu'il soumettait un militant du Hamas à la privation de sommeil en lui couvrant la tête avec un sac et en faisant jouer de la musique à plein volume. Il a également confirmé que, durant l'interrogatoire, le détenu avait eu les mains attachées derrière le dos pour l'empêcher d'attaquer les agents chargés de l'interrogatoire, comme cela se serait produit en d'autres occasions. Le Service général de sécurité a affirmé que l'interrogatoire intensif de ce militant, qui avait été arrêté début décembre sans qu'il puisse s'entretenir avec un avocat, visait à déjouer des attentats sanglants. Le Service général de sécurité a fourni ces informations lors de l'examen par la Haute Cour de justice d'un recours présenté par le Comité public contre la torture en Israël pour signaler que le détenu avait été torturé. (*Ha'aretz*, 1er janvier 1998)

E. Annexion et implantation de colonies

303. Le 1er septembre 1997, des soldats des Forces de défense israéliennes et des policiers ont intimé à des dizaines de Palestiniens de quitter la ferme expérimentale yougoslave située dans la vallée du Jourdain et arrêté 10 Palestiniens qui avaient refusé d'obtempérer. La ferme a, semble-t-il, été le théâtre de plusieurs affrontements dont les derniers remontaient à six mois. Les Palestiniens ont soutenu que les Accords d'Oslo stipulaient que toutes les fermes expérimentales des territoires devraient leur être remises. Israël a déclaré toutefois que la zone de litige avait cessé d'être une ferme expérimentale en 1988 lorsqu'elle était tombée sous l'autorité de la division des colonies de l'Organisation sioniste mondiale et avait été intégrée au Moshav Masua en 1994. (*Jerusalem Post*, 2 septembre)

304. Le 5 septembre, on a appris que des bulldozers israéliens avaient commencé à niveler un terrain dans la zone de Jabal Al-Mukhaber pour accueillir un complexe hôtelier

d'un coût de plusieurs millions de dollars dont la construction s'effectuerait sur 15 dounams de terre confisqués aux résidents du quartier d'Al-Mukhabber dans la partie sud de Jérusalem. Parallèlement, la famille Al-Ghuzlan de Jabal Al-Mukhabber a introduit une requête auprès de la Haute Cour israélienne pour freiner la construction d'un commissariat de police d'un coût d'environ 1,3 million de dollars, prévue sur la propriété familiale. Tout comme l'hôtel, le commissariat de police devait être construit sur un site surplombant la cour d'Haram Al-Sharif et dominant la ville. Par ailleurs, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient aplani plus de 500 dounams de terre situés à proximité du village de Khiljan dans la zone de D'jenine pour étendre les activités de taille de pierres dans le nord de la Cisjordanie. Le Directeur général de l'annexe de D'jenine du Ministère des pouvoirs publics locaux de l'Autorité palestinienne a déclaré que cet acte faisait partie des mesures préliminaires visant à confisquer plus de 70 000 dounams de terre appartenant aux villages de Khiljan, d'Um Dar et de Tourah pour expulser finalement les villageois de ces terres. La zone située aux alentours de Khiljan était considérée comme l'une des plus riches en marbre de Palestine. Le Directeur général a ajouté que la société israélienne qui exploitait la carrière avait évité d'utiliser des filtres et n'avait fait aucun effort pour protéger les villageois et l'environnement contre la pollution. La récolte des olives n'avait pas pu se faire dans les deux dernières années en raison de la poussière que dégageait la carrière d'Um Riham. (*The Jerusalem Times*, 5 septembre)

305. Le 10 septembre, il a été signalé que depuis le début de l'année, 1 560 unités de logement avaient été achetées en Cisjordanie par des individus auxquels le Ministère avait accordé des avantages spéciaux, ce qui représentait un accroissement de 56 % par rapport à la même période l'année précédente. Cette tendance risquait de s'accélérer étant donné que la plupart des colonies implantées en Cisjordanie avaient été désignées comme domaines de priorité nationale «A» et «B» depuis janvier 1997. Autrement dit, ceux qui achetaient des appartements avaient droit à des avantages financiers importants, notamment des prêts d'un montant supérieur ou égal à 60 000 nouveaux shekels, dont la moitié était octroyée à titre de bonification, de subvention au développement et autres avantages dans divers domaines comme l'éducation. (*Ha'aretz*, 10 septembre)

306. Le 17 septembre, la Haute Cour de justice a rendu un arrêt conférant au groupe de colons d'El'ad la propriété d'une maison dans la Cité de David (village de Silwan), rejetant ainsi l'appel interjeté par une famille arabe contre une décision rendue par une cour d'appel de Jérusalem. La maison faisant l'objet du litige aurait été confisquée en 1991

par des colons, en même temps qu'un autre immeuble. Durant la bataille juridique qui s'est ensuivie, les colons ont soutenu que la maison – dont le propriétaire était absent – leur avait été vendue légalement tandis que la famille arabe soutenait que le père l'avait vendue à sa fille avant que le propriétaire n'ait été déclaré absent. En rendant leur jugement, les magistrats ont déclaré qu'ils ne jugeaient pas bon d'aller à l'encontre des conclusions des juges du tribunal de district qui étaient essentiellement fondées sur la bonne foi des témoins. Néanmoins, le tribunal a décidé de ne pas faire payer aux pétitionnaires les frais de justice. (*Ha'aretz*, 18 septembre)

307. Le 19 septembre, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, s'est dit convaincu qu'une enclave juive finirait par être créée dans le quartier arabe de Ras al-Amud à Jérusalem-Est. «Il s'agit d'un processus irréversible», a-t-il déclaré à la radio de l'armée au lendemain de l'éviction de trois familles de colons d'un immeuble du quartier et leur remplacement par 10 élèves d'une école talmudique et par 10 agents de sécurité et d'entretien. (*Jerusalem Post*, 19 et 21 septembre)

308. Le 24 septembre, alors qu'il assistait aux cérémonies marquant le trentième anniversaire du rétablissement des colonies à Gush Etzion, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a assuré les colons que son gouvernement continuerait à appuyer leurs colonies. M. Nétanyahou, qui avait également rendu visite à des lycéens de la colonie d'Efrat, a déclaré : «Nous construisons en Judée et Samarie (Cisjordanie) et nous construisons à Efrat.» Il a fait remarquer que le Ministère du logement prévoyait de construire 300 unités de logement supplémentaires à Efrat (où 400 étaient déjà en construction). M. Nétanyahou a signalé à son auditoire à Efrat qu'il n'avait pas besoin de jumelles pour voir les chantiers de Gush Etzion et d'ailleurs. «La construction d'Israël est en cours et se poursuivra, ce qui est une bonne chose», a-t-il déclaré. Il a poursuivi en disant que le problème actuel venait des immenses espoirs placés par les Arabes en général et les Palestiniens en particulier dans son gouvernement. Il a toutefois fait remarquer qu'au cours de l'année écoulée, ces espoirs avaient diminué, peut-être aussi chez les Israéliens. «Il est possible de réaliser la paix», a-t-il soutenu, «ce ne sera pas une paix chaleureuse, mais une paix de compromis quant à notre existence, le genre de paix que nous avons avec l'Égypte, une paix froide, qui est néanmoins nettement mieux que la guerre.» Les responsables palestiniens ont condamné le projet de construction de logements à Fera, le qualifiant de «nouveau coup mortel aux pourparlers israélo-palestiniens». Le Ministre de l'Autorité palestinienne, Hanan Ashrawi, l'a qualifié de «position dangereusement irresponsable, à la limite de la folie, qui va faire basculer toute la région dans un nouveau cycle de conflit et

de violence». Le Secrétaire du Cabinet israélien, Dan Navel, a cependant rejeté la critique formulée par les Palestiniens en la qualifiant d'«exagérée» et de «tempête dans un verre d'eau». Le Directeur du Bureau de presse du Gouvernement, Moshe Fogel, a fait remarquer de son côté que les plans avaient été approuvés par le Gouvernement travailliste et s'inscrivaient dans le cadre de la politique gouvernementale actuelle visant à renforcer les colonies existantes. Le chef du Parti travailliste, Ehud Barak, a déclaré que ce n'était pas le moment indiqué pour construire, en faisant observer néanmoins que le Gouvernement se réservait le droit de le faire. Quelque 7 000 unités de logement seraient actuellement en construction dans les colonies situées en Cisjordanie, surtout dans la zone du Grand Jérusalem. Sur ces unités, 1 400 se trouvaient à Beitar, un millier à Ma'aleh Adumim, 2 000 à Kiryat Hasefer et 730 à Adam. (*Ha'aretz*, 26 septembre, *Jerusalem Post*, 25 et 26 septembre)

309. Le 24 septembre, Israël a annoncé l'expansion de la colonie d'Efrat, 300 nouvelles unités de logement devant être construites sur les terres appartenant au village Al-Khader. Efrat fait partie d'une série de colonies situées au sud de Bethléem et connues sous le nom de bloc Gush Etzion. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

310. Le 26 septembre, on a appris que des bulldozers israéliens avaient commencé à creuser trois tranchées autour de la ville de Beit Sahour, au sud de Jérusalem. Les Palestiniens pensaient que les tranchées de 50 mètres de long et de 4 mètres de profondeur faisaient peut-être partie d'un vaste plan visant à établir un réseau de routes pour relier 18 colonies à la zone de Bethléem. La ville de Beit Sahour abritait une usine clandestine de fabrication de bombes dirigée par le Mouvement de résistance islamique Hamas, qui a été découverte par la police palestinienne en juillet 1997. Les autorités israéliennes auraient également commencé à creuser des tranchées de 2 mètres de profondeur dans la banlieue sud de Jérusalem, à proximité du village de Nu'man. Par ailleurs, il a été signalé que la municipalité de Jérusalem avait octroyé un permis de construire au millionnaire juif américain Irving Moskowitz qui lui avait permis de commencer à construire une nouvelle colonie au coeur du quartier de Ras Al-Amud, habité par 11 000 Arabes. (*The Jerusalem Times*, 26 septembre)

311. Le 29 septembre, des bulldozers israéliens ont détruit trois campements bédouins dans la banlieue est de Jérusalem. Les campements appartenaient à la tribu Jahalin et étaient localisés dans le Wadi Abu Hindi, entre les colonies de Kedar et de Maaleh Adumin. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

312. Le 30 septembre, on a indiqué que, d'après des chiffres de 1996, le nombre d'Israéliens résidant dans les territoires avait augmenté de près de 8,5 %, ce qui portait leur nombre à 150 000, soit 2,6 % des citoyens israéliens. Trente-huit pour cent de cette augmentation s'expliquait par l'accroissement naturel; le reste était attribuable à l'émigration à l'intérieur de la Ligne verte (*Ha'aretz*, 30 septembre)

313. Le 3 octobre, on a appris que des bulldozers israéliens avaient commencé à niveler le terrain des colonies de Ma'on et de Carmiel dans la zone d'Hébron. (*The Jerusalem Times*, 3 octobre)

314. Le 5 octobre, l'Administration civile a expulsé 16 familles bédouines de la tribu Jahalin de leurs lieux de résidence près de la colonie de Kedar sous prétexte qu'ils devaient évacuer une zone qui servait de champ de tir. Les résidents ont soutenu qu'ils y avaient vécu durant des décennies et démenti que la zone soit utilisée comme champ de tir par les Forces de défense israéliennes. Les canalisations d'eau ont également été retirées de la zone au fur et à mesure que les familles étaient expulsées avec leurs biens. Selon les résidents, huit canalisations ont été perforées, déversant leur eau, accusation que nie l'Administration civile. La zone située à proximité de Kedar où les Bédouins résidaient aurait été déclarée zone interdite par un décret datant de 1977. Selon l'avocat des familles, l'action de l'Administration civile était illégale puisque les Bédouins y vivaient avant qu'elle ne soit déclarée zone interdite. Un appel interjeté par l'avocat auprès de la Haute Cour de justice visant à faire rendre un arrêt provisoire pour tenter de bloquer la mesure d'éviction aurait été rejeté. Répondant aux accusations, le porte-parole de l'Administration civile, H. Peter Lerner, a déclaré que l'expulsion d'un champ de tir des Forces de défense israéliennes était légale et nécessaire pour des raisons de sécurité. Il a également signalé que les familles bédouines avaient investi les lieux peu de temps auparavant et devaient retourner dans leur lieu précédent de résidence. (*Ha'aretz*, 6 octobre)

315. Le 8 octobre, l'Administration civile et les Forces de défense israéliennes ont promis que les familles bédouines composées de quelque 170 personnes et tout dernièrement expulsées de leurs lieux de résidence, à proximité de la colonie de Kedar, seraient autorisées à y retourner dans un délai de deux jours pour récupérer leurs biens. La décision serait intervenue après que les avocats des Bédouins auraient retiré l'appel qu'ils avaient déposé en leur nom auprès de la Haute Cour de justice pour dénoncer l'illégalité de l'acte d'éviction. (*Ha'aretz*, 9 octobre)

316. Le 8 octobre, le Comité des finances a autorisé l'allocation d'un montant de 3,4 millions de nouveaux shekels pour

aider les immigrants éthiopiens à construire des logements dans les territoires. En outre, il a approuvé une demande du Ministère des finances tendant à prélever 3,6 millions de nouveaux shekels sur le montant alloué à la construction de logements en milieu rural dans les kibboutzim et moshavim (colonies de coopératives en Israël constituées de plusieurs types d'exploitations) pour assurer la protection des colons à Jérusalem-Est. (*Ha'aretz*, 10 octobre)

317. Le 9 octobre, des marchands palestiniens de Jérusalem-Est obéissant au mot d'ordre lancé par les forces nationalistes à Jérusalem ont déclenché une grève pour demander l'expulsion de colons de Ras Al-Amud et pour protester contre la «politique de judaïsation de Jérusalem». (*Ha'aretz*, 10 octobre)

318. Le 10 octobre, on a appris qu'Israël avait annulé sa décision d'évacuer la tribu bédouine de Jahalin à la suite de l'appel présenté par l'avocat Shlomo Leker au Procureur général de la Haute Cour israélienne. Trente-sept familles regagneraient leurs foyers d'origine en Cisjordanie à Wadi Abu Hundi et Al Mintar. (*The Jerusalem Times*, 10 octobre)

319. Le 12 octobre, il a été signalé que, selon les chiffres du Ministère de l'agriculture de l'Autorité palestinienne, l'Administration civile avait intensifié sa campagne de déracinement d'arbres et d'arbustes en Cisjordanie. Plusieurs milliers d'oliviers et de jeunes plants auraient été arrachés depuis mai dans les villages situés à proximité de la Ligne verte, dans des colonies ou près des nouvelles rocade qui desservait les colonies. Selon les estimations du Ministère, les agriculteurs palestiniens avaient subi des dégâts qui s'élevaient à plusieurs millions de nouveaux shekels. L'Administration civile a indiqué que des arbres avaient été arrachés dans les cas d'invasion du domaine public, dans les champs de tir à la suite d'ordres d'éviction et dans les cas de confiscation de terres à des fins publiques ou militaires. L'Administration civile a également signalé que les arbres étaient détruits, mais a précisé que ceux qui avaient eux-mêmes arraché les arbres après avoir reçu un ordre d'expulsion avaient été autorisés à garder les arbres pour les planter ailleurs. (*Ha'aretz*, 12 octobre)

320. Le 23 octobre, le maire de Maaleh Adumim, Beni Kashriel, a indiqué que sur les 1 600 appartements mis sur le marché dans la zone 06 de la colonie de Maaleh Adumim, 1 470 appartements avaient déjà été vendus. Plus de 650 étaient occupés depuis quatre mois. M. Kashriel a également déclaré que la vente et la construction de 400 autres appartements dans la zone 06 commenceraient dans les semaines à venir. Une fois que la zone 06 serait entièrement occupée, Maaleh Adumim compterait environ 23 000 habitants. La construction de 3 000 appartements supplémentaires prévus

dans la zone 07 de la colonie devrait débuter d'ici quelques mois. Le plan 1-E de liaison de Jérusalem à Maaleh Adumim était toujours à l'examen et l'audition des nombreuses objections palestiniennes à ce projet se poursuivait. M. Kashriel s'est déclaré surpris de voir qu'en dépit de la promesse faite par le Ministre de la défense Yitzak Mordechai, les Bédouins n'avaient toujours pas été expulsés des terres de Maaleh Adumim auxquelles s'appliquait le plan. Selon lui, les Bédouins qui vivaient dans le territoire de la ville prévue constituaient une menace pour la sécurité et une menace criminelle certaine. (*Ha'aretz*, 24 octobre)

321. Le 24 octobre, selon les responsables de la sécurité palestinienne, l'association de colons dénommée Ateret Cohanim utiliserait de faux sceaux pour prouver l'achat de terrains arabes à Jérusalem. Le contrefacteur était un Palestinien de Jérusalem qui reproduisait les sceaux officiels utilisés par le Gouvernement jordanien pour cacheter des documents qui permettaient de vendre à Jérusalem et en Cisjordanie des biens palestiniens enregistrés au cadastre jordanien. (*The Jerusalem Times*, 24 octobre)

322. Le 27 octobre, des membres du Conseil des communautés juives de Judée, de Samarie (Cisjordanie) et de Gaza et des membres du parti Land of Israel Front siégeant à la Knesset ont annoncé qu'ils planteraient une nouvelle colonie dans la partie ouest de Gush Etzion. La porte-parole du Conseil a déclaré que l'implantation de la colonie avait été déjà approuvée par le Gouvernement en 1970; elle a ajouté qu'un nom avait déjà été choisi et que l'emplacement serait tenu secret jusqu'à ce que la position du Gouvernement sur les colonies soit clarifiée. (*Jerusalem Post*, 28 octobre)

323. Le 28 octobre, le mouvement Peace Now a publié des chiffres tirés du projet du budget de 1998 indiquant que les ressources publiques destinées à financer l'implantation de colonies s'étaient accrues par rapport à 1997. Toujours selon le mouvement, 101 millions de nouveaux shekels devaient être alloués, dans le budget de 1998, à la construction de rocades dans les colonies, y compris la route transsamarienne dont la construction avait débuté en 1997; la route Modi'in-Givat Zeev dont la construction avait commencé en 1996; et les axes routiers Atartot-Beit Horon, Jericho-Meholah et Maaleh Adumim-Mishor Adumim dont la construction avait également commencé en 1996. (*Ha'aretz*, 29 octobre)

324. Le 31 octobre, une maquette aurait été établie pour la grande rénovation du quartier juif de la vieille ville de Jérusalem; elle prévoyait la réouverture d'un portail scellé dans le mur de la vieille ville, la construction d'un complexe souterrain de deux étages doté d'un hôtel-appartements, d'un

centre commercial et d'établissements d'enseignement. Le plan, lancé à l'initiative du Ministre adjoint du logement Meir Porush visait apparemment à accroître de 25 % la population du quartier juif qui était actuellement de 2 400 personnes. Une porte-parole du maire de Jérusalem a déclaré que la municipalité n'avait aucun commentaire à faire sur ce plan, qui n'avait pas été présenté pour approbation et n'était même pas arrêté définitivement. (*Jerusalem Post*, 31 octobre)

325. Le 1er novembre, des dizaines de Palestiniens ont abattu une portion de la cloison de sécurité qui entourait la colonie d'Ofra, soutenant qu'une partie de leurs terres avait été confisquée. Selon des témoignages recueillis sur le lieu de l'incident, un groupe de quelque 200 Palestiniens brandissant des pancartes indiquant : « Pas de paix pour les colonies... » et « Arrêtez les voleurs de terres » ont marché sur la colonie avant d'être dispersés de force par les troupes des Forces de défense israéliennes. (*Jerusalem Post*, 2 novembre)

326. Le 4 novembre, on a signalé que le Ministère du logement avait dès 1998 prévu de commencer à vendre des terrains à bâtir dans la colonie de Har Homa. Selon le plan du Ministère pour la période 1998-1999, les terrains sur lesquels devaient être construites 1 000 unités de logement dans la colonie seraient vendus en 1998; 300 unités de logement supplémentaires devraient être mises sur le marché en 1999. Le projet de Har Homa prévoyait au total la construction de 6 500 unités dont la première phase était presque terminée. Le Ministère du logement se préparait également à vendre des terrains dans la colonie de Givat Zeev pour y permettre la construction de 1 320 unités de logement. D'autres projets prévoyaient la construction de 7 135 unités de logement au-delà de la Ligne verte au cours des deux prochaines années (dont 4 420 en 1998), y compris 1 000 unités à Alfei Menasheh, 500 à Ariel, 400 à Ofarim, 300 à Karnei Shomron, 1 000 à Beitar, 400 à Givat Binyamin et 820 à Maaleh Adumim. (*Ha'aretz*, 4 novembre)

327. Le 6 novembre, craignant un gel éventuel des travaux de construction de logements dans les colonies en Judée, en Samarie (Cisjordanie) et à Gaza, des colons ont annoncé la construction de 300 unités de logement dans la colonie d'Alfei Menasheh. Par ailleurs, le Ministère du logement a lancé un appel d'offres pour la construction de 72 unités de logement supplémentaires financées par le Gouvernement dans la colonie. Le chef du conseil local a déclaré que la construction, qui avait été approuvée par le Gouvernement trois semaines auparavant, avait été stoppée par l'ancien gouvernement. (*Jerusalem Post*, 7 novembre; *Ha'aretz*, 9 novembre)

328. Le 7 novembre, on a appris que des bulldozers de la colonie de Rahel avaient commencé à niveler les terres agricoles appartenant aux villages de Qaryut et de Jalout dans la région de Naplouse. Selon des villageois, 20 caravanes résidentielles avaient été installées. Rahel a été construit sur des terres prises à Qaryut et Jalout. (*Jerusalem Times*, 7 novembre)

329. Le 12 novembre, il a été signalé que quatre résidents palestiniens d'Al Bireh avaient introduit une requête auprès du tribunal de police pour qu'il ordonne l'évacuation immédiate de 20 caravanes résidentielles qui avaient été installées sur le terrain en 1991, en dehors de la clôture de la colonie de Psagot. Selon l'acte d'accusation, 18 de ces caravanes étaient occupées. Par ailleurs, une famille palestinienne originaire de Kaddum (Cisjordanie) a accusé les colons de la localité de Kdumin d'avoir placé six caravanes sur leur terrain. Le député parlementaire Dedi Zucker a déclaré qu'il s'était déjà plaint en mai de l'occupation par des colons de terres privées appartenant à Kaddum. On lui a dit que la question était à l'examen et que les autorités militaires aideraient à expulser les occupants illégaux, s'il était établi que le terrain appartenait aux plaignants. Dans une lettre adressée au Ministre de la défense Yitzhak Mordechai, M. Zucker a indiqué, qu'en réalité, les autorités chargées de la sécurité ne s'étaient pas pressées d'examiner la plainte et avaient paru fermer l'oeil; les colons en avaient conclu qu'ils pouvaient poursuivre leur stratagème. « Le fait est que six caravanes sont stationnées sur le lieu en question pendant que vous examinez la question. Le sentier qui conduit au terrain est bloqué par des colons et la famille à laquelle il appartient ne peut pas y avoir accès » a indiqué M. Zucker, ajoutant que 500 mètres de route avaient été récemment bitumés par des colons sans permis. (*Ha'aretz*, 12 novembre)

330. Le 13 novembre, la police a expulsé plusieurs familles bédouines d'un campement situé à proximité de la colonie de Ma'aleh Adumim parce qu'elles occupaient illégalement des terres domaniales. La police a indiqué qu'elle avait évacué les biens de six familles d'une vingtaine de cabanes de fer-blanc avant de détruire les structures. Le porte-parole de l'Administration civile, Peter Lerner, a déclaré que les familles avaient été expulsées légalement après avoir fait fi de nombreux ordres d'évacuation. Israël avait expulsé des groupes de Bédouins de l'endroit lorsque les membres de la tribu des Jahalin s'étaient fait débouter par la Haute Cour de justice. Les groupes de défense des droits de l'homme ont estimé que le nouveau terrain attribué à la tribu des Jahalin était situé à quelque 500 mètres d'une décharge publique et donc dangereux pour la santé. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 14 novembre)

331. Le 14 novembre, on a appris qu'une nouvelle route avait été construite pour desservir un quartier de 350 logements dans la colonie de Ma'aleh Adumim. Le Ministère du logement a confirmé la construction de la nouvelle route mais a nié se préparer dans l'immédiat à construire un nouveau quartier. «Ce n'est qu'une route», a dit le porte-parole du Ministère du logement, qui a ajouté qu'elle avait pour objet de mieux relier Jérusalem à la colonie. (*Jerusalem Post*, 14 novembre)

332. Le 18 novembre, il a été signalé que le Ministère de la défense avait approuvé l'expansion de l'enclave juive de la vieille cité d'Hébron. Les Palestiniens d'Hébron ont menacé d'organiser de nouvelles manifestations pour protester contre la décision qui permettait aux colons d'exécuter un projet de construction sur un terrain de 1 000 mètres carrés situé non loin de l'enceinte d'Avraham Avinu. Un membre du comité supérieur régional du Fatah a déclaré que les Palestiniens étaient préoccupés par la construction prévue qui constituait selon lui une nouvelle tentative de judaïser la vieille ville d'Hébron. (*Ha'aretz*, 18 novembre)

333. Le 20 novembre, les Forces de défense israéliennes ont arraché plus d'un millier d'oliviers et nivelé 120 dounoums de terre appartenant au village de Nazlet Zeid, dans le gouvernorat de D'jénine. Israël a soutenu que les 120 dounoums de terre, qui avaient été aplanis pour construire par la suite une rocade destinée à relier les colonies de la zone, étaient un terrain domanial. Les propriétaires ont présenté des titres fonciers prouvant qu'ils leur appartenaient. (*Jerusalem Times*, 28 novembre)

334. Le 23 novembre, l'administration et les étudiants de l'école talmudique d'Ateret Cohanim dans la vieille ville de Jérusalem ont décidé d'y renforcer leur présence, pour réagir à l'attaque terroriste survenue une semaine auparavant et au cours de laquelle un de ses étudiants avait été abattu, et un autre grièvement blessé. Le bâtiment situé à proximité de la porte des Lions et qui appartenait à l'école talmudique a été nettoyé par des étudiants pour que des familles juives y emménagent et la police a dû recourir à la force pour empêcher 20 Arabes de forcer le passage. L'incident faisait suite à une promesse du chef de l'école talmudique d'Ateret Cohanim qui avait assuré, en présence du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, que les résidences de l'école talmudique seraient, dans l'année, rénovées pour accueillir de nouveaux locataires. (*Jerusalem Post*, 24 novembre)

335. Les 26 et 28 novembre, on a appris qu'une nouvelle colonie de 100 logements se peuplait dans les territoires occupés. La nouvelle colonie, appelée Kfar Oranim, était située au-delà de la Ligne verte au sud de Modi'in. La majorité des résidents devant aménager dans les prochains

mois étaient de Tel Aviv, de Bat Yam et de Jérusalem. Selon des sources proches du Ministère de la défense, l'implantation de la colonie avait été approuvée par le Gouvernement Rabin dans le cadre d'un plan visant à servir de tampon le long de la Ligne verte. Une nouvelle colonie était en construction sur le territoire de la ville orthodoxe de Kiryat Sefer. (*Ha'aretz*, 26 novembre, *Jerusalem Post*, 28 novembre)

336. Le 27 novembre, le mouvement «Peace Now», qui suit les activités d'implantation de colonies par le Gouvernement, a révélé que ce dernier envisageait d'établir cinq nouvelles zones industrielles sur des terrains qui s'étendaient sur des milliers de dounoums en Cisjordanie, pour tenter d'établir des situations de fait sur le terrain et des zones tampons dans la zone B. L'objectif était de bloquer toute chance de redéployer encore des forces israéliennes, comme convenu avec les Palestiniens. Selon ce mouvement, les zones visées étaient les suivantes :

- a) Kiryat Arba : environ cinq kilomètres au nord de la colonie et à un kilomètre au sud du village de Shiuh;
- b) Tel Miryam : 800 mètres à l'ouest du village de Mahmas et à 1,5 kilomètre à l'est du village de Jaba, à proximité de la rocade de Ramallah;
- c) Kochin : à l'ouest de Naplouse, sur la rocade;
- d) Alon Moreh : à 3,5 kilomètres environ au sud de Naplouse, à proximité du village de Salem et de la route qui mène à la colonie d'Alon Moreh;
- e) Harmesh : à deux kilomètres environ à l'est de la colonie d'Harmesh et au sud du village de Yabed, dans la zone de D'jénine. (*Ha'aretz*, 28 novembre)

337. Le 27 novembre, le Secrétaire général du mouvement «Peace Now», Musi Ras, a soutenu que la création des zones industrielles ne différerait en rien de l'établissement de cinq nouvelles colonies au coeur de zones peuplées par des Palestiniens. Le chef du Conseil des communautés juives, en Judée, Samarie (Cisjordanie) et à Gaza, Aharon Domb, a rejeté d'emblée les propos de M. Ras, en déclarant que les zones industrielles avaient été approuvées par le gouvernement précédent et se trouvaient toutes sur les terres domaniales. (*Ha'aretz*, 28 novembre)

338. Le 28 novembre, on a appris qu'une maison appartenant à la famille Tirhi dans la vieille ville de Jérusalem avait été confisquée au début de la semaine et transformée en commissariat de police. La maison initialement confisquée pour un an en 1969 n'avait jamais été rendue à ses propriétaires. Des squatters du mouvement Ateret Cohanim avaient occupé la maison en 1991. En 1994, la Haute Cour israélienne a ordonné que la maison soit rendue à la famille Tirhi avant la fin de 1997. Dix-huit maisons palestiniennes situées

dans la vieille ville ont été confisquées pour des raisons de sécurité et n'ont jamais été rendues à leurs propriétaires. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

339. Le 28 novembre, il a été signalé que cinq familles de colons avaient emménagé dans la colonie de Kfar Oranim, située en Cisjordanie, à 20 kilomètres à l'est de Tel-Aviv, qui est le prolongement de la ville de Modéin nouvellement construite à l'intérieur de la Ligne verte. (*The Jerusalem Times*, 28 novembre)

340. Le 1er décembre, des colons ont annoncé que des plans prévoyant la construction de plus de 900 maisons dans la colonie d'Alfei Menasheh avaient été approuvés. Les 900 unités de logement prévues, dont 250 étaient déjà en construction, venaient s'ajouter aux quelque 350 maisons dont la construction avait été approuvée au début de novembre. Des plans pour la construction de 1 200 unités de logement supplémentaires dans la même colonie ont été présentés et attendent d'être approuvés. Entre-temps, le mouvement «Peace Now» a accusé l'Administration foncière israélienne d'avoir approuvé la construction de 26 maisons dans la colonie de Nisanit, à 2 kilomètres au nord du camp de réfugiés de Jebaliya, situé dans la bande de Gaza. Par ailleurs, la construction de 120 logements aurait débuté dans la colonie d'Ariel. Le Ministère du logement devrait lancer sous peu un appel d'offres pour la construction de quelque 200 logements supplémentaires au même endroit. La construction faisait partie des plans récemment approuvés pour la construction d'un millier de logements dans la colonie. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 décembre)

341. Le 7 décembre, le mouvement «Peace Now» a indiqué que le rythme des travaux de construction dans les colonies s'était accru de 23 % au cours du deuxième trimestre de l'année. En publiant ses résultats pour le deuxième trimestre, le mouvement a indiqué que la construction de 320 maisons avait commencé lors du deuxième trimestre, contre 260 au cours du premier trimestre. La construction de logements publics avait augmenté de 62,5 %, passant de 80 unités durant le premier trimestre à 130. La construction de logements privés s'était accrue de 5 % avec 190 unités contre 180 durant le premier trimestre. Ces constructions étaient concentrées dans les colonies de Ma'aleh Adumin, Efrat, Beitar Elit, Givon et Giv'at Ze'ev, toutes considérées comme faisant partie du Grand Jérusalem. Par ailleurs, il a été signalé que des responsables du Ministère du logement avaient prévu de transformer la petite colonie de Nahniel en une ville en y construisant 3 000 nouveaux logements. Enfin, «Peace Now» a indiqué que, selon une étude publiée par le Bureau national de statistique, 2 920 logements au total étaient en cours de construction dans les territoires. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 8 décembre)

342. Le 9 décembre, on a indiqué que depuis l'éclatement de l'Intifada en 1987, le nombre de colons de Judée, de Samarie (Cisjordanie) et de Gaza était passé de 50 000 à 170 000. (*Jerusalem Post*, 9 décembre)

343. Le 17 décembre, des responsables palestiniens ont déclaré que la vente à des Israéliens d'une parcelle située dans le village d'Issawiya était illégale et devrait être déclarée nulle et non avenue. Leurs déclarations faisaient suite à des informations diffusées sur les ondes de la Voix de la Palestine et de la radio israélienne annonçant la vente à des Israéliens par un Jordanien d'une parcelle d'une superficie de 80 dounams environ située à l'est d'Issawiya. (*Jerusalem Post*, 18 décembre)

344. Le 17 décembre 1997, un responsable palestinien de la sécurité a indiqué qu'un homme du village d'Issawiya à proximité de Jérusalem avait vendu 80 dounams de terres communales à un Israélien pour 10 millions de dollars. L'homme, du nom de Mustafa Ahmad Hussein, s'était enfui vers la Jordanie où l'Autorité palestinienne avait demandé aux autorités jordaniennes de l'arrêter. La vente a été confirmée par des sources israéliennes qui avaient fait remarquer que le terrain devait être annexé à la colonie de Maaleh Adumim située dans la banlieue est de Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 19 décembre 1997)

345. Le 18 décembre, un rapport de l'Autorité palestinienne a indiqué que 50 colonies situées en Cisjordanie avaient été étendues dans le courant du mois de novembre. Le rapport soulignait que 47 des colonies en question avaient été étendues en empiétant sur 2 500 dounams de terre confisqués à des Palestiniens. Les travaux de construction de 15 rocades s'étaient également poursuivis. Un rapport spécial publié par le Ministère de l'agriculture de l'Autorité palestinienne indiquait que des plans avaient été annoncés et que la construction de quatre zones industrielles avait commencé sur deux sites appartenant à des Palestiniens. Par ailleurs, deux domaines forestiers situés à proximité de Bethléem avaient été annexés à la colonie du Tamoun. (*The Jerusalem Times*, 26 décembre)

346. Le 21 décembre, le mouvement «Peace Now» a accusé le Gouvernement israélien de consacrer de fortes sommes aux colonies. Selon un rapport publié par le mouvement, l'Administration foncière israélienne avait attribué 141 dounams supplémentaires à des colonies afin de promouvoir l'activité industrielle, ce qui venait s'ajouter aux 3 918 parcelles qu'elle avait attribuées pour la construction de logements en Judée, en Samarie (Cisjordanie) et à Gaza. Le coût moyen d'une parcelle était de 13 000 dollars, soit 6 % seulement des frais de commercialisation. (*Jerusalem Post*, 22 décembre)

347. Le 22 décembre, 11 bergers bédouins vivant dans le désert de Judée depuis les années 50 avaient interjeté appel auprès de la Haute Cour de justice pour empêcher que les Forces de défense israéliennes ne les expulsent de la région et demandé à la Cour d'annuler un décret de l'officier de commandement des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie qui déclarait la zone où ils vivaient zone militaire. La Cour avait pour autre possibilité d'obliger les Forces de défense israéliennes à réinstaller ailleurs les bergers et leur bétail. Les tentes et les parcs à bestiaux avaient été détruits par les officiers de l'Administration civile qui leur avaient intimé l'ordre de quitter les lieux. (*Ha'aretz*, 24 décembre)

348. Le 26 décembre, on a appris que le projet d'extension de la colonie de Beit El serait en principe lancé dans le courant de la semaine suivante, au cours d'une cérémonie de pose de première pierre d'un nouveau quartier construit à la mémoire de deux colons qui avaient été abattus dans le voisinage en 1996. Le Ministre de la défense Yitzhak Mordechai, le Ministre de l'intérieur Eli Suissa, et le Ministre adjoint du logement Meir Porush devaient participer à la cérémonie. Le conseiller en communication du Premier Ministre Benyamin Netanyahu, David Bar Illan a déclaré que le projet de Beit El visait à répondre aux exigences de l'expansion naturelle de la colonie. Il a également évoqué l'implantation de la nouvelle colonie de Nahal au sud d'Hébron, qui faisait partie d'une opération militaire laquelle entraînait selon lui dans le champ d'application des Accords d'Oslo. Par ailleurs, le mouvement «Peace Now» a accusé l'Administration foncière israélienne d'avoir lancé un appel d'offres pour la construction de 100 logements à Nisanit, qui venait s'ajouter à celui qui avait été lancé au début du mois pour la construction de 26 logements, ce qui aurait pour effet de doubler la taille de la colonie. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 26 décembre)

349. Le 28 décembre, l'Administration civile a arrêté les travaux que menait le Conseil d'Ariel en dehors de la clôture qui ceinturait la colonie sur des terres que des résidents des villages d'Iskaka et de Salfit soutenaient avoir travaillées pendant des décennies. Les résidents se sont plaints qu'on les ait empêchés de cultiver leurs terres, qu'on leur ait enlevé un tracteur qu'ils utilisaient pour le labour et que trois des leurs aient été détenus par la police d'Ariel. Ils ont exprimé leur crainte de voir confisqués quelque 3 000 dounams cultivés depuis des années par 150 familles des deux villages. Le chef du Conseil local d'Ariel, Ron Nahman, a déclaré que les travaux entamés par sa colonie visaient à délimiter la zone qui relevait de leur juridiction, laquelle s'étendait selon lui au-delà de la clôture qui entourait la

colonie. Il a prévenu qu'on tirerait sur tout Palestinien qui chercherait la bagarre dans la zone. (*Ha'aretz*, 28 décembre)

350. Le 29 décembre, la chaîne 2 de la télévision israélienne a rapporté que le Premier Ministre Benyamin Netanyahu avait secrètement approuvé un budget de 8 millions de nouveaux shekels pour la mise en valeur des terres de la colonie de Ma'aleh Efraim et pour la construction de 55 unités de logement dans la zone. M. Netanyahu aurait approuvé le projet lors d'une visite que des membres de son cabinet avaient effectuée dans les colonies de Cisjordanie le 28 décembre, en dépit des pressions exercées par les États-Unis pour qu'Israël cesse de l'implantation de colonies. (*Jerusalem Post*, 31 décembre)

351. Le 29 décembre, on a appris que deux agriculteurs du village de Salfit n'avaient pas pu accéder à leurs terres parce qu'une nouvelle ceinture de «sécurité» avait été dressée à proximité de la route de «sécurité» située aux alentours de la colonie d'Ariel. Les agriculteurs qui détenaient chacun une parcelle d'environ 150 dounams plantée de quelque 800 oliviers craignaient que cette mesure ne soit un prélude à la confiscation de leurs terres (*Ha'aretz*, 29 décembre)

352. Le 31 décembre, des centaines de personnes ont participé à une cérémonie de pose de la première pierre d'un nouveau quartier de 200 logements dans la colonie de Beit El. Interviewé sur la chaîne 1, le Ministre de la défense Yitzhak Mordechai a déclaré que les Palestiniens construisaient ce qui répondait à leurs besoins; Israël de son côté n'implantait pas de nouvelle colonie mais ne faisait que répondre aux besoins des populations de Beit El, compte tenu des exigences d'expansion naturelle de la colonie. Des groupes de gauche avaient vivement critiqué la construction prévue et des responsables palestiniens accusé le Gouvernement de s'acharner à détruire par ces mesures le processus de paix au lieu de le renforcer. Le chef du parti ultra nationaliste, membre parlementaire de la Knesset, Rehavam Ze'evi a déclaré que la construction était la réponse sioniste aux attaques palestiniennes, se référant à une attaque perpétrée par des hommes à bord d'une voiture qui avait causé la mort de deux résidents de Beit El en 1996. (*Jerusalem Post*, 1er janvier 1998)

F. Information concernant le Golan arabe syrien occupé

353. Dans un entretien spécial accordé au *Jerusalem Post* le 3 septembre, le Premier Ministre Benyamin Netanyahu a catégoriquement rejeté la demande du Président Assad qui souhaitait que la ligne d'armistice qui existait de la mi-1949

au 4 juin 1967 serve de limite externe pour le déploiement des Forces syriennes après qu'Israël se serait retiré des hauteurs du Golan. «Les Syriens torpillent les pourparlers de paix avant qu'ils ne reprennent», a-t-il déclaré, indiquant que la seule base cartographique acceptable de négociations serait la frontière politique entre la Palestine et la Syrie, laquelle remontait à l'époque du mandat britannique. «Les Syriens veulent tout simplement accéder à l'eau», a-t-il déclaré, se référant au Lac Kinneret sur les bords nord-est duquel l'armée syrienne avait campé jusqu'à l'éclatement de la guerre des Six jours. (*Jerusalem Post*, 5 septembre)

354. Le 3 septembre, un groupe de plus de 80 Druzes des hauteurs du Golan sont entrés en Syrie pour étudier dans les universités du pays. Des centaines de résidents de villages druzes des hauteurs du Golan s'étaient rassemblés du côté israélien de la frontière pour dire au revoir aux étudiants et transmettre des salutations aux parents vivant dans la partie syrienne. Tous ceux qui avaient traversé la frontière s'étaient soumis à des fouilles de sécurité strictes avant de monter à bord d'autobus des Nations Unies qui devaient les emmener jusqu'à la partie syrienne voisine, où des centaines d'autres Druzes et responsables syriens les attendaient. Un résident du village de Majdal Shams a déclaré que les Druzes considéraient Damas comme leur capitale et la Syrie comme leur patrie. Il a ajouté que la Syrie avait également aidé les Druzes, en leur assurant frais de scolarité, logement, etc., ce qu'ils ne pouvaient pas avoir en Israël ou ailleurs. L'arrivée de ces étudiants en Syrie était d'autant plus importante que selon des Druzes, Israël essaierait de perturber leur séjour. Ces allégations faisaient suite à la récente arrestation d'un étudiant en psychologie à l'Université de Damas, Alham Naif Abu Salah, résident de Majdal Shams, accusé d'espionnage pour le compte de la Syrie. (*Jerusalem Post*, 4 septembre)

355. Le 8 septembre, le Tribunal de paix d'Acre a libéré sous caution la femme druze des hauteurs du Golan qui avait été détenue pendant près d'un mois pour espionnage pour le compte de la Syrie. Alham Naif Abu Salah, étudiante à l'Université de Damas, avait été libérée contre une caution de 50 000 nouveaux shekels et à condition qu'elle se présente tous les jours à un commissariat de police dans le Golan pendant 45 jours. S'adressant aux journalistes, Abu Salah a déclaré que son interrogatoire avait été long et difficile et que les interrogateurs du GSS avaient menacé de ne plus la laisser retourner en Syrie. Elle souhaitait retourner en Syrie et militer au sein du conseil d'étudiants qui représentait les Druzes de son village. Selon un professeur de sciences politiques de l'Université d'Haïfa, le cas d'Abu Salah était loin d'être unique, des Druzes du Golan ayant été à plusieurs reprises accusés d'espionnage pour le compte de

la Syrie. Il a soutenu que de nombreux étudiants druzes du Golan qui étudiaient à Damas subissaient des pressions pour obtenir qu'ils participent à des activités anti-israéliennes. Environ 17 000 Druzes vivaient dans les hauteurs du Golan et nombre d'entre eux se sentaient liés à la Syrie. (*Ha'aretz*, 9 septembre)

356. Le 14 septembre, le Département d'État américain a estimé que la visite à Damas de la Secrétaire d'État Madeleine Albright n'avait abouti à aucun résultat. Il a déclaré qu'un large fossé continuait à séparer Israël de la Syrie sur la question de la reprise des négociations de paix. (*Ha'aretz*, 14 septembre)

357. Le 15 septembre, un officier supérieur de renseignements israélien a dit à la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset que la Syrie avait accéléré ses préparatifs en vue d'une attaque surprise contre Israël, même si elle préférerait un règlement politique qui lui rendrait les hauteurs du Golan. L'officier a déclaré que Damas avait l'intention d'essayer de reprendre une partie du plateau et de l'utiliser pour forcer la main d'Israël dans les négociations. L'officier a ajouté que la Syrie n'accepterait pas de reprendre les négociations tant qu'Israël ne promettrait pas de revenir aux frontières antérieures à juin 1967. (*Jerusalem Post*, 16 septembre)

358. Le 16 septembre, on a appris que, à titre de mesure exceptionnelle, Israël avait récemment autorisé la Syrie, par le truchement de l'ONU, à procéder à une inspection surprise dans les hauteurs du Golan. L'inspection s'était déroulée conformément à l'Accord de dégagement de 1974 qui prévoyait une inspection avec un préavis de 24 heures. Aux termes de l'Accord, Israël et la Syrie pouvaient procéder à des inspections toutes les deux semaines et s'assurer que les forces demeuraient réduites comme le stipulait l'Accord. La situation entre Israël et la Syrie avait commencé à se tendre huit mois auparavant lorsque les Syriens avaient déplacé une division du voisinage des hauteurs du Golan pour la stationner dans la partie libanaise du mont Hermon. Israël en avait conçu la crainte que l'armée syrienne prépare une opération dans le Golan, d'où l'état d'alerte avancée dans lequel avaient été placées les troupes dans le nord. La demande d'inspection de la Syrie s'expliquait par les allégations selon lesquelles les Forces de défense israéliennes avaient renforcé leur position dans le Golan. Selon le chef de corps de l'unité de liaison pour les forces étrangères des FDI, le général de brigade David Thur, l'inspection, qui avait duré deux jours, avait prouvé que ces allégations étaient dénuées de fondement et que les Forces de défense israéliennes contribuaient largement à réduire la tension dans la région. (*Ha'aretz*, 16 septembre)

359. Le 25 septembre, un chercheur du bureau Syrie-Liban de l'Université de Tel-Aviv, le docteur Eyas Zestier, a estimé que chaque jour qui passait sans apporter de progrès dans les négociations de paix israélo-syriennes accroissait le danger de la guerre entre les deux pays. M. Zestier a déclaré que si la Syrie était à l'heure actuelle attachée au processus de paix, elle n'en continuait pas moins à se préparer à la guerre. Les commentaires de M. Zestier avaient coïncidé avec les déclarations du Vice-Président syrien Abdul Hakim Khaddar selon lesquelles la Syrie n'était disposée à reprendre les négociations de paix que si elles reprenaient là où elles s'étaient arrêtées sous le gouvernement travailliste et elle insistait absolument pour qu'Israël se retire jusqu'aux lignes du 4 juin 1967. (*Jerusalem Post*, 25 septembre)

360. Le 10 octobre, le Ministre syrien de la défense, Mustafa Tlass, a mis en garde contre la déflagration à laquelle pourrait aboutir au Moyen-Orient ce qu'il appelait la politique d'agression menée par le Gouvernement du Premier Ministre Nétanyahou. Des agences de presse avaient signalé que le Ministre syrien de la défense avait également critiqué les États-Unis les accusant de faiblesse face à l'impudence de M. Nétanyahou et leur reprochant d'être incapables de relancer le processus de paix. Entre-temps, le Ministre israélien de la défense, Yitzhak Mordechai, avait révélé qu'une friction incontrôlable avec la Syrie avait pu être évitée pendant l'été grâce à un redéploiement des troupes syriennes et à un échange de messages appropriés entre les deux parties. (*Jerusalem Post*, 12 octobre)

361. Le 13 octobre, l'officier en chef du génie militaire israélien, le général de brigade Eliezer Toledano, a déclaré que les obstacles défensifs érigés dans les hauteurs du Golan renforçaient considérablement la capacité d'Israël de contrer une attaque syrienne. Il s'était dit confiant que ses forces pourraient pénétrer les lignes syriennes si elles en recevaient l'ordre. Pendant ce temps, un officier supérieur de renseignements a déclaré à la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset qu'il n'y avait eu dernièrement aucun signe d'activité militaire syrienne et que la Syrie continuait à renforcer ses capacités militaires. Selon le *Jane's Defence Weekly*, l'armée syrienne dressée en face des Forces de défense israéliennes dans les hauteurs du Golan avait commencé à déployer quelques-uns de ses 200 blindés T-55 dotés de missiles antichar perfectionnés. Leur action et d'autres activités inhabituelles des Forces syriennes maintenaient les Forces de défense israéliennes en état d'alerte permanente pour contrer une attaque surprise dans les hauteurs du Golan. Les FDI auraient dépensé des dizaines de millions de nouveaux shekels pour rénover leurs remparts, champs de mines et renforcer et creuser des tranchées

antichar sur le plateau. En outre, elles avaient renforcé leurs positions de façon à pouvoir faire face à des attaques à l'artillerie lourde et envoyer certains de leurs meilleurs éléments sur le plateau stratégique. (*Jerusalem Post*, 14 octobre)

362. Le 1er décembre, le mouvement «Peace Now» a déclaré que l'Administration foncière israélienne avait lancé un appel d'offres pour la construction de 39 maisons dans la colonie de Katzrin sur les hauteurs du Golan. (*Jerusalem Post*, 2 décembre)

363. Le 10 décembre, il a été signalé que des villages druzes des hauteurs du Golan figuraient au tout dernier rang des priorités budgétaires du Ministère de l'éducation nationale avec seulement 75 nouveaux shekels alloués à chaque élève en 1997. (*Ha'aretz*, 10 décembre)